DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2007/2008

DERICHEBOURG

DERICHEBOURG

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2007/2008

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document de référence a été déposé le 23 décembre 2008 auprès de l'Autorité des marchés financiers, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, le présent document incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- La présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2007, tels que présentés respectivement aux pages 40 à 45, 78 à 126, et 127, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2008 sous le numéro D.08-0066.
- La présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2006, tels que présentés respectivement aux pages 29 à 34, 63 à 112 et 113 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 avril 2007 sous le n° D.07-313 et à son actualisation déposée sous le numéro D.07-313-A01 en date du 15 juin 2007.
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatifs aux exercices clos le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2006 qui sont inclus dans les documents de référence de la société déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, respectivement le 25 février 2008 sous le numéro D.08-0066 aux pages 150 à 151 et le 12 avril 2007 sous le n° D.07-313 aux pages 142 à 145.

Les autres informations figurant dans les deux documents de référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant remplacés et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent document de référence et ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur les sites Internet de la société *www.derichebourg.com*, ou de l'Autorité des marchés financiers, *www.amf-france.org.*

Sommaire

03 ■ 1. Responsables
04 ■ 2. Contrôleurs légaux des comptes
05 ■ 3. Informations financières sélectionnées
06 ■ 4. Facteurs de risque
11 ■ 5. Informations concernant l'émetteur
14 ■ 6. Aperçu des activités
25 ■ 7. Organigramme
31 ■ 8. Propriétés immobilières, usines, équipements
34 ■ 9. Examen de la situation financière et du résultat
40 ■ 10. Trésorerie et capitaux
41 ■ 11. Recherche et développement
41 ■ 12. Informations sur les tendances
42 ■ 13. Prévisions ou estimations de bénéfice
42 ■ 14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale
46 ■ 15. Rémunérations et avantages
48 ■ 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction
54 ■ 17. Salariés
64 ■ 18. Principaux actionnaires
66 ■ 19. Opérations avec des apparentés
68 ■ 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur
144 ■ 21. Informations complémentaires
154 ■ 22. Contrats importants
154 ■ 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt
155 ■ 24. Documents accessibles au public
158 ■ 25. Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le groupe
160 ■ 26. Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel

1. Responsables

1.1 Nom et qualité du responsable

Monsieur Daniel DERICHEBOURG,
Président-Directeur général de Derichebourg SA.

1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont à ma connaissance conformes à la réalité, et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux pages 34 à 39 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, présentés aux pages 113 et 134 dudit document.

Les commissaires aux comptes ont par ailleurs émis l'observation suivante dans leur rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2006 à la page 113 du document de référence 2006 :
“Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5 de l'annexe, qui décrit les modalités de réalisation du test de valeur des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition, et sur les notes 1.3.b et 16.2 de l'annexe relatives au financement des besoins de trésorerie du Groupe.”

Fait à Paris, le 23 décembre 2008.

Daniel DERICHEBOURG
Président-Directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

HOCHE AUDIT
4, avenue Hoche – 75008 Paris
Identifiée sous le numéro 309 566 537 RCS PARIS.
Représentée par Mr. William NAHUM.
Date de nomination : 12 mars 2008.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Ernst & Young Audit S.A.S.
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche – 92037 PARIS LA DÉFENSE
Identifié sous le numéro 344 366 315 RCS NANTERRE.
Représenté par M. Jean-Claude LOMBERGET.
Date de nomination : 15 mars 2007.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Les comptes de l'exercice 2007 ont été certifiés par les cabinets Ernst & Young Audit et Audit et Conseil Union.
Les comptes de l'exercice 2006 ont été certifiés par les cabinets Audit et Conseil Union, et Praxor Audit.

Audit et Conseil Union
17 *bis*, rue Joseph-de-Maistre – 75876 PARIS Cedex 18
Identifié sous le numéro 341 012 656 RCS PARIS.
Représenté par M. Jean-Marc FLEURY.
Date de renouvellement : 21 juin 2002.
Date de fin de mandat : date de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 (mandat non renouvelé par décision de l'assemblée générale du 12 mars 2008).

Praxor Audit
156, boulevard Haussmann – 75008 PARIS
Identifié sous le numéro 308 238 393 RCS PARIS.
Représenté par M. Bernard MAILLET.
Date de nomination : 12 juin 2001.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006 (mandat non renouvelé par décision de l'assemblée générale du 15 mars 2007).

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Dominique Jutier
4, avenue Hoche – 75008 Paris
Date de nomination : 12 mars 2008.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Société Auditex S.A.S.
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche – 92037 PARIS LA DÉFENSE
Identifiée sous le numéro 377 652 938 RCS NANTERRE.
Représentée par M. Gérard DELPRAT.
Date de nomination : 15 mars 2007.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Ont également exercé les fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Au cours des exercices 2007 et 2006
Société Générale d'Expertise Comptable SARL
58, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 PARIS
Identifiée sous le numéro 702 017 591 RCS PARIS.
Représentée par M. Luc SURPAS.
Date de nomination : 21 juin 2002.
Date de fin de mandat : date de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 (mandat non renouvelé par décision de l'assemblée générale du 12 mars 2008).

Au cours de l'exercice 2006
M. Christophe Gansmandel
59, rue de La Boétie – 75008 PARIS
Date de nomination : 24 juin 2004.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006 (mandat non renouvelé par décision de l'assemblée générale du 15 mars 2007).

3. Informations financières sélectionnées

Chiffres clés

Chiffre d'affaires (en M€)

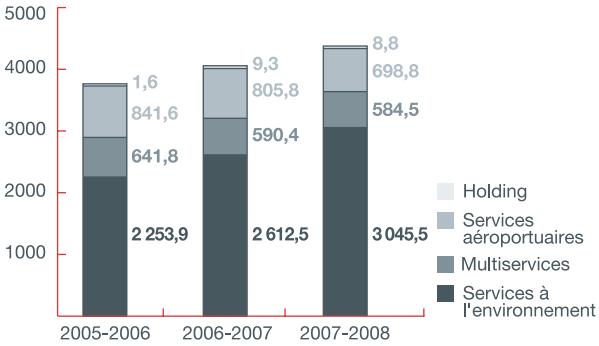

Résultat net de l'ensemble consolidé (en M€)

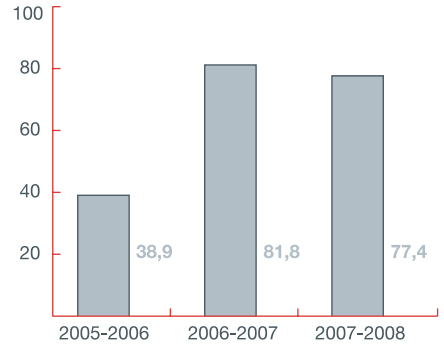

EBITDA courant (en M€)

Résultat opérationnel + dotation aux amortissements +/– éléments non récurrents de l'EBIT

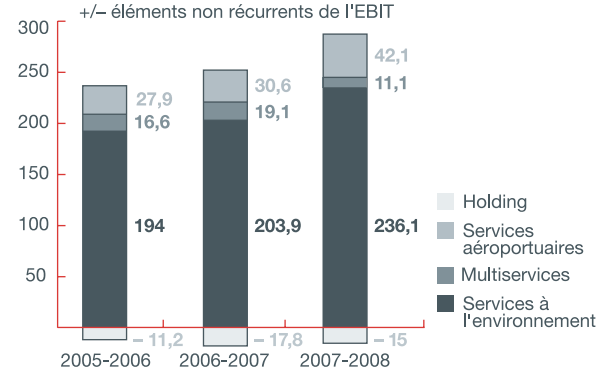

Volumes de l'activité Services à l'environnement (en millier de tonnes)

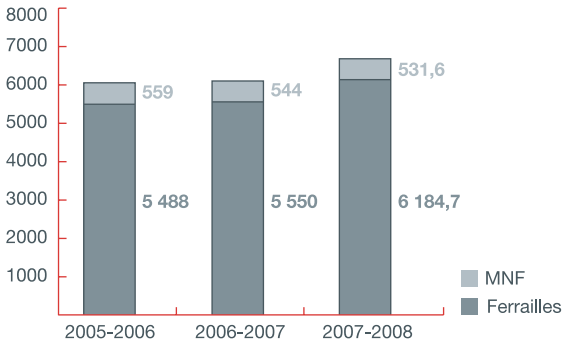

Informations financières sélectionnées : éléments bilantiels (en M€)

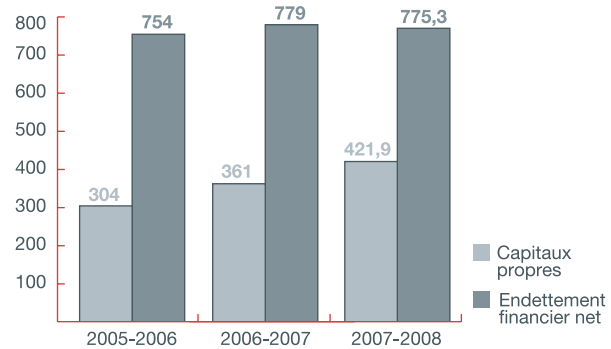

Informations financières sélectionnées : marge brute d'autofinancement et investissements corporels (en M€)

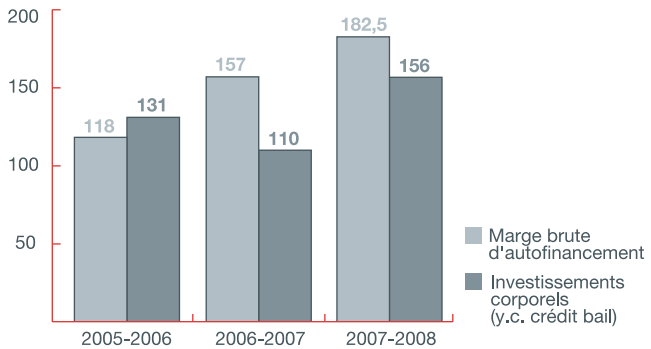

4. Facteurs de risque

L'émetteur a procédé à une revue des risques auxquels il est confronté. À sa connaissance, il n'existe pas d'autre risque significatif que ceux mentionnés ci-dessous.

4.1 Présentation des risques juridiques

Risques juridiques liés à l'activité Services à l'environnement

Les installations de prestations, production, traitement et de recyclage disposent de toutes les autorisations d'exploitation obligatoires délivrées par les autorités compétentes. Les conditions de livraison des marchandises commercialisées font l'objet de négociations commerciales. La solvabilité des industriels acheteurs est appréciée sur la base de l'examen de leurs comptes annuels, de leur image, d'études commandées à des sociétés de notation. En sus, le Groupe a recours pour une large part de ses créances, tant françaises qu'étrangères, à une assurance crédit. Les déchets ferreux et non ferreux achetés comme l'ensemble des déchets traités par le Groupe font l'objet d'un examen attentif de qualité et de traçabilité dans chaque unité d'exploitation. Les risques juridiques habituels liés à la conduite et aux opérations du Groupe, notamment dans le cadre de l'élaboration des protocoles d'accords, de gestion du secrétariat juridique des sociétés, des baux, location gérance, de contrats de joint-venture, d'acquisition d'actifs mobiliers ou immobiliers sont soumis, en interne, à l'appréciation de la Direction juridique du Groupe travaillant le cas échéant de concert avec les autres Directions du Groupe. Quand la nécessité ou l'intérêt le commande, la Direction juridique peut avoir recours à des avocats-conseils notoirement reconnus et spécialisés qui apportent leur expertise à la résolution des questions juridiques. Les acquisitions financières d'importance sont traitées directement par la Direction générale du Groupe assistée de cabinets spécialisés.

4.2 Risques commerciaux

4.2.1 Risques commerciaux liés à l'activité Services à l'environnement

4.2.1.1 Risques résultant d'engagements contractuels avec des tiers

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements de livraison (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux à terme, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de contrats de vente au fur et à mesure des achats. Deux sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (REFINAL), l'autre dans la commercialisation de métaux non ferreux (INOREC), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

4.2.1.2 Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique

Le métier du recyclage consiste en la collecte et l'achat de déchets ferreux, non ferreux, ainsi que de biens et produits de consommation arrivés en fin de vie et en leur transformation en matières premières ferreuses et non ferreuses. Les volumes traités sont donc prioritairement fonction du gisement exploité. La demande élevée de matières premières (dont les ferrailles et les métaux non ferreux), tirée par les besoins des pays tels que la Chine ou l'Inde en infrastructures génère des prix élevés au regard d'une offre limitée et favorise la profitabilité du Groupe. La survenance d'événements non prévus (conflit politique majeur, crise financière ou économique brutale et notamment en Asie, rupture de la chaîne de transports) pourrait influer fortement à la baisse sur les volumes traités par le Groupe et engendrer une diminution de sa profitabilité. La survenance de tels éléments pourrait aussi entrainer un risque de dénonciation de contrats de la part de clients.

4.2.1.3 Risques liés à l'évolution réglementaire dans les métiers du Recyclage

Véhicules Hors d'Usage (VHU)

Le décret 2003-727 du 1er août 2003 et ses différents arrêtés d'application ont fixé le cadre de la mise en œuvre de la directive VHU en droit français, dont les éléments clés sont les suivants :

– 24 mai 2006 : date officielle d'entrée en vigueur de la réglementation liée au VHU ;

– mise en place d'agréments spécifiques pour les démolisseurs et les broyeurs agréés ;

– obligation pour les broyeurs d'accepter sans frais pour le dernier détenteur tout VHU livré complet sur son site ;

– possibilité de facturer aux constructeurs automobiles les pertes éventuelles découlant de cette obligation, sous réserve d'une démonstration comptable avérée et validée par un tiers indépendant ;

– mise en place de nombreux tableaux de bord à restituer annuellement aux préfectures ;

– mise en place d'un certificat de destruction physique des VHU établi par les opérateurs agréés et qui déclenche la

destruction administrative des VHU dans les fichiers du ministère de l'Intérieur. Le risque majeur issu de cette réglementation pour l'activité Recyclage serait le développement d'une concurrence déloyale : l'obligation pour le Groupe de se conformer à des cahiers des charges implique non seulement des investissements complémentaires, soit matériels pour assurer la dépollution des biens hors d'usage reçus, soit humains pour satisfaire aux exigences de traçabilité et d'informations en résultant. Dans le même temps, la concurrence persistante d'opérateurs non agréés qui continueraient d'exercer commercialement sur le marché sans avoir les mêmes charges que les opérateurs agréés, pourrait priver le Groupe d'un accès à des tonnes de matières recyclables. Le Groupe se trouverait pénalisé. Derichebourg Environnement a fait le choix de s'engager fortement dans cette démarche d'agrément en faisant les efforts nécessaires pour faire agréer non seulement la totalité de ses installations de broyage de VHU françaises, mais aussi plus de quarante chantiers périphériques. Cette forte implication permet à Derichebourg Environnement de disposer d'un réseau national d'accueil des VHU établissant le Groupe comme la première entreprise française dans le nombre de sites agréés pour les VHU.

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Le décret 2005-829 du 20 juillet 2005 et ses arrêtés fixent le cadre de la mise en œuvre du Recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Les points clés de cette nouvelle réglementation sont les suivants :

– création de quatre "eco-organismes" chargés de collecter un financement sur la vente des appareils neufs mis sur le marché, afin de couvrir les charges de la filière. Les eco-organismes ont été agréés durant l'été 2006 et ont commencé à percevoir les financements durant la même période ;

– mise en place de procédures très strictes d'extraction des composés polluants (condensateurs au PCB, interrupteurs au mercure, piles…), afin de réduire de manière sensible les substances dangereuses rejetées dans le milieu naturel ;

– forte incitation à privilégier l'économie solidaire et la réinsertion de personnes en difficulté par le biais de ces nouveaux métiers ;

– forte orientation à remettre dans le marché les matières recyclées (plastiques, fractions minérales, métaux…), afin d'économiser les matières premières ;

– création très claire de cinq types de filières séparées : le GEM HF (gros électroménager hors froid : lave-linge, lave-vaisselle, tables de cuisson) ; le GEM F (gros électroménager froid : réfrigérateurs et congélateurs), les PAM (petits appareils en mélange), les écrans (ordinateurs et TV) et les lampes (tubes fluorescents et ampoules basse consommation).

Les risques découlant de cette réglementation sont les suivants :

– perte d'activité pour Derichebourg Environnement si le Groupe n'était pas retenu dans les appels d'offres, en particulier dans ceux sur le GEM HF et le GEM F ;

– complexification des processus de traitement liés à la mise en place de schémas séparés pour les différents appareils et les différents éco-organismes ;

– persistance d'opérateurs non agréés qui pourraient conserver un flux significatif de déchets (risque faible, car la filière est financée par une éco-contribution).

Derichebourg Environnement se positionne systématiquement auprès de tous les éco-organismes d'une manière nationale sur la logistique et sur les quatre types de DEEE (le traitement des lampes ne rentre pas à l'heure actuelle dans le savoir-faire du Groupe). La mise en œuvre des décrets portant sur le recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) a débuté. Elle crée une demande de recyclage de la part des acteurs économiques, producteurs, distributeurs, collectivités locales responsables ou préoccupés du sort des biens de consommation arrivés en fin de vie. À cette date, Derichebourg Environnement a obtenu une part significative du recyclage des D3E, objet des appels d'offres en étant attributaire de 50 % du recyclage des équipements de froid et d'environ 40 % du hors froid. Derichebourg Environnement s'est également positionné sur le traitement des PAM avec pour l'instant une part de marché faible sur ce secteur, qui devrait croître très fortement dans les années à venir. Derichebourg Environnement s'appuie notamment sur son partenariat avec la Fédération ENVIE qui dispose d'un réseau national d'entreprises de réinsertion de personnes en difficulté. Derichebourg Environnement dispose par ailleurs de certaines technologies de traitement des résidus de broyage qui permettent d'offrir un taux de recyclage et de valorisation élevé. Enfin, pour le traitement des GEM F, Derichebourg Environnement s'est associé avec l'un des leaders internationaux du traitement écologique d'appareils de production de froid qui contiennent des CFC ou HFC dans les circuits de refroidissement ou les mousses d'isolation. Une filiale 50/50 dénommée FRICOM Recycling a été créée avec ce partenaire OEKO-SERVICE, SA (connu sous le nom de SEG).

4.2.1.4 Risques liés à l'attractivité des produits traités

Les fluctuations, depuis plusieurs années, des cours des métaux ferreux et non ferreux ont renforcé le caractère attractif des produits traités par le Groupe, particulièrement en période de cours élevés. Celui-ci, par sa présence sur ces marchés, est exposé à des vols de métaux. En amont, le Groupe développe une politique d'authentification des fournisseurs et des marchandises. Par ailleurs, bien qu'ayant pris des mesures destinées à assurer la sauvegarde de ces actifs, le Groupe ne peut garantir que ces mesures seront suffisantes. Compte tenu de la volonté de limiter les stocks sur les différents sites (notamment à cause du risque de fluctuation des cours) et de la dispersion des stocks entre les chantiers, le Groupe considère que la survenance d'un tel événement isolé n'aurait pas d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

4.2.1.5 Risques liés à l'achat au livre de police

La pratique légale de l'achat au livre de police multiplie les centres d'acquisition, avec un nombre important de petits fournisseurs dont les coordonnées, bien que relevées, ne peuvent être unitairement vérifiées. Dans la limite de 1 100 €, des réglements peuvent être effectués en espèces. La mise en place de distributeurs automatiques de billets concourt à réduire le risque de vol de caisses.

4.2.2 Risques commerciaux relatifs aux activités Multiservices et Services aéroportuaires

4.2.2.1 Risques liés à la réalisation des prévisions de résultats et de flux de trésorerie

La valeur des écarts d'acquisition figurant au bilan de Derichebourg fait l'objet de tests de perte de valeur périodiques. Ces tests se basent sur les flux de trésorerie futurs actualisés. Si, dans le futur, l'insuffisance des performances ou l'évolution des taux d'actualisation venait à impacter négativement les valeurs obtenues et aboutissait ainsi à constater une valeur comptable desdits actifs supérieure à la valeur d'utilité calculée, alors le Groupe serait amené à déprécier lesdits actifs à due concurrence, ce qui serait susceptible d'avoir un effet significatif sur le bilan et les résultats du Groupe.

4.2.2.2 Risques liés aux relations et aux réglementations sociales ainsi qu'à leur évolution

Les activités des divisions Services Aéroportuaires et Multiservices sont marquées par une forte demande en main-d'œuvre. En conséquence, les relations sociales font l'objet d'une attention particulière de la part des responsables opérationnels et des ressources humaines en France et à l'étranger. Ainsi, l'évolution des relations sociales et de la réglementation qui leur est applicable fait l'objet d'un suivi spécifique destiné à permettre d'anticiper au maximum les évolutions. La concentration française des activités des Services aux Entreprises en la matière génère une dépendance assez marquée à l'égard de sa législation sociale et de son évolution. En ce qui concerne les Services Aéroportuaires, la multiplicité des localisations (en dépit d'une relative concentration aux États-Unis et au Royaume-Uni) et des réglementations applicables rendent le Groupe moins vulnérable à l'évolution d'une seule d'entre elles.

4.2.2.3 Risque de malveillance, intentionnelle ou non, de la part d'un salarié et risque de non-conformité au cahier des charges de détection

Les divisions Services Aéroportuaires et Multiservices exercent leur activité dans des lieux publics et dans les locaux d'autres sociétés. En conséquence, elles peuvent être confrontées à des actions intentées par des usagers ou des employés (les siens et ceux des sociétés tierces), portant le plus souvent sur des problèmes de négligence, de harcèlement, de discrimination, de malversations, de non-respect d'engagements de confidentialité ou d'indemnisation. Dans le cadre de ses prestations en matière de sécurité/sûreté, il n'est pas exclu par ailleurs que des actions en responsabilité puissent être intentées à l'encontre du Groupe en cas d'actes terroristes ou d'autres activités criminelles. Si le Groupe estime avoir souscrit les contrats d'assurance nécessaires, il ne peut cependant être totalement garanti que chaque incident bénéficie d'une couverture au titre des assurances souscrites ou que ce niveau de couverture s'avère adéquat.

4.2.2.4 Risques liés à la concentration sur certains opérateurs

Dans l'activité Services Aéroportuaires, le Groupe travaille avec environ mille clients, mais l'activité reste très concentrée puisque les dix premiers clients représentent environ 30 % du total. La moitié des volumes sont réalisés avec les trente cinq premières compagnies. Le plus gros client ne représente qu'environ 6 % des volumes. La défaillance financière ou la perte d'un de ces clients serait susceptible d'impacter significativement les comptes du groupe.

Dans l'activité de Multiservices, le Groupe travaille avec environ dix mille clients. Le plus gros client représente environ 14 % du chiffre d'affaires.

4.2.3 Risques commerciaux liés à l'activité Services Aéroportuaires (Servisair)

4.2.3.1 Risques liés à l'environnement géopolitique mondial et à l'évolution du prix du pétrole

Les conséquences qu'ont pu avoir sur l'industrie aérienne la recrudescence d'activités terroristes, la guerre en Irak et l'épidémie de pneumopathie atypique en Asie, ont souligné la dépendance du secteur vis-à-vis de l'environnement international pris dans sa globalité. En effet, les conséquences d'une dégradation de cet environnement sont généralement multiples puisque non seulement les consommateurs réduisent le nombre de leurs voyages, mais les tensions politiques conduisent aussi à des hausses des prix du pétrole, qui à leur tour influent négativement sur l'offre de transport. Toute dégradation de cet environnement est donc susceptible d'avoir un impact direct et significatif sur la volumétrie de l'activité des compagnies aériennes, donc sur les comptes de l'activité aéroportuaire du Groupe. Cependant, il convient de rappeler que si la couverture géographique, la diversification des services rendus et le nombre de compagnies aériennes servies par le Groupe sont de nature à limiter les effets des risques décrits ci-dessus, les risques liés à l'environnement géopolitique peuvent également être porteurs d'opportunités parfois significatives pour le Groupe, notamment en matière de sûreté aérienne et de sécurité.

4.2.3.2 Risques liés au modèle économique

Le modèle économique de l'industrie aérienne dans son ensemble reste peu stabilisé et évolue souvent rapidement sous la pression de facteurs exogènes (taux de change, prix du pétrole) ou de nouveaux entrants susceptibles de bouleverser les équilibres existants. Dans ce contexte, la volatilité des modèles économiques, leur résistance parfois insuffisante aux contrecoups de la conjoncture et le recours que les compagnies aériennes peuvent avoir ou ne pas avoir à l'externalisation des services aéroportuaires restent critiques. La stratégie de ces compagnies et leur bonne santé sont susceptibles d'influer significativement sur les performances du pôle aéroportuaire du Groupe.

4.2.3.3 Risques liés à l'évolution de la réglementation

Sur de nombreux aéroports, l'activité de Services Aéroportuaires ne peut être exercée que par des opérateurs pourvus d'une licence *ad hoc* délivrée par les autorités administratives locales. Le retrait ou la non-reconduction de ces licences sur certaines plates-formes serait susceptible d'avoir un impact financier significatif pour le Groupe. A contrario, le Groupe serait susceptible de bénéficier significativement de l'accélération de la délivrance des licences d'exploitation en Europe, donc de l'ouverture à la concurrence de certains aéroports européens.

4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Activité Services à l'Environnement

Concernant l'activité Services à l'Environnement, le Groupe a mis en place plusieurs indicateurs afin de mesurer l'impact de ses activités sur l'environnement, à travers notamment la mesure de la consommation des ressources naturelles. Il a été opté pour une construction progressive de la communication environnementale en procédant dans un premier temps à la diffusion des indicateurs essentiels, sachant que la consommation de matières premières n'est pas significative en raison de la nature même de cette activité, le recyclage. De plus, ce métier qui consiste principalement à collecter, transformer et revaloriser des déchets en matières premières secondaires concourt par lui-même à la réduction d'effets nocifs sur l'environnement.

Par ailleurs, l'activité Recyclage pourrait être source de pollution si elle n'est pas réalisée dans des centres suffisamment dotés des installations nécessaires à la préservation de l'environnement. Au cours des dernières années, des efforts d'investissement très importants ont été réalisés sur les centres de valorisation acquis, afin de placer ces installations à un haut niveau de protection de l'environnement. De nombreuses actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau et protéger les sols. Conjointement, le Groupe continue ses efforts en vue de revaloriser en matière ou en énergie une proportion croissante de ses résidus de broyage. Soixante-quatre centres de valorisation ont reçu un agrément "VHU" en vue de l'accueil et du traitement écologique des Véhicules Hors d'Usage. Le suivi et la gestion des questions environnementales de l'activité Services à l'Environnement sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable environnement.

4.3.2 Activité Multiservices et Services Aéroportuaires

Ces activités ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, elles ne mettent en œuvre aucun processus de production portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux réserves naturelles (eau, air) ou à la biodiversité.

4.4 Présentation du risque de liquidité

Le risque de liquidité est présenté dans la note 4.12.6 de l'annexe aux comptes consolidés en 20.1.5.

4.5 Présentation des risques de marché (taux, change, actions)

Les risques de marché sont présentés dans les notes 4.12.2 à 4.12.4 de l'annexe aux comptes consolidés en 20.1.5.

4.6 Risques de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques. Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les créances de l'activité Services à l'Environnement sont systématiquement assurées, tant pour les créances domestiques qu'export, auprès de la Coface (quotité assurée de 95 %), sauf exception dûment autorisée par le comité de direction de Derichebourg Environnement. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec les encours autorisés par la Coface. La division a mis par ailleurs en place depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance. Dans l'activité aéroportuaire, même si la division travaille avec un grand nombre de compagnies aériennes (environ mille), l'activité reste très concentrée puisque les dix premiers clients représentent environ 30 % du total et que la moitié des volumes est réalisée avec les trente-cinq premiers clients. En conséquence, le crédit d'exploitation représente un risque significatif que le Groupe s'efforce de mitiger, d'une part, par un suivi centralisé en amont et, d'autre part, par une gestion active des délais de paiement. L'activité Multiservices travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

4.7 Litiges significatifs

Les litiges significatifs auxquels le groupe est confronté sont les suivants :
– action engagée par la société contre M. Penauille concernant le paiement du solde du prix de vente des actions JCP Participations ;
– des litiges prud'homaux, sans qu'aucun ne soit unitairement significatif au point d'être mentionné isolément, à l'exception de celui avec M. de Courcel.
Les passifs éventuels mentionnés en note 4.27 de l'annexe aux comptes consolidés n'ont pas fait l'objet de provisions.

4.8 Assurances et couverture des risques

Organisation

La politique d'assurance vise à définir et à mettre en œuvre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuse des risques afférents à ses différents métiers, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties devant répondre à la cartographie des risques assurables et, d'autre part, un niveau de coût devant permettre aux entités opérationnelles de demeurer concurrentielles dans leur secteur. Dans cette optique, le Groupe a mis en place des programmes d'assurance internationaux communs. Ces programmes sont gérés centralement par le Département Assurances du Groupe. Celui-ci est en charge de l'identification des besoins et de la négociation des polices d'assurance. La gestion quotidienne de la prévention, du suivi des risques et des sinistres dont les enjeux financiers sont inférieurs à 100 K€ est assurée par un relais local existant dans chacune des entités du Groupe. Les entités les plus importantes bénéficient, selon les besoins, d'un Risk Manager ou d'une équipe de Risk Management qui reportent au Département Assurances du Groupe. La gestion des sinistres présentant des enjeux plus importants est assurée par le Département Assurances du Groupe. Les filiales se voient refacturer les primes, ou quotes-parts des primes en rapport avec leurs sinistralités, et supportent les franchises qui s'appliquent, ce qui constitue un élément de la politique de prévention. Le Département Assurances du Groupe se charge par ailleurs d'animer et de coordonner le réseau des différentes compagnies d'assurances à travers le monde.

Politique d'ensemble

L'ensemble des entités sont couvertes par des polices d'assurance internationales dites “Master”. Des polices d'assurance locales ont été déclinées sur la base de la police “Master”, en vue d'adapter les besoins de la police “Master” aux risques locaux identifiés ainsi qu'aux réglementations locales, qui peuvent différer d'un pays à l'autre. Le Groupe est également soucieux de la prévention de ses risques et se consacre par exemple à la formation, à la sécurisation des sites, à de nombreux programmes sécurité, santé et environnement… Les polices d'assurance ont été souscrites auprès de compagnies internationales ayant une forte solidité financière. Cela permet au Groupe Derichebourg d'assurer une gestion locale des polices d'assurance, identique partout dans le monde.

Principaux programmes

Les principaux programmes d'assurance du Groupe sont les suivants :
– Assurance Responsabilité Civile Aéroportuaire ;
– Assurance Responsabilité Civile Générale : couvrant la responsabilité civile (délictuelle et contractuelle) encourue par le Groupe à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir tant en cours d'exploitation qu'après livraison ;
– Assurance Responsabilité Civile spécifique pour les risques de pollution ;
– Assurance Dommages : couvrant les dommages matériels directs d'origine accidentelle et soudaine atteignant les biens assurés ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ;
– Assurance Flotte Automobile : sur une base commune, il s'agit essentiellement de polices adaptées en fonction des réglementations locales. Elles sont négociées et gérées globalement par le Département Assurances du Groupe ;
– Assurance Transport : couvrant les sinistres de transports maritime, ferroviaire, terrestre, entre les sites de production du Groupe et les clients du Groupe ;
– Assurance Affréteur ;
– Assurance Décennale pour toutes les activités liées au bâtiment ;
– Assurances Mandataires Sociaux.
Les plafonds de couvertures sont adaptés à l'activité. Les contrats d'assurance sont révisés tous les 1er octobre. Les caractéristiques des couvertures d'assurances (montant de la couverture, franchise, etc.), font l'objet de révisions régulières, afin d'être adaptés aux besoins de l'activité Services à l'Environnement du Groupe. Le Groupe estime avoir mis en place les couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés, pour les risques liés à cette activité ;
– Assurance Responsabilité Employeurs, qui couvre les risques en Angleterre et en Irlande ;
– Assurance “Workers Compensation”, pour la couverture des accidents et maladies professionnels, qui relève d'un système spécifique aux États-Unis.
Les divisions américaines du Groupe disposent aussi de plusieurs contrats d'assurance pour les dommages qui ne sont pas spécifiquement couverts par les polices d'assurance du Groupe, notamment pour la couverture des dommages aux biens, de la responsabilité environnementale et de la responsabilité civile.

5. Informations concernant l'émetteur

5.1 Renseignements concernant la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale et le nom commercial de la société sont Derichebourg, S.A. Jusqu'à l'assemblée générale du 18 juillet 2007, la dénomination sociale de la société était Penauille Polyservices, S.A. Dans le présent document, la société Derichebourg, S.A. est dénommée "la société" ou "l'émetteur" ; le Groupe que constituent Derichebourg, S.A. et ses filiales est dénommé "le Groupe".

5.1.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro : 352 980 601.
Les actions Derichebourg, S.A. sont admises aux négociations sur Eurolist by NYSE-Euronext dans le compartiment A, sous le code ISIN : FR0000053381.
La société fait partie des indices suivants : SBF80, SBF 120, SBF250, NEXT150, CAC ALL SHARES, CAC MID&SMALL 190, CAC MID 100, CAC INDUSTRIALS, CAC SUP. SERVICES.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La société a été constituée le 11 décembre 1989 pour une durée de cinquante ans à compter de son immatriculation au registre du commerce le 9 janvier 1990 et prendra fin le 10 décembre 2040.

5.1.4 Coordonnées du siège social et forme juridique

Coordonnées du siège social
119, avenue du Général-Michel-Bizot – 75012 PARIS
FRANCE
Tél. : + 33 (0)1 44 75 40 40

Forme juridique
Derichebourg, S.A. est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française.
L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1er octobre pour se terminer le 30 septembre.

5.1.5 Historique du groupe Derichebourg

2007

Fusion-aborption de CFF Recycling par Penauille, qui prend le nom de Derichebourg. Création d'un acteur majeur des services, réalisant 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, fort de 50 000 collaborateurs, présent dans les Services à l'environnement, les Services aux entreprises, les Services aéroportuaires.

Mise en place d'un crédit syndiqué de 700 M€ pour refinancer les dettes existantes.

2006
D. Derichebourg devient Président-Directeur général de Penauille.

2006
Acquisition par CFF Recycling de 100 % des titres de la société JCP Participations, qui détenait 49 % de DJC. DJC détient 67,31 % du capital de Penauille.

2005
Mise en œuvre de l'accord de rapprochement avec CFF Recycling. Augmentation de capital de 157 M€ et réduction de la dette à due concurrence. Émission d'ABSA.

2005
Prise de contrôle du groupe Penauille, détenu à 64,68 % par DJC, elle-même détenue à 51 % par CFF Recycling, dans le but de créer un acteur majeur dans les Services aux entreprises.

2001-2002
Acquisition en deux temps de Globeground GmbH. Difficultés de refinancement de Penauille après les attentats du 11 septembre 2001.

1999
Augmentation de capital. OPA amicale sur Servisair PLC, société anglaise spécialisée en assistance aéroportuaire.

1998
Acquisition de GSA, spécialisée dans l'assistance aéroportuaire.

1998
Cotation sur le premier marché de la Bourse de Paris.

1996
D. Derichebourg lance une OPA simplifiée et devient président de CFF.

1994
Entrée de Penauille au second marché de la Bourse de Paris.

1987
– Apport par la CEGAP de différents actifs immobiliers sur lesquels sont exploités les activités de recyclage.
– Apport par Metalinor, filiale nationale d'Usinor, de l'intégralité de sa branche de collecte et traitement des ferrailles.

1981
Ouverture des premières agences.

1977
Fusion-absorption de Novafer, spécialisée dans la collecte et le traitement des ferrailles et métaux.

1970
Création de Penauille.

1963
Entrée à la Bourse de Paris.

1956
Création de la Compagnie Française des Ferrailles.

5.2 Investissements

Le mode de financement varie selon les projets. En plus de l'autofinancement, le Groupe a recours au crédit-bail et à des crédits moyen terme pour financer ses investissements.

5.2.1 Objectifs poursuivis

Le Groupe poursuit depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissements. Les objectifs poursuivis sont :

Activité Services à l'Environnement
– Un meilleur contrôle de la source par le développement d'une flotte de collecte.
– Une amélioration de sa productivité par la modernisation et le développement de l'outil de production.
– Le développement de son insertion en milieu urbain et, d'une façon plus large, la prise en compte des contraintes environnementales.

Activité Services aux Entreprises
– Développement et rationalisation du réseau d'agences.

Activité Services Aéroportuaires
– Renouvellement des équipements de piste.
– Acquisition d'équipements spécialisés permettant d'offrir des services à valeur ajoutée.

5.2.2 Principaux investissements

Les investissements incorporels et corporels se sont élevés à 158 M€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2008 (95,5 M€ dans l'activité Services à l'Environnement, 15,6 M€ dans l'activité Multiservices, 40,7 M€ dans l'activité Services Aéroportuaires et 6 M€ dans l'activité Holding). Pour l'exercice précédent, ils s'étaient élevés à 113,5 M (dont 73,4 M€ dans l'activité Services à l'Environnement, 10,7 M€ dans l'activité Multiservices, 23,5 M€ dans la division Services Aéroportuaires et 6 M€ dans l'activité Holding).

Activités Services à l'Environnement
Les principaux investissements réalisés en 2007-2008 se décomposent comme suit :

	En millions d'euros
CFF USA - Chantier New Terminal - Port de Houston	8,2
Derichebourg Umwelt - Chantier Port de Nürnberg	7,4
AFM Recyclage - chantier Nantes Schoelcher	3,9
Fricom Recycling - Unités mobiles de dépollution	2,0
San Germano - développement de l'activité Sardaigne	15,2
Polyurbaine - développement flotte de collecte déchets	8,1
Eco-PHU - Usine Plastiques Port Édouard-Herriot	1,7
Autres bennes et caissons	4,3
Autres équipements	6,9
Autres - Infrastructure	13,7
Autres - Matériel de manutention	11,5
Autres - Matériel de transport	8,6
Autres	4,1
Total	**95,5**

Activité Multiservices
Les investissements concernent à hauteur de 10 M€ l'activité Propreté.

Activité Services Aéroportuaires
Les investissements ont été réalisés à hauteur de 15 M€ en Amérique du Nord, 12 M€ au Royaume-Uni, 5,7 M€ en France, 2 M€ dans des sociétés spécialisées dans le déneigement.

5.3 Evénement postérieur

Aucun événement significatif susceptible de remettre en cause les comptes annuels ou consolidés au 30 septembre 2008 n'est intervenu entre le 1er octobre et la date d'arrêté des comptes.

6. Aperçu des activités

Le groupe Derichebourg est un opérateur de référence au plan international, des Services aux Entreprises et aux Collectivités. Il propose une gamme très large et intégrée de prestations qui permet à ses clients de se concentrer sur leur cœur d'activités, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts.

L'offre Derichebourg couvre la filière du recyclage des déchets, depuis la collecte jusqu'à la valorisation, et un ensemble complet de services aux entreprises et aux collectivités tels que la propreté, la sécurité, la sûreté, l'intérim, l'énergie, le support et la logistique aéronautiques ou encore l'assitance aéroportuaire.

Le métier de base des Services à l'Environnement est d'assurer la valorisation de déchets à dominante métallique, des produits arrivés en fin de vie, en les valorisant par des traitements appropriés sous forme de matières premières secondaires. À la capacité d'accueil représentée par ses différents centres de traitement, le groupe a ajouté une capacité d'enlèvement (flotte de camions pour assurer un service et un meilleur contrôle de sa source). L'amélioration continue de l'activité Services à l'Environnement contribue directement aux efforts des industriels pour réduire la part des déchets non valorisés. Cette activité est devenue un maillon essentiel de la politique de protection de l'environnement à l'échelon international. À travers la division Multiservices, le Groupe propose une activité de Services aux Entreprises (accueil, propreté, sécurité, sûreté, énergie, espaces verts, intérim) qui vient compléter auprès de ses clients l'offre déchets. Elles sont également soumises à des cycles économiques différents. Servisair (Services Aéroportuaires) est l'un des principaux acteurs mondiaux sur le marché de l'externalisation des services aéroportuaires, dont la croissance est tirée par celle du trafic aérien, et par la part croissante des prestations réalisées par des acteurs indépendants. Servisair fournit des prestations d'assistance en escale, de fret aérien, de services aux passagers, de services aux infrastructures aéroportuaires, de gestion du carburant, de maintenance du matériel de piste.

6.1 Principaux marchés

Chiffre d'affaires par activité	30-09-2008 en M€	30-09-2008 en %	30-09-2007 en M€	30-09-2007 en %
Services à l'Environnement	3 045	70,2 %	2 612	65,0 %
Multiservices	584	13,5 %	590	14,7 %
Services Aéroportuaires	699	16,1 %	806	20,1 %
Holding	9	0,2 %	9	0,2 %
Total	**4 338**	**100,0 %**	**4 018**	**100,0 %**

Chiffre d'affaires par zone géographique	30-09-2008 en M€	30-09-2008 en %	30-09-2007 en M€	30-09-2007 en %
Continent européen	3 237	74,6 %	3 026	75,3 %
Royaume-Uni et Irlande	391	9,0 %	444	11,0 %
Continent américain	710	16,4 %	548	13,7 %
Total	**4 338**	**100,0 %**	**4 018**	**100,0 %**

6.2 Activité Services à l'Environnement

Depuis 1956, le métier de Derichebourg Environnement est d'assurer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des métaux ferreux et non ferreux, des biens de consommation arrivés en fin de vie (automobiles, déchets d'équipement électriques et électroniques, etc.), ainsi que des matières de récupération (démolitions industrielles, par exemple) et des déchets neufs industriels (chutes de fabrication).

Ces activités sont intégrées dans un service global de gestion de déchets proposé à la fois au monde industriel et aux collectivités locales.

L'activité Services à l'Environnement se caractérise par des filières intégrées de la collecte des déchets à la commercialisation des produits valorisés.

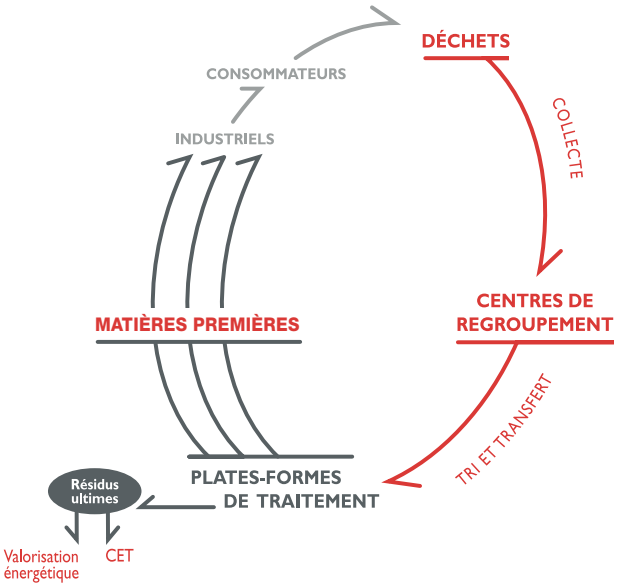

6.2.1 Collecte, tri et valorisation

Avec une flotte de plus de 1300 camions et véhicules utilitaires, Derichebourg Environnement assure l'enlèvement des déchets suivants :
– Véhicules Hors d'Usage (VHU) ;
– Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ;
– chutes de production ;
– ferrailles de démolition ;
– Déchets Industriels Banals (DIB) ;
– plastiques ;
– pneumatiques.

En fonction du type de produit collecté, Derichebourg Environnement dispose d'une palette d'outils industriels (broyeurs déchiqueteurs, presses-cisailles, aplatisseurs) qui lui permettent d'extraire des matières premières secondaires de qualité. La société propose un tri des fractions complexes au moyen d'un ensemble de techniques : induction, colorimétrie, différences de densité, tri aérolique, granulométrie…
En fonction du tonnage et des matières à valoriser, Derichebourg Environnement peut proposer à ses clients industriels un traitement des chutes de production industrielles dans l'enceinte de leurs usines, dans le cadre de contrats de prestations pluriannuels, ou une collecte personnalisée et régulière des bacs et bennes installées sur site.
Derichebourg Environnement possède une solide expérience des plates-formes *in situ*, que ce soit en enceinte sidérurgique ou dans les usines des constructeurs automobiles.

Broyage et séparation par flottation des matières

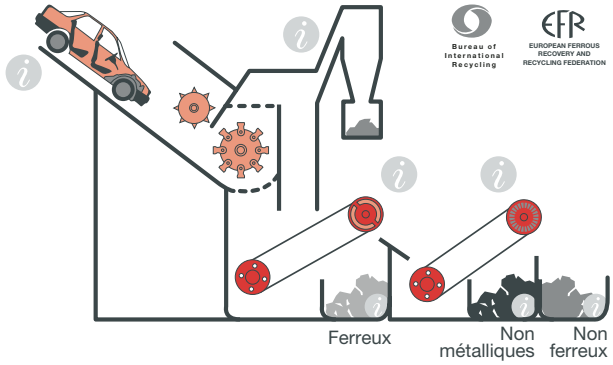

Installation de flottation

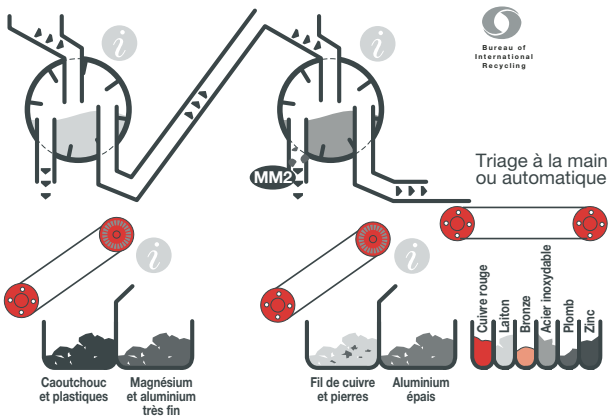

La filière des ferrailles

Avec ses broyeurs-déchiqueteurs, presses-cisailles, Derichebourg Environnement prépare les ferrailles pour produire des matières répondant à des normes élevées de qualité : élimination des impuretés, respect des spécifications et calibrage des lots. Les produits ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux aciéries électriques, fonderies et convertisseurs.

La filière des métaux non ferreux

Derichebourg Environnement a équipé chaque broyeur de séparateur par induction et dispose en Europe de trois unités de flottation destinées à séparer l'aluminium des autres métaux (cuivre, zinc, inox...). Une fois triés et conditionnés, les métaux sont acheminés vers les différentes affineries de zinc et de cuivre pour être valorisés et enrichis; seul l'aluminium est traité par l'affinerie de REFINAL, filiale du Groupe. Les produits ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux affineries, métallurgies, fonderies de pièces, principalement pour l'automobile. Chaque année, l'affinerie du Groupe produit 40 000 tonnes de lingots d'aluminium de seconde fusion vendus aux sous-traitants de l'automobile.

La filière des résidus de broyage
Parce qu'une partie importante de la collecte porte sur les biens de consommations en fin de vie soumis à des objectifs élevés de valorisation, Derichebourg Environnement élargit son savoir-faire à la valorisation de produits non métalliques, verre, plastiques, mousses, pneus… Pour valoriser ces différents matériaux et composants, Derichebourg Environnement peut être amené à conclure des alliances.

La filière Plastiques
Au cours de l'exercice, le Groupe a étendu son savoir-faire à la valorisation des plastiques en investissant dans un centre de collecte et de valorisation des plastiques dans le port Édouard-Herriot de Lyon, d'une capacité annuelle de 12.000 tonnes, soit la 2e en termes de capacité en France.

6.2.2 Services aux collectivités

La maîtrise de la gestion des déchets ménagers et du nettoiement urbain constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités. Elle conditionne l'amélioration du cadre de vie et les respects des obligations économiques, sociales et environnementales qui pèsent de plus en plus lourdement sur les collectivités.
Derichebourg Environnement, à travers sa filiale POLYURBAINE, gère tous les types de déchets ménagers et tous les modes de collecte : traditionnelle et sélective (verre, journaux et magazines ; emballages ménagers, déchets verts, cartons, papiers, pièces hors d'usage des concessions automobiles…), en porte à porte et en apport volontaire. Il assure également la collecte des déchets de voirie et des objets encombrants. Il assure aussi la gestion de plusieurs centres de tri d'ordures ménagères ainsi que le transfert des déchets vers les centres de traitement et de valorisation.
En outre, il possède une expertise globale de la gestion des déchetteries et propose aux collectivités de prendre en charge tous les aspects de leur exploitation et le nettoyage urbain (balayage, nettoyage des sols souillés, corbeilles publiques et conteneurs, dégraffitage…).

6.2.3 Prestation de services

Le Groupe propose également les services suivants :
– gestion des déchets industriels avec sa filiale ECO-PHU ;
– gestion-distribution des véhicules hors d'usage (collecte, traitement et suivi matière) pour le compte des constructeurs automobiles ;
– compression des chutes neuves sorties des ateliers des constructeurs automobiles ou des industries avec sa filiale CDF ;
– traitement des sous-produits des usines sidérurgiques et des industriels.

6.3 Activité Multiservices

L'activité de Services aux entreprises est exercée sous le nom Derichebourg Multiservices. Derichebourg Multiservices est un acteur majeur du marché européen des Services aux entreprises et aux collectivités.
Derichebourg Multiservices regroupe sous une même enseigne les activités suivantes :
– propreté ;
– accueil et services associés ;
– manutention ;
– sûreté ;
– sécurité ;
– énergie ;
– intérim et recrutement ;
– intérim aéronautique ;
– maintenance aéronautique ;
– services à la personne.

La division est présente dans dix pays d'Europe, et compte 24 000 collaborateurs. Sa vocation est de permettre aux entreprises et aux collectivités de se recentrer sur leur cœur d'activité, en externalisant les services transférables, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts.

6.3.1 Propreté

Derichebourg Propreté regroupe toutes les activités liées au nettoyage et à l'hygiène. C'est l'un des acteurs de référence en Europe, appuyé par un puissant réseau commercial. Derichebourg Propreté propose ainsi une gamme complète de services à destination de tous les acteurs économiques, dans des secteurs très variés, auprès de grands comptes ou de petites entreprises, sur des chantiers exigeant des compétences techniques très différentes. La multiplicité des sites et des secteurs gérés par Derichebourg Propreté reflète son très large champ de compétences au profit du secteur privé et des collectivités locales.
Derichebourg Propreté est actif sur les secteurs suivants :
– nettoyage milieu tertiaire - traditionnel ;
– nettoyage milieu hospitalier ;
– nettoyage milieu hôtelier et prestations complémentaires ;
– nettoyage locaux publics ;
– nettoyage ateliers - outil industriel ;
– nettoyage matériel de transport ;
– nettoyage agroalimentaire ;
– nettoyage milieu nucléaire ;
– nettoyage milieu ultra propreté - salles blanches ;
– nettoyage surfaces de vente ;
– nettoyage urbain : voirie, parking, extérieurs, mobilier urbain, airbus, péages ;
– collecte et tri sélectif des déchets.

Derichebourg Propreté en quelques chiffres
– 21 600 spécialistes de la propreté et des services associés
– 250 implantations en Europe dont 180 en France
– 15 000 clients privés et publics

6.3.2 Accueil et Services Associés

Derichebourg Accueil et Services Associés propose des services d'accueil en entreprise et en collectivité :
– accueil, standard ;
– gestion du courrier ;
– gestion des espaces ;
– planning des salles de réunion ;
– gestion des déchets courants ;
– archivage ;
– économat ;
– maintenance de premier niveau ;
– déménagement interne, etc…

Derichebourg Accueil et Services Associés propose également des prestations d'hôtesses dans l'événementiel.

6.3.3 Sécurité

Derichebourg Sécurité regroupe les prestations suivantes :
– conception, réalisation, vérification, maintenance incendie ;
– installations fixes et mobiles de lutte contre les incendies ;
– sécurité mobile (rondiers) ;
– agents de sécurité IGH (Immeubles de Grande Hauteur) et ERP (Établissements Recevant du Public) ;
– pompiers professionnels ;
– télésurveillance APSAD P3 ;
– conducteurs de chien, opérateurs de sûreté ;
– contrôle et supervision des accès ;
– contrôle périphérique, périmétrique et surfacique.

6.3.4 Sûreté

Les menaces terroristes et le besoin de sécurité qui en découle ont fondamentalement évolué. En effet, la perception d'une menace diffuse et partout présente a contribué à renforcer l'attrait du secteur ainsi que les synergies avec les activités de Services Aéroportuaires du Groupe.

Derichebourg Sûreté réalise des prestations de sureté aérienne :
– contrôle et supervision des accès en zone d'enregistrement ;
– contrôle des passeports et documents de voyage ;
– questionnement approfondi – profilage ;
– contrôle des flux en correspondance ;
– contrôle et supervision des opérations de fret jusqu'au chargement ;
– protection et contrôle des bagages sur toute la chaîne ;
– contrôle du périmètre avion sur la piste ;
– rapprochement documentaire ;
– inspection et filtrage des passagers et de leurs bagages.

Le rapport d'activité en 9.1.3 explique les développements postérieurs à la date de clôture.

6.3.5 Énergie

Derichebourg Énergie a poursuivi une politique constante de renforcement de ses compétences afin de pouvoir répondre à la volonté des clients souhaitant lui confier l'ensemble de la gestion du fonctionnement de leur site ou de leur immeuble. C'est dans cette logique d'accompagnement des besoins de ses clients que Derichebourg Énergie intervient au travers d'une gamme de services étendus.

Génie électrique - Génie climatique

Derichebourg Énergie intervient en génie électrique et génie climatique pour réaliser des installations de toute importance et de toute technicité. La détermination du Groupe à être un prestataire de qualité se traduit, d'une part, par sa présence dès la conception du projet et, d'autre part, trouve son prolongement naturel dans un engagement à exécuter une maintenance préventive assurant la pérennité des installations.

Génie électrique
– Électricité industrielle
– Régulation et automates programmables
– Gestion technique centralisée et télésurveillance
– Secours électrique, groupes électrogènes et onduleurs

Génie climatique
– Chauffage, climatisation, réfrigération
– Aéraulique, hydraulique
– Traitement des fluides
– Laboratoire, salles propres, salles informatiques

Multitechnique – Maintenance des installations – Maintenance des bâtiments

Derichebourg Énergie assure des prestations de maintenance électrique et climatique sur des installations de tout type, et dans tous les milieux : bureaux classiques, installations industrielles, hôpitaux…

Maintenance des installations
– Chauffage, climatisation, réfrigération
– Courants forts, courants faibles
– Énergie de secours
– Énergies nouvelles
– Traitement des fluides

Maintenance des bâtiments
– Cloisons platerie traditionnelles ou modulaires
– Revêtement de sols et de murs
– Menuiserie
– Décoration

Derichebourg Énergie en quelques chiffres
– 20 ans d'expertise en génie climatique et électrique
– 160 ingénieurs et techniciens à votre service

6.3.6 Intérim et recrutement

De l'intérim multispécialiste à l'intérim de spécialités, Derichebourg Intérim propose des prestations dans de nombreux secteurs :
– logistique / distribution / transport : du chauffeur au gestionnaire de stocks ;
– industrie : du chaudronnier au scaphandrier ;
– BTP / second œuvre : du menuisier au dessinateur CAO / PAO ;
– secrétariat / services généraux : de la secrétaire au gestionnaire de sites ;
– comptabilité / informatique : de l'auditeur à l'analyste programmeur ;
– banque / finances / crédit : du caissier au trader ;
– assurance / réassurance : du rédacteur au comptable - décompteur ;
– restauration / hôtellerie : du serveur au chef de rang ;
– secteur du décolletage : soudeur / fraiseur ;
– interventions en hauteur ou en profondeur : technicien cordiste, voltigeur, scaphandrier.

Derichebourg Interim en quelques chiffres
– Des professionnels dans plus de 200 métiers
– 65 000 missions effectuées chaque année
– Plus de 5 000 clients en France

6.3.7 Intérim Aéronautique

Le pôle Intérim Aéronautique de Derichebourg intervient en France et dans le monde entier auprès des plus grandes entreprises de l'industrie aéronautique, des compagnies d'aviation commerciales et d'affaires ainsi que dans le domaine militaire. Les missions réalisées correspondent aux types de postes suivants.

Maintenance et production aéronautique (avion, hélicoptère)
– Mécanicien piste et hangar
– E.I.R. (Équipement Instrument Radio)
– ARCA (Armement cabine)
– Motoriste
– Technicien cabine
– Ajusteur-monteur (cellule d'avion, cabine, outillage÷)
– Câbleur
– Tourneur-fraiseur
– Soudeur
– Chaudronnier
– Opérateur composites
– Contrôleur CND
– Acheteur - préparateur de commandes - logisticien
– Bureaux d'études : dessinateur, technicien méthodes, projeteur, ingénieur, rédacteur…

Services aéroportuaires
– Agent d'escale
– Agent de passage
– Agent de fret
– Litige Bagages
– Agents de comptoir
– Agent d'opération
– Agent de trafic
– Agent de piste
– Cariste
– Tractiste-pushiste…

Derichebourg Interim Aéronautique en quelques chiffres
– 23 000 missions effectuées chaque année
– Plus de 5 000 heures de formation en 2007

En 2009, le groupe créera sa propre école de formation aux métiers de service dans l'aérien : Derichebourg Évolution Formation.

6.3.8 Maintenance aéronautique

De la préparation industrielle à la livraison des appareils
Derichebourg Atis Aéronautique intervient comme prestataire majeur des constructeurs aéronautiques, à toutes les étapes de la construction : préparation industrielle, fabrication, assemblage, organisation de la logistique, contrôle qualité, assistance technique aux essais en vol, livraison des aéronefs…

De la mise en place du manuel d'entretien… à l'assistance technique pour la gestion d'actifs
Derichebourg Atis Aéronautique intervient également auprès de plus de 50 compagnies aériennes, dans 10 aéroports en Europe, et auprès de propriétaires d'aéronefs, pour assurer des prestations de mise en place du manuel d'entretien, de suivi de navigabilité, de maintenance en ligne et de réparation. Plus généralement, Derichebourg Atis Aéronautique aide ses clients à satisfaire à toutes les exigences techniques et réglementaires de l'exploitation des appareils, tout au long de leur cycle de vie (support, engineering, conseil…).

Acteur de tout premier plan sur ce marché porteur, Derichebourg Atis Aéronautique a acquis une expertise pointue et une notoriété de tout premier plan sur ce marché.
L'offre globale de services comprend entre autres…

Pour les constructeurs
– Prestations de contrôles Qualité : préparation à la production / contrôles, tests
– Procédés spéciaux : lavage avions, nettoyage technique et commercial : décapage / peinture temporaire / tractage et repositionnement

– Production et réparations : production de structures aéronautiques / lignes d'assemblage final, essais en vol, modifications et réparations

Pour les compagnies tierces

– Maintenance en ligne (Airbus, ATR, Fokker, Bombardier, Boeing…)

– Maintenance base (hangar de 1 500 m² - Paris Orly) : maintenance programmée / modification et réparation d'aéronefs / stockage d'aéronefs / gestion des stocks / vérifications techniques / remplissage des bouteilles d'oxygène

En matière d'engineering

– Remise en conformité d'aéronefs / définition des manuels qualité / complète gestion technique / gestion de planning maintenance / support technique / analyses

– Approvisionnement en pièces détachées / gestion des réparations de composants / gestion de contrats groupés / analyses

– Coordination chaîne d'assemblage : partenaires industriels

Derichebourg Atis Aéronautique en quelques chiffres

– Dix ans d'expertise aéronautique
– 13 implantations en Europe
– Une filiale en Espagne : Atis Iberica
– 15 métiers complémentaires
– 950 ingénieurs et techniciens hautement qualifiés
– 20 % de croissance organique annuelle depuis cinq ans
– Prestataire de services pour plus de 50 compagnies aériennes
– Prestataire de services pour 20 constructeurs

6.3.9 Services à la personne

Au cours de l'exercice, Derichebourg a développé une nouvelle offre, Derichebourg Home Services, à destination des particuliers, qui propose des services à la personne, dans les domaines du ménage, du repassage, et du jardinage.

6.4 Activité Services Aéroportuaires

L'activité Services Aérportuaires est exercée sous la marque Servisair, opérateur de référence, notamment en Angleterre, depuis plus de cinquante ans.

L'entreprise s'est donné pour ambition de devenir un opérateur global de référence dans le monde des services d'assistance aéroportuaires.

Pour réaliser son ambition, Servisair développe, dans chacun de ses métiers, une offre intégrée de services au sol dont la valeur ajoutée contribue au développement de l'activité de ses clients, compagnies aériennes et aéroports, en visant la satisfaction de leurs propres clients, passagers ou chargeurs (fret). Servisair fait ainsi bénéficier à ses clients d'une offre globale, c'est-à-dire leur donne accès à une étendue complète de services, à un niveau de qualité élevé et régulier sur le réseau géographique le plus grand et pertinent.

Cette stratégie s'accompagne de la mise en place d'une nouvelle organisation en “Lignes de Service” centrées sur les clients :

– services d'assistance au sol (piste, passage et services techniques) ;
– services cargo (toutes les opérations logistiques) ;
– services de la chaîne du carburant (gestion d'achat du carburant et gestion des pleins des avions) ;
– services aux aéroports (salons, transport, chaises roulantes, Facilities Management de terminaux, gestion de centrale de dégivrage, déneigement).

Elle est de plus appuyée par le regroupement sous une marque unique des Services Aéroportuaires, Servisair, qui a une longue histoire dans les services Aéroportuaires, et qui est réputée pour la qualité de ses prestations.

Servisair est un des leaders mondiaux des services aéroportuaires avec une présence sur 130 stations.

Fort de son réseau mondial, Servisair offre aux compagnies aériennes et aux aéroports une gamme très large de services dans cinq métiers :

6.4.1 Services d’assistance en escale

Servisair propose aux compagnies une offre intégrée de services en “piste” ou au “passage” qui vise à augmenter la satisfaction de leurs passagers au coût le plus compétitif. Cette offre est proposée sur tout ou partie de leur réseau. Elle est modulaire et peut aller jusqu’à un service “clés en main” dans lequel Servisair gère complètement l’escale de la compagnie :

– enregistrement des passagers et des bagages ;
– embarquement ;
– contrôle des billets ;
– délivrance des billets ;
– transport des documents de vol des pilotes ;
– supervision ;
– manutention, chargement et déchargement des bagages ;
– coordination et contrôle des escales ;
– nettoyage des avions ;
– ravitaillement en eau potable ;
– vidange des eaux usées ;
– dégivrage des avions ;
– guidage, démarrage, poussage, tractage des avions ;
– maintenance des avions en escale.

De l'enregistrement jusqu'à l'embarquement, les équipes de Servisair prennent soin chaque année de plus de cent millions de passagers sur 130 stations. Pour cela, elles sont intégrées aux process des compagnies aériennes clientes et sont formées aux plus récentes technologies, y compris dans l'utilisation des systèmes informatisés de réservation et d'enregistrement de ces dernières.

Chaque année, Servisair traite plus de 1,1 million de mouvements (arrivées/départs) d'avions dans le monde et traite plus d'un million de tonnes à travers son activité Cargo. Toutes les opérations sont conduites selon les spécifications propres à chaque compagnie aérienne, et en conformité avec les pratiques recommandées par IATA.

6.4.2 Services cargo

Servisair propose des solutions sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'acheminement du fret ("supply chain", du chargeur au destinataire, qui optimisent la relation entre la compagnie et les autres opérateurs de la "supply chain" (douanes, GSA, Freight forwarders, etc.) :
– dédouanement des marchandises ;
– transports au sol du fret ;
– stockage ;
– montage et démontage des palettes ;
– gestion des containers de produits dangereux ;
– produits périssables et animaux.

Sur ses centres majeurs, Servisair traite chaque année plus de un million de tonnes de fret et utilise les dernières technologies, telles que le système informatisé ABS2000 utilisé au Royaume-Uni/Irlande, qui permettent une transmission de l'information en temps réel au client concernant le traitement de ses marchandises.

6.4.3 Services aux passagers en aéroport

Dans ce métier, Servisair propose des services qui "facilitent" la vie des passagers dans l'aéroport :
– assistance aux passagers à mobilité réduite ;
– lounges/salons VIP ;
– navettes interaérogares ;
– sécurité aéroportuaire ;
– accueil aérogare.

6.4.4 Services aux aéroports

Servisair offre une gamme de services destinés à assurer un fonctionnement optimal des infrastructures qui garantissent une fluidité des opérations au sol :
– gestion de Centrale de Dégivrage Avions ;
– de-icing des avions ;
– déneigement, salage des pistes ;
– gestion technique d'aérogares.

6.4.5 Services de gestion du carburant

Servisair offre aux compagnies aériennes une gamme de solutions qui leur permettent d'optimiser l'ensemble de leur processus de gestion du carburant :
– gestion d'achat de carburant ;
– gestion des pleins des avions.

6.5 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication

La marque utilisée Derichebourg correspond au nom de son actionnaire majoritaire qui a été substitué à la marque Penauille à la suite de l'absorption de CFF Recycling par Penauille Polyservices. Les parties ont convenu de l'établissement d'une convention de marque. Derichebourg est propriétaire de brevets et de marques, en France et à l'étranger, qui ont une valeur certaine, en particulier dans l'activité Services à l'Environnement. Cependant, la société estime que ses activités ne sont dépendantes d'aucun d'entre eux en particulier.
Par ailleurs, la société n'est dépendante à l'égard d'aucune licence significative ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier. La société estime qu'elle n'est dépendante d'aucun client ou contrat particulier.

Le Groupe exploite les marques suivantes en France et à l'étranger :
– activité Services à l'Environnement : Derichebourg Environnement ;
– activité Services aux Entreprises : Derichebourg Multiservices et ses déclinaisons dans les différents segments d'activité : Derichebourg Propreté, Derichebourg Accueil et Services Associés, Derichebourg Sûreté, Derichebourg Sécurité, Derichebourg Intérim, Derichebourg Énergie, Derichebourg Atis Aéronautique ;
– activité Services Aéroportuaires : Servisair.

Dans l'activité Services à l'Environnement, les brevets déposés concernent les installations de prébroyage (Europe et Amérique du Nord) et de triage de tubes. Ces brevets ont pour vocation de protéger les innovations techniques développées par le service technique de Derichebourg Environnement. Ces innovations sont protégées par le droit de propriété intellectuelle tant en France que dans les pays où ils ont été enregistrés. Les brevets dont Derichebourg

Environnement est propriétaire ne font l'objet d'aucun accord de licence avec les filiales du Groupe ou avec des tiers.

6.6 Position concurrentielle

6.6.1 Résumé

L'activité Services à l'Environnement est confrontée en France à une concurrence nationale exercée par différents opérateurs régionaux qui sont, pour une large part, des entreprises familiales. Véolia Environnement et Suez Environnement ont acquis récemment certaines entreprises familiales, pour prendre pied sur ce marché. Cette concurrence s'exerce dans toutes ses activités, dont celles du broyage des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, dans lesquelles Derichebourg Environnement détient cependant, au travers de ses filiales d'exploitation, une position prépondérante.

Sur le marché des métaux non ferreux, Derichebourg Environnement se classe comme un acteur clé, notamment dans le domaine de leur commercialisation par le biais de sa filiale Coframétal.

Pour l'activité Services aux Entreprises, portée par Derichebourg Multiservices et ses filiales, la concurrence est également fortement présente en France et à l'international, face à des acteurs de qualité comme la société ONET, ISS.

L'activité Services Aéroportuaires est confrontée à la concurrence de plusieurs opérateurs globaux tels que SWISSPORT, Menzies, WFS ou Aviapartner.

La part de marché estimée en France de Derichebourg Environnement dans la collecte des déchets ferreux et non ferreux est estimée à environ un tiers. Il n'existe toutefois pas de statistiques de qualité.

La part de marché de Derichebourg Multiservices estimée en France pour ses activités de multiservices est à 3 % d'un marché de 8,5 Md€.

Les statistiques afférentes aux Services aéroportuaires ne sont pas aisément disponibles et de qualité.

6.6.2 Le marché du recyclage des ferrailles

La ferraille est issue de la filière d'acier plat (déchets issus de l'industrie automobile, électroménager, packaging…) et utilisable pour la production d'acier long carbone (plutôt à destination de la construction, du transport…).

La production d'acier à partir de la filière électrique représente un tiers de la production totale et les ferrailles en constituent presque 100 % de l'approvisionnement. Elles représentent aussi jusqu'à 20 % de la matière première transformée en hauts fourneaux. Ces données expliquent la demande et les perspectives favorables des ferrailles comme matières premières.

Il n'y a pratiquement aucune différence, en termes de qualités techniques, entre le métal primaire, fabriqué à partir de minerai, et le métal secondaire (recyclé), fabriqué à partir de produits collectés. Les secteurs de la sidérurgie, la construction et l'automobile constituent les principaux secteurs utilisateurs de ferraille ; ces secteurs en sont également les premiers fournisseurs.

La ferraille est issue des démolitions industrielles, des chutes de production ou des produits en fin de vie. Le marché français de la collecte de ferraille est très atomisé. L'intervention des principaux concurrents de Derichebourg Environnement est surtout régionale, à l'exception des sociétés Guy Dauphin Environnement, SITA et Véolia Environnement qui sont présentes dans plusieurs régions françaises.

La marque dans le métier du recyclage a une importance relative. Au cas particulier de Derichebourg Environnement, sa marque associe une notion de qualité des services de collecte (surtout pour les enlèvements en usine) ainsi que l'image d'une certaine garantie de bon paiement.

Le marché du recyclage est caractérisé par de fortes barrières à l'entrée de diverses natures :
– financières : même si le retour sur capitaux employés est élevé sur le secteur de l'ordre de 20 %, ce qui constitue un facteur attractif, une intensité capitalistique de l'ordre de 4 % du CA et les investissements initiaux élevés qui y sont associés peuvent dissuader des nouveaux entrants ;
– réglementaires : les nombreuses directives communautaires sur les déchets restent encore perçues comme trop complexes par les acteurs de l'industrie ;
– technologiques : l'adaptation de l'outil de production aux différents segments du marché (métaux ferreux, métaux non ferreux) reste un processus long et coûteux.

La production mondiale d'acier brut s'est élevée à environ 1,32 milliard de tonnes en 2007. Sur les huit premiers mois de l'année civile 2008, la tendance était à une augmentation de l'ordre de 5 à 6 % dans le monde, tirée essentiellement par la Chine (+8 %,), et le Brésil (+ 7 %). Dans l'Union européenne, la production sur les huit premiers mois était stable.

Depuis le mois de septembre 2008, bien qu'il n'existe pas encore de statistiques pour cette période récente, la production a fortement décru, conséquence de la crise financière qui se propage au monde économique.

Le principal producteur d'acier mondial annonce une baisse de production de l'ordre de 30 % à 35 % pour le quatrième trimestre de l'année civile 2008. La baisse est particulièrement prononcée en Europe occidentale.

Il existe un marché mondial de la ferraille, les prix se situant plus ou moins au même niveau dans l'ensemble des pays industrialisés. La conjoncture économique générale est marquée par la contribution importante de certains pays à la croissance mondiale, et principalement la Chine. Ce pays a été directement ou indirectement à l'origine de la forte augmentation des besoins en matières premières, dont les ferrailles et métaux non ferreux issus du recyclage.

L'exercice 2007-2008 a été marqué par un premier semestre atone, suivi d'un trimestre d'augmentation sans précédent des prix, le prix à la tonne de la ferraille broyée passant de 276 à 441 € la tonne entre mars 2008 et juin 2008 (source Eurofer), avant de retomber à 260/t en septembre 2008, et de poursuivre leur baisse sur les mois d'octobre et novembre 2008.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des prix de la ferraille broyée au cours des dernières années (en euros/tonne).

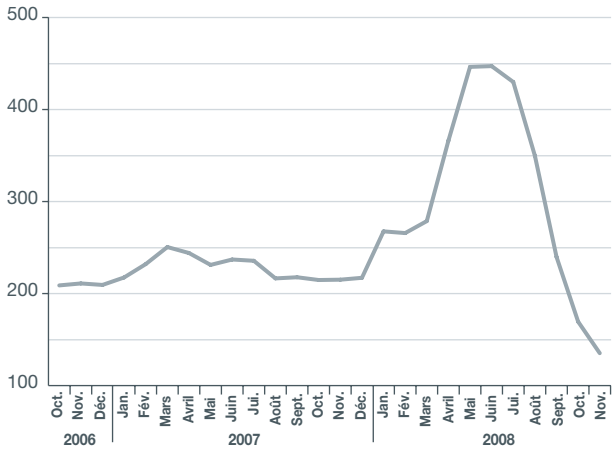

6.6.3 Le marché du recyclage des métaux non ferreux

Les principaux métaux non ferreux (MNF) sont avant tout l'aluminium, le cuivre, le plomb et quelques métaux rares. Comme pour l'acier, le gisement récupérable a trois origines : les chutes de production, les démolitions industrielles et les produits en fin de vie collectés. Les MNF se trouvent essentiellement dans le bâtiment, les emballages, les automobiles et l'équipement industriel. Les industries consommatrices sont essentiellement la fonderie, l'affinerie et autres industries lourdes. La récupération assure 37 % des besoins en MNF. La seule récupération des produits en fin de vie assure 20 %. La demande mondiale de métaux non ferreux est fortement corrélée à l'évolution de l'indice de la production industrielle mondiale.

Le recyclage de produits en fin de vie sera de plus en plus incontournable puisqu'il est la seule source de métal non ferreux secondaire, alors que la ressource primaire s'amenuise, au moins provisoirement, en raison du faible nombre de nouveaux projets miniers entamés ces dernières années. Des lancements de projets miniers ont été décalés dans le temps dû aux conditions défavorables sur les marchés des commodités (nickel, aluminium et cuivre) dans les années 1990. Le prix du métal spot constaté à cette période n'était pas attractif et les TRI de ces projets ressortaient à des niveaux dissuasifs. Plusieurs autres facteurs favorisent aussi le développement du recyclage des métaux non ferreux. D'une part, la production de minerai primaire est inexistante dans plusieurs régions géographiques. Les produits recyclés sont donc la seule “mine de surface” disponible, et de plus, renouvelable ; dans tous les cas, la réutilisation des produits de récupération permet d'économiser des matières premières.
D'autre part, la production de produits secondaires coûte beaucoup moins cher que la fabrication de produits primaires, à partir de minerai. Les investissements nécessaires sont, en moyenne, trois à quatre fois moins élevés que pour le raffinage. L'économie d'énergie par rapport à la production de métal primaire est de l'ordre de 60 à 80 % pour le cuivre, de 90 à 98 % pour l'aluminium, un avantage compétitif certain dans un contexte de prix de l'énergie élevé et de contraintes en termes d'émission de CO_2 de plus en plus fortes en Europe. Cependant, les économies sur la production sont compensées partiellement par des coûts de collecte ou des contraintes environnementales pour les pays industrialisés ; ces limites n'existent pas dans les pays émergents qui utilisent de plus en plus ce mode de production et qui importent les produits de récupération.

La demande des pays émergents, à commencer par la Chine, devrait continuer à croître à moyen terme, conduisant ces pays à augmenter leurs importations de déchets auprès des pays industrialisés qui utilisent également ces métaux depuis plus longtemps. Ces dernières années, les métaux non ferreux sont devenus une classe d'actifs financiers, rendant leurs prix plus volatils.

Au cours de l'exercice 2007-2008, les cours du cuivre se sont situés entre 6 500 $/tonne et 8 500 $/tonne, avant de chuter brutalement depuis juillet 2008 (inférieurs à 4 000 $/tonne). Le prix de l'aluminium deuxième fusion a oscillé sur l'exercice entre 2 300 $/tonne et 3 000 $/tonne, avant de chuter en direction des 1 900 $/tonne à l'automne.

Le nickel est particulièrement volatil : de 50 000 $/tonne (cours record) en mai 2007, il n'a globalement cessé de chuter depuis, et se situe en décembre 2008 aux alentours de 8 500 $/tonne.

La demande en métaux non ferreux est influencée par les facteurs suivants :
– la forte demande mondiale, tirée par la Chine et par le niveau de l'économie mondiale ;

– le cours du dollar par rapport aux autres devises. Les métaux cotés au LME voient leur prix s'ajuster automatiquement en fonction de l'évolution du dollar ;
– des marchés d'offres et de demandes régulièrement en déficit physique en raison du rationnement de l'offre. Les nouveaux gisements exploités sont souvent des extensions de mines existantes.

6.6.4 Le marché des Services aux Entreprises

La demande sur ces marchés se caractérise par :
– son atomisation : tous les secteurs d'activité sont susceptibles d'utiliser les types de services visés, la structure de la clientèle est donc représentative de l'économie française ;
– une présence significative des acteurs publics : à l'exception de l'intérim, les services publics représentent une part significative du marché puisque les administrations externalisent de façon croissante ces prestations ;
– un accroissement de l'offre multiservices : même si la prestation intégrée regroupant un ensemble large de services n'est pas encore devenue un standard d'achat, cette tendance reste marquée et constitue pour les groupes de services une perspective de croissance.

Le marché européen des services aux entreprises est un marché multiforme, à la fois par les différentes prestations qu'il englobe, et par les acteurs, souvent de petite taille, qui y interviennent.

L'externalisation des activités de nettoyage est ancienne. Son histoire en France remonte au milieu du XIX^{e} siècle. Les entreprises françaises externalisent cette activité pour plusieurs raisons, dont leur stratégie industrielle (repli sur "le core business") et la réduction des coûts.

6.6.4.1 La Propreté

Un marché porteur
Le taux d'externalisation des prestations, variable en fonction des pays, n'est en moyenne que de 60 % en Europe, ce qui illustre bien le potentiel de croissance que conserve cette activité. Ce taux est d'environ 50 % en France.

Le marché connaît une augmentation constante : environ 5,8 % (y compris inflation) par an sur la période 1995-2005 (source FEP).

Un marché fragmenté en voie de consolidation
Le seul marché européen de la propreté représente environ 121 000 entreprises.

En France, ce marché est évalué à environ 15 000 entreprises, dont 68 % emploient moins de dix personnes et seulement 1 % plus de 500 personnes. Les acteurs employant plus de 500 personnes représentent 44 % du chiffre d'affaires du secteur, pourcentage stable (source FEP).

L'accélération de l'externalisation est accompagnée d'une demande croissante de la part des clients d'une couverture géographique plus étendue et d'une offre de prestations plus complète.

On assiste donc à l'émergence d'acteurs européens qui couvrent plusieurs pays et proposent une offre globale, peu accessible aux PME.

Des marges sous pression
Le marché est caractérisé par des donneurs d'ordre exigeants et une pression concurrentielle sur les prix des prestations, ce qui rend plus difficile pour les entreprises de répercuter la totalité des hausses des coûts salariaux (passage aux 35 heures, hausses du Smic) sur leur prix de vente.

En conséquence, le maintien des marges passe par des efforts significatifs d'optimisation de la productivité opérationnelle.

6.6.4.2 La Sécurité

Un marché caractérisé par son environnement réglementaire
Les activités de sécurité dite "classique" doivent respecter les textes fondamentaux tels que la "loi sur les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transports de fonds" du 12 juillet 1983 ou la convention collective des entreprises de prévention et de sécurité du 15 février 1985.

À ces textes déjà anciens, est venue s'ajouter la "Loi sur la sécurité intérieure" (dite loi Sarkozy) du 18 mars 2003. Cette loi, relative aux activités de sécurité privée, apporte des précisions importantes concernant :
– l'autorisation d'exercer délivrée aux sociétés de sécurité ;
– l'agrément des dirigeants ;
– la déclaration préalable à l'embauche ;
– l'aptitude professionnelle (mise en place des certificats de qualification professionnelle) ;
– la formation préalable à l'embauche, délivrée par des organismes de formation agréés ;
– le contrôle du respect de cette réglementation (par la police et la gendarmerie).

Les activités de sûreté aéroportuaire doivent se conformer, en France, à l'arrêté ministériel du 12 novembre 2003, publié le 18 décembre 2003, relatif aux mesures de sûreté du transport aérien.

Cet arrêté contient peu de modifications substantielles par rapport aux précédentes règles, mais renforce les obligations liées à l'inspection filtrage (contrôle des passagers et bagages avant l'embarquement) en instaurant, par exemple, l'obligation de procéder à un contrôle physique aléatoire (palpation) des passagers.

Un marché porteur
Le sentiment d'insécurité des Français et la criminalité assurent à l'activité un marché présentant une hausse stable, et ce

dans les secteurs du gardiennage, de la télésurveillance et des transports de fonds. Le marché français a progressé en moyenne de 10 % par an entre 1998 et 2006 (en valeur).

Un marché de la sécurité en mutation
Les services de sécurité deviennent plus sophistiqués et à plus grande valeur ajoutée technique. Le marché des services de sécurité reste, cependant, un secteur largement constitué de petites, voire de microstructures, de moins de 20 employés. Les 28 entreprises de plus de 500 employés réalisent 56 % du chiffre d'affaires et emploient 57 % des salariés du secteur.

Le secteur est dominé par des groupes étrangers internationaux, tels que le Suédois Sécuritas, l'Américain G4S, les Américains Brink's Incorporated et Tyco International et Chubb ou encore l'Espagnol Prosegur. Trois multispécialistes des services disposent de filiales se mêlant au leadership du marché, dont Derichebourg Sécurité.

Toutefois, la rentabilité du secteur demeure faible et se caractérise par la domination de sociétés spécialisées.

6.6.4.3 Le marché de l'Intérim

Derichebourg Intérim a connu une forte croissance ces dernières années, tant pour l'intérim "classique" que pour l'interim aéronautique.
Le marché de l'intérim a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 6,5 % (y compris inflation) entre 2006 et 2007, et un taux de croissance des heures prestées de 3,5 %. L'an passé, ces chiffres s'élevaient respectivement à 7 % et 4,7 %.
Le chiffre d'affaires du secteur en France s'élève à 21,7 Md€.

6.6.5 Le marché des Services aéroportuaires

Un considérable potentiel de croissance lié à l'externalisation
Le coût de l'assistance aéroportuaire est majeur pour les compagnies aériennes.
Servisair estime que l'ensemble des services d'assistance aux passagers, d'assistance piste ou de billetterie représente environ 10 à 15 % des dépenses d'une compagnie aérienne. La réduction de ces coûts est critique.
L'externalisation des services est une réponse à la recherche de réduction des coûts.
Les compagnies aériennes se recentrent sur leur cœur de métier et externalisent, auprès de sociétés spécialisées, l'ensemble de leurs activités annexes.

L'externalisation des services aéroportuaires est caractérisée par plusieurs tendances.
En Europe, la libéralisation, c'est-à-dire l'ouverture à la concurrence de l'ensemble des aéroports européens, est régie par la directive 96/97/EC du 5 octobre 1996.
Avant cette date, les aéroports d'Europe continentale étaient fermés à toute forme de concurrence, les prestations d'assistance étant assurées par le gestionnaire de l'aéroport ou par la compagnie aérienne nationale. La situation est différente en fonction des pays européens. Totalement libéralisée au nord (Royaume-Uni, Hollande, Irlande, Scandinavie), partiellement libéralisée en Allemagne, France, Autriche, Grèce et Belgique, elle est encore très fermée au sud (Espagne, Portugal, Italie), et en Suisse.
Les compagnies aériennes "*blue chips*" accentuent l'externalisation de l'assistance aéroportuaire et adoptent une approche de moins en moins locale.
La même démarche est menée au sein des compagnies indépendantes ainsi qu'auprès des alliances (One World, Skyteam, Star Alliance) et vise à trouver sur l'ensemble des escales une même qualité de services ainsi qu'une tarification adaptée.
Le marché des "*low costs*" a fortement progressé au cours des dernières années.
Cependant, pour la saison d'hiver 2008-2009, on observe un ralentissement du développement du trafic aérien, à cause de l'augmentation du coût du kérosène, qui s'est traduite par la faillite des compagnies les moins solides financièrement ou par le "maintien au sol" des avions les plus consommateurs.

Un marché dépendant du trafic aérien
La croissance des services aéroportuaires est principalement liée à celle du trafic aérien (passagers et marchandises) dont la reprise a été forte entre 2004 et 2008. Cette activité est également fortement saisonnière.

À cause de la crise sectorielle liée à la hausse du pétrole, et des conséquences de l'intense crise financière de l'automne 2008, les prévisions d'augmentation du transport aérien pour 2009 sont en-deçà des prévisions faites l'an dernier. La tendance à moyen terme demeure porteuse.

Peu d'acteurs crédibles sur un marché très éclaté
Le marché des services aéroportuaires est un marché très éclaté comprenant trois catégories d'acteurs : les concessionnaires d'aéroports et les compagnies aériennes qui contrôlaient respectivement 20 et 55 % de ce marché en 2003 et qui devraient en contrôler respectivement 5 et 50 % en 2010 (source : estimations Servisair) et les opérateurs indépendants.
Le segment des opérateurs indépendants devrait croître plus rapidement que le marché, en raison de la poursuite de l'effet de rattrapage entamé en 2004, des tendances à l'externalisation et de la libéralisation progressive des monopoles aéroportuaires.
Il existe cinq acteurs à réseau mondial et dont l'activité représente plus de 500 M€, (Swissport, Servisair, BBA (ASIG), Menzies, WFS). Le poids de ces opérateurs indépendants devrait continuer à croître, dans un contexte fortement concurrentiel sur les principales plates-formes.

7. Organigramme

7.1 Organisation du Groupe et place de l'émetteur

Derichebourg SA est une société dont les actifs sont principalement constitués des titres de participation des trois sociétés faîtières Derichebourg Environnement, Derichebourg Multiservices, Servisair SAS (+ Servisair GmbH), et des titres CFF Immobilière, qui regroupe les actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement. Le financement des filiales du Groupe est assuré pour une très large partie de manière centralisée, par Derichebourg SA, *via* un crédit syndiqué. Derichebourg SA dispose de conventions de compte courant de financement et de trésorerie rémunérés avec ses filiales.

7.2 Organigramme

Pour des raisons de facilité de lecture, l'organigramme est présenté en quatre parties :
– organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires (7.2.1) ;
– organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (7.2.2) ;
– organigramme détaillé de l'activité Multiservices (7.2.3) ;
– organigramme détaillé de Servisair (7.2.4.).

7.2.1 Organigramme synthétique du groupe et de ses actionnaires

Le groupe DERICHEBOURG au 30-09-2008

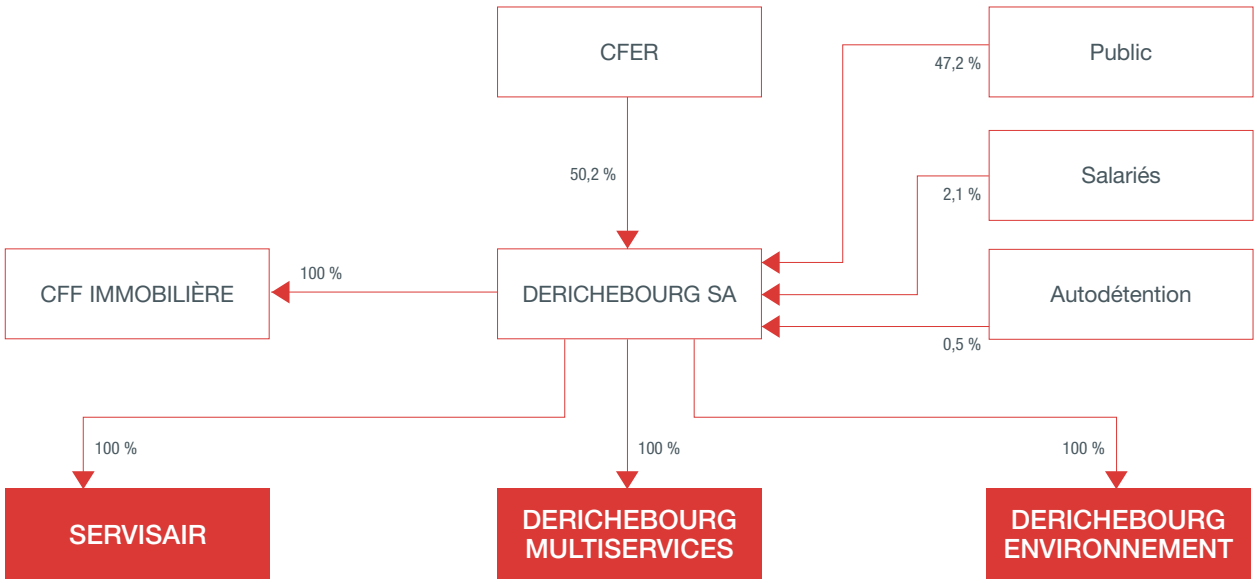

Les chiffres ci-dessus sont communiqués en pourcentage d'intérêts.
La société CFER est détenue par la famille Derichebourg.

7.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'environnement (au 30 septembre 2008)

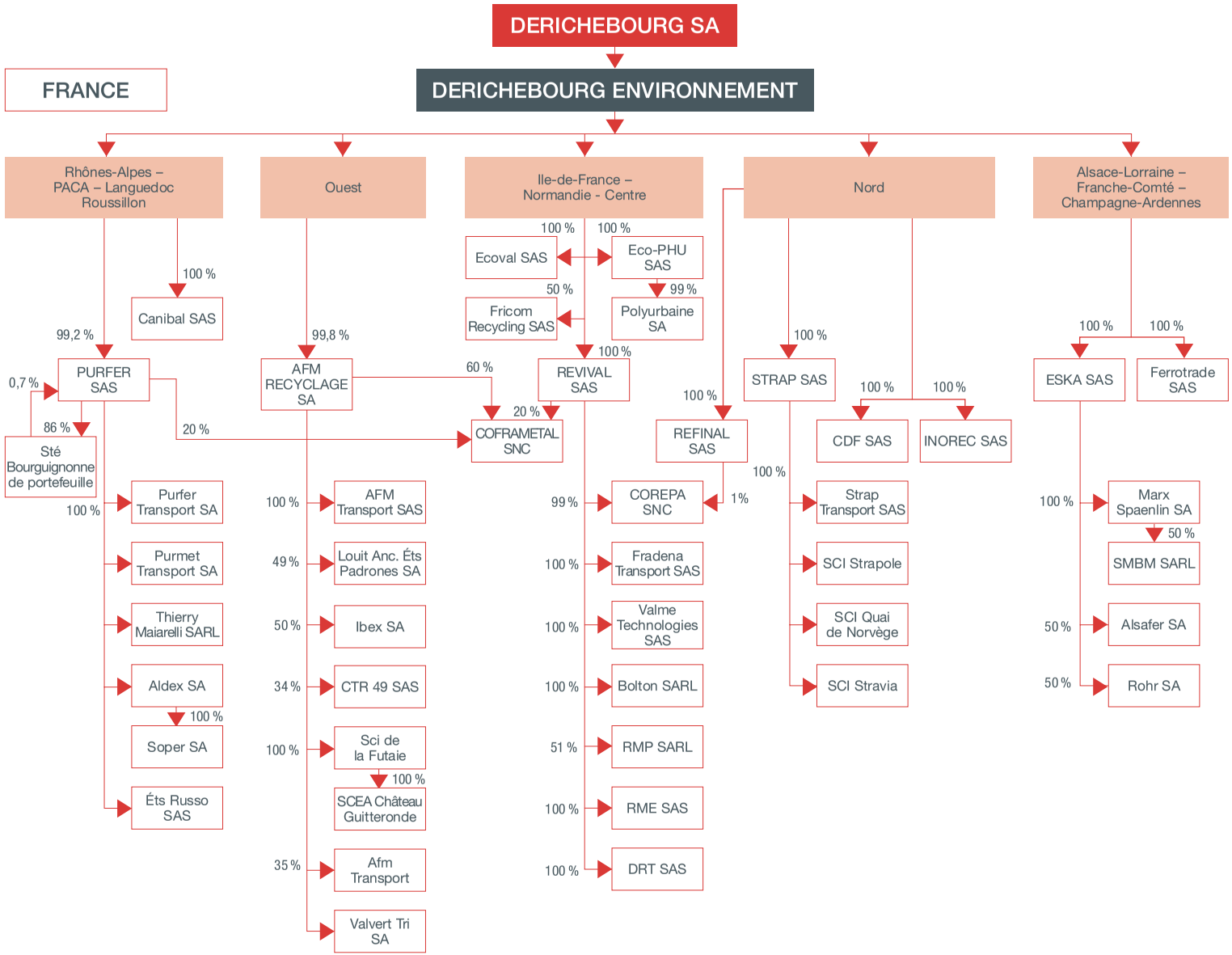

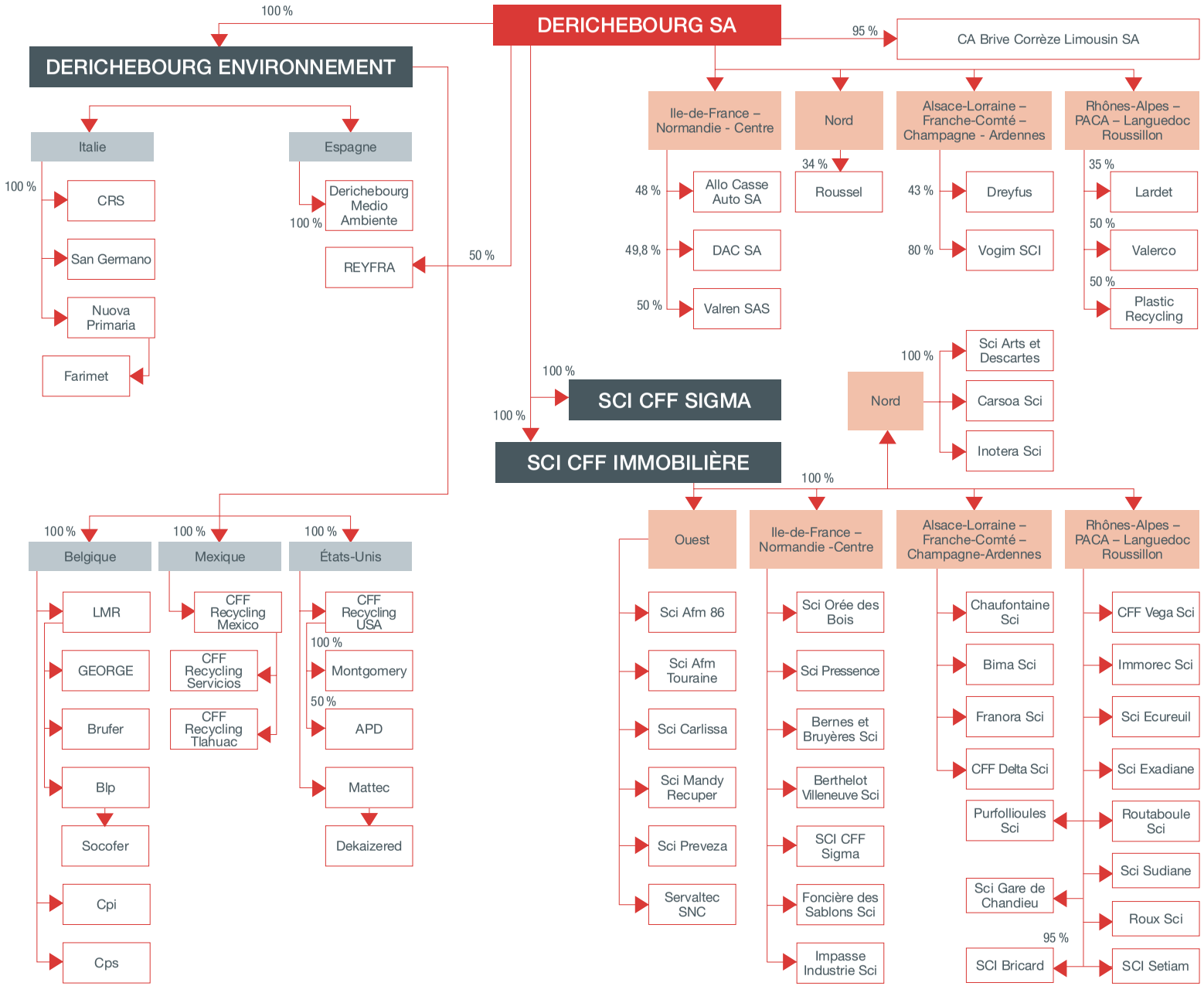
DERICHEBOURG SA
100 %
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT
95 %
CA Brive Corrèze Limousin SA
Italie
Espagne
100 %
CRS
San Germano
Nuova Primaria
Farimet
100 %
Derichebourg Medio Ambiente
REYFRA
50 %
Ile-de-France – Normandie - Centre
Nord
Alsace-Lorraine – Franche-Comté – Champagne - Ardennes
Rhônes-Alpes – PACA – Languedoc Roussillon
48 %
Allo Casse Auto SA
49,8 %
DAC SA
50 %
Valren SAS
34 %
Roussel
43 %
Dreyfus
80 %
Vogim SCI
35 %
Lardet
50 %
Valerco
50 %
Plastic Recycling
100 %
SCI CFF SIGMA
100 %
SCI CFF IMMOBILIÈRE
Nord
100 %
Sci Arts et Descartes
Carsoa Sci
Inotera Sci
100 %
Belgique
Mexique
États-Unis
LMR
GEORGE
Brufer
Blp
Socofer
Cpi
Cps
CFF Recycling Mexico
CFF Recycling Servicios
CFF Recycling Tlahuac
CFF Recycling USA
100 %
Montgomery
50 %
APD
Mattec
Dekaizered
Ouest
Ile-de-France – Normandie -Centre
Alsace-Lorraine – Franche-Comté – Champagne-Ardennes
Rhônes-Alpes – PACA – Languedoc Roussillon
Sci Afm 86
Sci Afm Touraine
Sci Carlissa
Sci Mandy Recuper
Sci Preveza
Servaltec SNC
Sci Orée des Bois
Sci Pressence
Bernes et Bruyères Sci
Berthelot Villeneuve Sci
SCI CFF Sigma
Foncière des Sablons Sci
Impasse Industrie Sci
Chaufontaine Sci
Bima Sci
Franora Sci
CFF Delta Sci
Purfollioules Sci
Sci Gare de Chandieu
95 %
SCI Bricard
CFF Vega Sci
Immorec Sci
Sci Ecureuil
Sci Exadiane
Routaboule Sci
Sci Sudiane
Roux Sci
SCI Setiam

7.2.3 Organigramme détaillé de l'activité Multiservices (au 30 septembre 2008)

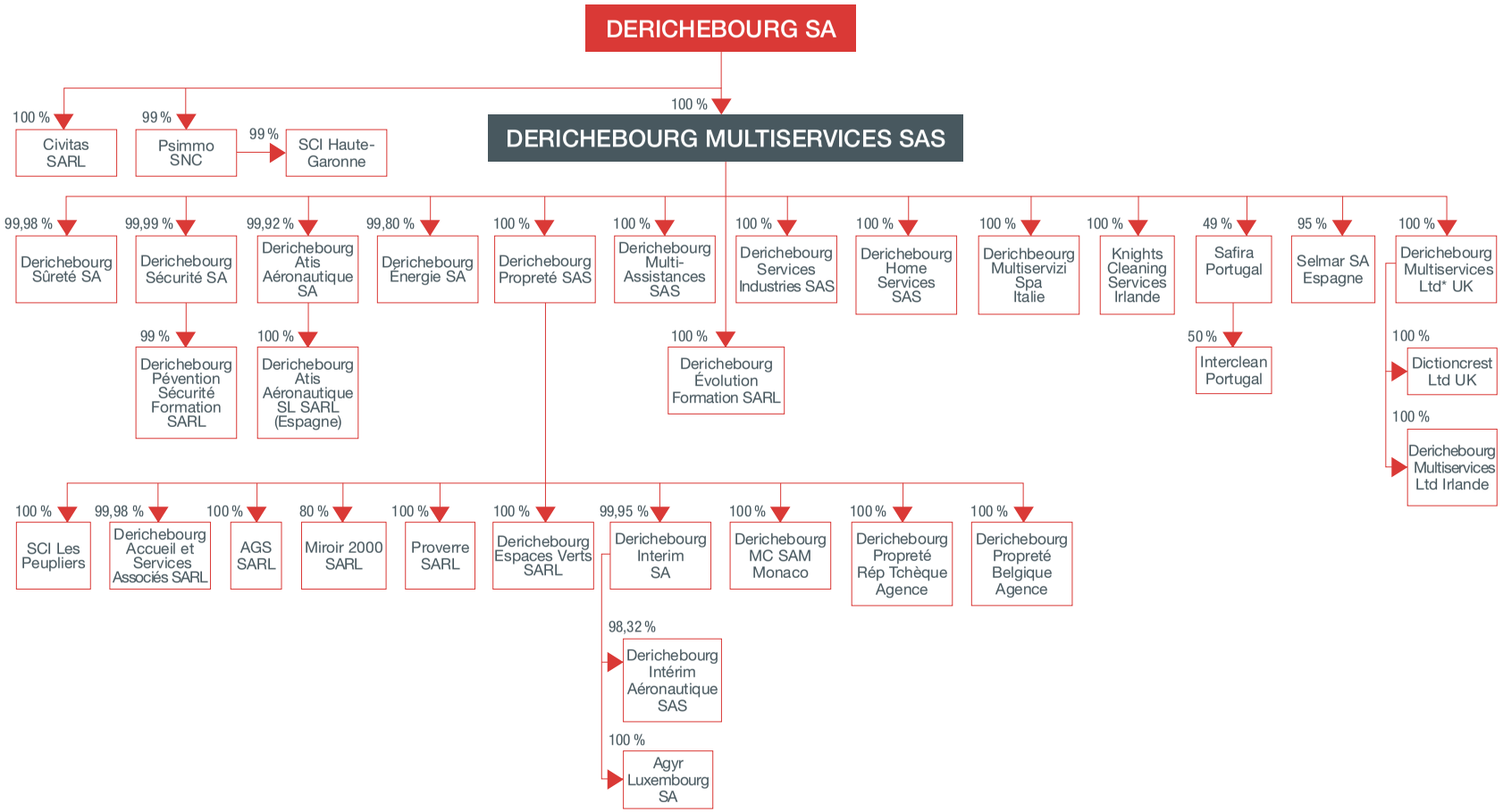

* Actionnaire des sociétés suivantes sans activités ou en cour de liquidation : Inflight Catering Services Ltd ; Inflight Cleaning Services Ltd ; Inflight Commercial Services Ltd ; Inter Company Services Ltd ; Inflight Catering Services(Guernsey) Ltd ; Inflight Customer Services Ltd ; Derichebourg Multiservices Limited (Manx) ; Derichebourg Multiservices Limited (Irlande).

Ainsi que les établissements DERICHEBOURG PROPRETÉ en cours de liquidation en Hongrie et Slovaquie.

7.2.4 Organigramme détaillé de l'activité Services Aéroportuaires (au 30 septembre 2008)

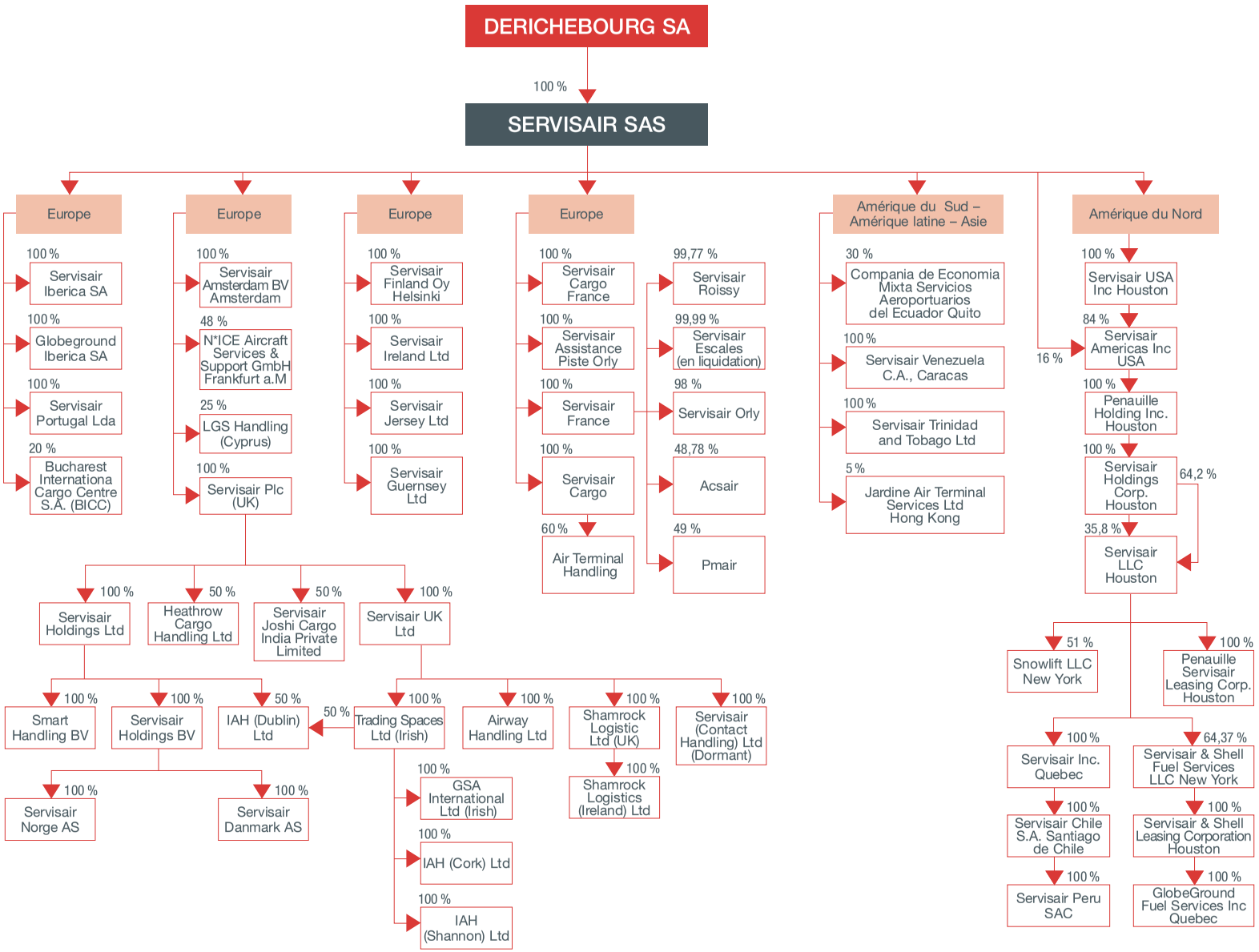
DERICHEBOURG SA
100 %
SERVISAIR SAS
Europe
Europe
Europe
Europe
Amérique du Sud – Amérique latine – Asie
Amérique du Nord
100 % Servisair Iberica SA
100 % Globeground Iberica SA
100 % Servisair Portugal Lda
20 % Bucharest Internationa Cargo Centre S.A. (BICC)
100 % Servisair Amsterdam BV Amsterdam
48 % N°ICE Aircraft Services & Support GmbH Frankfurt a.M
25 % LGS Handling (Cyprus)
100 % Servisair Plc (UK)
100 % Servisair Finland Oy Helsinki
100 % Servisair Ireland Ltd
100 % Servisair Jersey Ltd
100 % Servisair Guernsey Ltd
100 % Servisair Cargo France
100 % Servisair Assistance Piste Orly
100 % Servisair France
100 % Servisair Cargo
60 % Air Terminal Handling
99,77 % Servisair Roissy
99,99 % Servisair Escales (en liquidation)
98 % Servisair Orly
48,78 % Acsair
49 % Pmair
30 % Compania de Economia Mixta Servicios Aeroportuarios del Ecuador Quito
100 % Servisair Venezuela C.A., Caracas
100 % Servisair Trinidad and Tobago Ltd
5 % Jardine Air Terminal Services Ltd Hong Kong
16 %
100 % Servisair USA Inc Houston
84 % Servisair Americas Inc USA
100 % Penauille Holding Inc. Houston
100 % Servisair Holdings Corp. Houston
64,2 %
35,8 % Servisair LLC Houston
100 % Servisair Holdings Ltd
50 % Heathrow Cargo Handling Ltd
50 % Servisair Joshi Cargo India Private Limited
100 % Servisair UK Ltd
100 % Smart Handling BV
100 % Servisair Holdings BV
50 % IAH (Dublin) Ltd
50 %
100 % Trading Spaces Ltd (Irish)
100 % Airway Handling Ltd
100 % Shamrock Logistic Ltd (UK)
100 % Servisair (Contact Handling) Ltd (Dormant)
100 % Servisair Norge AS
100 % Servisair Danmark AS
100 % GSA International Ltd (Irish)
100 % IAH (Cork) Ltd
100 % IAH (Shannon) Ltd
100 % Shamrock Logistics (Ireland) Ltd
51 % Snowlift LLC New York
100 % Penauille Servisair Leasing Corp. Houston
100 % Servisair Inc. Quebec
64,37 % Servisair & Shell Fuel Services LLC New York
100 % Servisair Chile S.A. Santiago de Chile
100 % Servisair & Shell Leasing Corporation Houston
100 % Servisair Peru SAC
100 % GlobeGround Fuel Services Inc Quebec

Et les sociétés dormantes suivantes : Globeground UK, Globeground Manchester, Globeground Heathrow, Servisair Cargo Rotterdam Air BV, Servisair Greece Handling, Servisair Deutschland, Servisair Sweden, Global Ground Services (US), Tri-Star Acquisition Corp (US), Trans Escale Inc.

7.2.4 Organigramme détaillé de l'activité Services Aéroportuaires (suite)

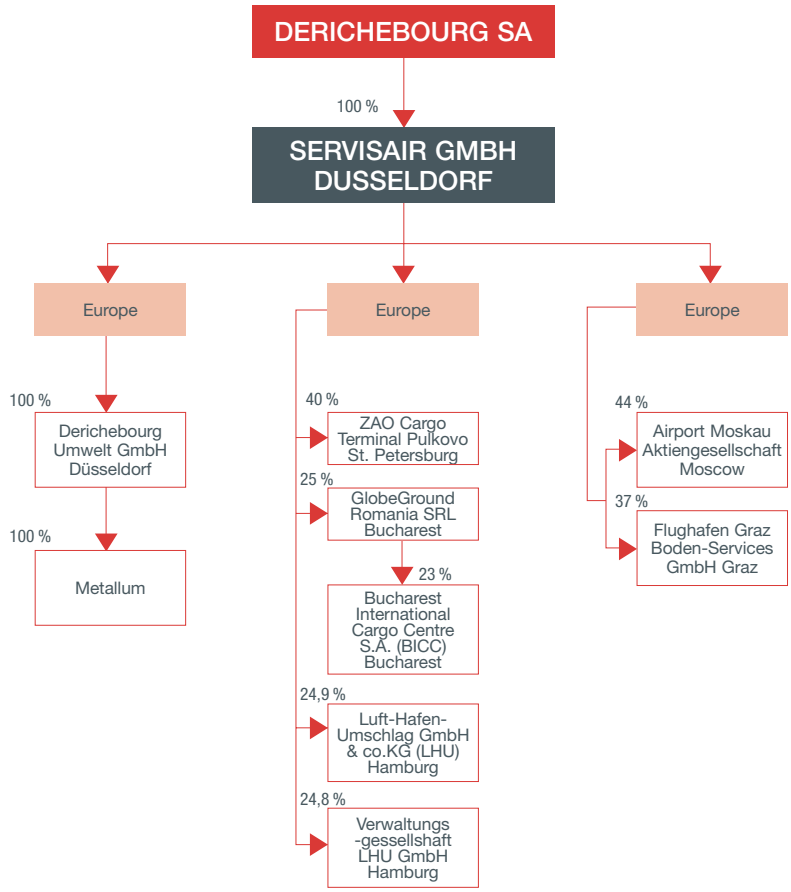

Ainsi que les sociétés suivantes sans activité : Globeground Sofia EOOD, Lufthansa Airport Services Poland, Transecales Inc, Globegraound Brazil Ltda.

7.3 Liste des filiales

La liste des filiales du groupe est présentée dans la note 4.31 de l'annexe aux comptes consolidés.

7.4 Intérêts minoritaires significatifs

Il n'existe pas d'intérêt minoritaire significatif dans le Groupe. Le montant des intérêts minoritaires au bilan du 30 septembre 2008 est de 1,3 M€. La quote-part de résultat revenant aux intérêts minoritaires est de 0,3 M€.

8. Propriétés immobilières, usines, équipements

8.1 Immobilisations corporelles importantes

La nature et le montant des immobilisations corporelles des activités Multiservices et Services Aéroportuaires n'appelle pas de commentaire particulier.

Pour l'activité Services à l'Environnement, les immobilisations significatives concernent les catégories suivantes :

Propriétés immobilières
La stratégie du groupe Derichebourg consiste depuis de nombreuses années à être propriétaire, autant que faire se peut, des terrains sur lesquels il réalise les prestations de services à l'environnement. Compte tenu de l'ancienneté de détention de certains terrains, il existe des plus-values sur ces terrains par rapport à leur coût historique. Lors de la transition aux normes IFRS, la valeur de marché des terrains au 1er octobre 2004 a été considérée comme coût présumé pour certains terrains. Un écart (net d'impôts différés) de 41 M€ a été intégré aux capitaux propres et aux immobilisations corporelles.

Le Groupe est propriétaire d'une partie des terrains utilisés pour l'exploitation de son activité. Il loue par ailleurs des surfaces auprès de bailleurs externes, dont deux terrains à la famille Derichebourg :
– la SCI de Fondeyre, 12 chemin de Fondeyre, 31000 Toulouse : un terrain avec bureau et atelier, moyennant un loyer annuel de 17 K€ ;
– la SCI des Demuyes, 12 rue Bonaparte, 59560 Comines : un terrain aménagé à usage de déchetterie, moyennant un loyer annuel de 28 K€.

Installations techniques
Il s'agit essentiellement de prébroyeurs, broyeurs, cisailles, aplatisseurs, matériels de tri pour l'activité de services à l'environnement, ainsi que le matériel et outillage des activités Services Aéroportuaires et Multiservices. Leur valeur brute totale est de 801,3 M€ (776,9 M€ au 30/09/07). Compte tenu de la politique d'amortissement, leur valeur nette est de 236,1 M€ (231,5 M€ au 30/09/07).

Flotte de collecte de l'activité Services à l'Environnement
La flotte se compose de plus de 1 300 véhicules.

8.2 Questions environnementales

8.2.1 Activité Services à l'Environnement

Concernant l'activité Services à l'Environnement, DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT a mis en place plusieurs indicateurs afin de mesurer l'impact de ses activités sur l'environnement, à travers notamment la mesure de la consommation des ressources naturelles.

Il a été opté pour une construction progressive de la communication environnementale en procédant dans un premier temps à la diffusion des indicateurs essentiels, sachant que la consommation de matières premières n'est pas significative en raison de la nature même de cette activité, le recyclage. De plus, ce métier, qui consiste principalement à collecter, transformer et revaloriser des déchets en matières premières secondaires, concourt par lui-même à la réduction d'effets nocifs sur l'environnement.
Des efforts importants sont mis en œuvre chaque année pour mettre aux standards du groupe les centres de valorisation nouvellement acquis. De nombreuses actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau et protéger les sols.

Conjointement, le groupe continue ses efforts en vue de revaloriser en matière ou en énergie une proportion croissante de ses résidus de broyage.

Au cours de l'exercice, DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT a continué ses investissements dans le secteur du marché des Déchets des Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), consolidant son rang de premier opérateur français sur ce nouveau marché.

Le suivi et la gestion des questions environnementales de DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable environnement.

8.2.1.1 Indicateurs

Concernant DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT et pour l'ensemble des filiales françaises (hors Polyurbaine), nous obtenons les données suivantes :

Indicateurs	Consommation d'eau (milliers de m³/an)	Consommation d'électricité (GW/an)	Consommation fuel et carburant (millions de litres/an)	Consommation huile - lubrifiants (milliers de litres/an)	Consommation gaz (millions de m³/an)
Exercice 2007/2008	128	93	16	504	5,8
Exercice 2006/2007	141	86	16	512	5,5
Exercice 2005/2006	159	88	15	523	5,7
Exercice 2004/2005	163	85	16	570	5,5
Exercice 2003/2004	130	87	14	581	6,5
Exercice 2002/2003	111	86	14	654	8,1
Variation 07/08	**– 10 %**	**8 %**	**0 %**	**– 2 %**	**5 %**

La consommation d'eau concerne principalement les activités de tri post-broyage, le nettoyage des engins de chantier et l'alimentation de réserves anti-incendie. Quelques fuites en sous-sol ont été détectées et réparées, ce qui a permis de réduire encore la consommation.

La consommation d'électricité est significative pour le broyage, le cisaillage et le dézingage de tôles métalliques par électrolyse. L'augmentation sur l'exercice s'explique principalement par la montée en puissance du recyclage des réfrigérateurs en fin de vie.

La consommation de fuel et carburant concerne essentiellement les engins de chantier et les camions pour les transports amont (collecte des produits en fin de vie) et aval (livraison des matières premières secondaires).

La consommation d'huile et de lubrifiant se rapporte aux engins et équipements de chantiers (notamment les presses et cisailles hydrauliques).

La consommation de gaz concerne principalement l'activité d'affinage d'aluminium, en augmentation sur le dernier exercice.

Certifications et agréments

Le groupe DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT s'engage progressivement dans une démarche de certification de ses sites industriels dédiés au recyclage. À la fin de l'exercice 2007/2008, la situation était la suivante :
– ISO 9001 : 70 sites certifiés, 30 en cours ;
– ISO 14000 : 16 sites certifiés, 1 en cours ;
– Agréments VHU : 64 sites agréés, 2 en cours ;
– Rubrique 2711 (DEEE) : 15 sites agréés, 56 en cours.

8.2.1.2 Travaux réalisés en faveur de l'environnement

Le montant total des investissements réalisés en France par DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT dans le domaine de l'environnement sur son activité recyclage est de 7,4 millions d'euros sur l'exercice 2007/2008.

Domaine concerné	Montant investi sur 2007-2008 en K€	Répartition	Montant investi sur 2006-2007 en K€	Montant investi sur 2005-2006 en K€	Montant investi sur 2004-2005 en K€	Montant investi sur 2003-2004 en K€
Protection des sols	1 909	26 %	1 524	4 169	10 089	7 340
Gestion des déchets	3 955	54 %	2 790	2 049	1 607	3 038
Traitement des eaux usées et eaux de pluie	1 028	14 %	145	113	2 069	833
Prévention des incendies	142	2 %	62	59	106	349
Réduction du bruit	27	0 %	20	249	138	148
Radioprotection	95	1 %	73	116	130	59
Espaces verts	124	2 %	29	15	15	53
Protection de l'air	102	1 %	119	57	649	8
Total	**7 382**	**100 %**	**4 762**	**6 826**	**14 802**	**11 829**

La protection des sols s'est traduite par des travaux de réfection et d'aménagement de nouvelles aires bétonnées sur nos centres de valorisation.

La gestion des déchets a concerné les DEEE (Déchets des Équipements Électriques et Électroniques) avec la mise en

place, en particulier, d'une unité mobile de recyclage des réfrigérateurs, la dépollution des VHU (Véhicules Hors d'Usages) et la poursuite d'investissements sur le traitement des résidus de broyage.

Le traitement des eaux usées et eaux de pluie a concerné essentiellement l'amélioration des réseaux de traitement des eaux (4 sites).

La prévention des incendies a concerné la mise en place de réserves d'eau, de points de distribution et l'installation de dispositifs de protection contre la foudre.

La réduction du bruit s'est traduite notamment par la mise en place de capotage de certains matériels.

La radioprotection a concerné le remplacement ou l'installation de nouveaux portiques de détection de radioactivité.

La mise en place d'espaces verts concourt à l'amélioration des paysages en zone industrielle.

La protection de l'air a concerné la mise en place de dispositifs visant la réduction des poussières.

8.2.1.2 Dépenses engagées en faveur de l'environnement

La surveillance du respect environnemental des centres de valorisation de DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT nécessite l'engagement de plusieurs types de dépenses. Pour l'exercice 2007/2008, les données collectées auprès des filiales françaises (hors Polyurbaine) s'établit comme suit :

Nature de la dépense environnementale	Montant 2007-2008 en K€	Montant 2006-2007 en K€	Montant 2005-2006 en K€	Montant 2004-2005 en K€
Analyse des déchets générés ou valorisés	30	17	12	29
Analyse des rejets dans l'environnement	96	84	103	61
Entretien et maintenance des installations protégeant l'environnement	345	114	124	259
Autres dépenses environnementales	83	146	232	191
Total	**554**	**360**	**470**	**540**

Les analyses des déchets concernent principalement les résidus de broyage et le contrôle des émissions atmosphériques d'un site spécifique.

L'analyse des rejets dans l'environnement porte essentiellement sur les analyses des eaux renvoyées dans le milieu naturel après traitement et sur certaines analyses d'air et de sol.

L'entretien et la maintenance des installations protégeant l'environnement concernent principalement la vidange des débourbeurs-déhuileurs, le nettoyage des filtres des rejets gazeux et le contrôle des portiques de détection de la radioactivité.

Les autres dépenses environnementales concernent, par exemple, l'établissement de bilans environnementaux ou des mesures de bruit.

8.2.2 Activités Services Aéroportuaires et Multiservices

Ces activités ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, elles ne mettent en œuvre aucun processus de production portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux réserves naturelles (eau, air) ou à la biodiversité.

9. Examen de la situation financière et du résultat

L'exercice 2007-2008 se caractérise par une nouvelle progression du résultat opérationnel à 152,4 M€, ou + 38 %.

L'activité Services à l'Environnement a connu un nouvel exercice de croissance des volumes et des résultats. Conformément à nos anticipations, le retard de résultat opérationnel observé fin mars 2008 par rapport à l'exercice précédent (23 M€) a été plus que comblé sur le second semestre.

Servisair a réalisé ses prévisions, notamment en termes d'EBITDA, et approche les normes de profitabilité du secteur avant la crise. La restructuration est achevée, à l'exception de la France. Le contexte de marché a été rendu difficile à compter du mois de juin à cause des défaillances de compagnies aériennes (principalement nord-américaines) fragilisées par la hausse des prix du kérosène.

Dans l'activité Multiservices, le redressement est atténué par l'impact d'activités déficitaires. Des mesures vont être prises pour résoudre ces difficultés très rapidement.

Les mesures de restructuration prises dans le métier Propreté (regroupement des agences, recrutements, développement sur des secteurs à valeur ajoutée) n'ont pas encore produit pleinement leurs effets.

Les résultats 2006-2007 ont été retraités afin de :
– tenir compte d'une correction rétrospective de la méthode de comptabilisation de l'equity swap.
– rendre comparables les comptes 2007-2008 et 2006-2007 suite au classement en activité “discontinuée” de Derichebourg Sûreté.

Le chiffre d'affaires s'élève à 4.337,6 millions d'euros et se répartit comme suit :
– Services à l'Environnement : 71 % ;
– Services Aéroportuaires : 16 % ;
– Multiservices : 13 %.

Les résultats consolidés du groupe

En millions d'euros	30-09-2008 12 mois	30-09-2007 12 mois	Variation M€	Variation %
Chiffre d'affaires	**4 337,6**	**4 018,0**	**319,6**	**8 %**
EBE courant	**274,3**	**235,9**	**38,4**	**16 %**
en % du chiffre d'affaires	6,3 %	5,9 %		
Résultat opérationnel courant	**167,4**	**138,7**	**28,7**	**21 %**
en % du chiffre d'affaires	3,9 %	3,5 %		
Dépréciation goodwill en application IAS 12		(18,0)	18,0	
PMV s/actifs non courants	(0,2)	1,0	(1,2)	
PMV s/ immos corporelles		(1,1)	1,1	
Coût des restructurations	(12,1)	(4,3)	(7,8)	
Curtailment gain		0,3	(0,3)	
Coût du déménagement à Houston		(3,2)	3,2	
Rachat droits salariés CLA Amsterdam		(3,0)	3,0	
Conséquences sur compagnies aériennes crise coût kérosène	(2,6)		(2,6)	
Résultat opérationnel	**152,4**	**110,4**	**42**	**38 %**
Frais financiers nets	(54,4)	(53,5)	(0,9)	
Impact de la Clause Retour à Meilleure Fortune JCP Participations		21,0	(21,0)	
Juste valeur des instruments	(4,7)	(8,2)	3,5	
Gains et pertes de change et autres	1,4	0,3	1,1	
Résultat avant impôts	**94,6**	**69,9**	**24,7**	**35 %**
Impôt sur les bénéfices	(18,5)	14,5	(33,0)	
Résultat après impôts	**76,1**	**84,4**	**(8,3)**	
Quote-part de résultat de sociétés mises en équivalence	3,8	3,5	0,4	
Résultat des activités abandonnées	(2,6)	(6,1)	3,5	
Résultat net de l'ensemble consolidé	**77,4**	**81,8**	**(4,4)**	**– 5 %**
Revenant aux actionnaires de la société	77,7	81,4		
Revenant aux minoritaires	(0,3)	0,4		

9.1 Evénements marquants

Les événements suivants ont marqué l'exercice 2007-2008 :

9.1.1 Dans l'activité Services à l'Environnement

La poursuite des investissements dans les zones portuaires, afin d'accroître les capacités d'exportation du groupe.
Le groupe a achevé ou poursuivi plusieurs projets d'importance d'investissement dans les zones portuaires :
– fin de la construction du broyeur du chantier New Terminal à Houston ;
– poursuite de la construction d'un nouveau broyeur dans le port de Nuremberg, entré en service en décembre 2008 ;
– obtention des autorisations nécessaires et démarrage de l'investissement dans un centre de valorisation situé dans le Port de Nantes ;
– acquisition d'un terrain à Sète ;
– projets d'implantations portuaires à Bordeaux et à Séville pour 2010, à des stades préliminaires.

Le développement sélectif dans l'activité de prestations de services :
– acquisition d'un fonds de commerce de collecte d'ordures ménagères représentant un chiffre d'affaires annuel d'environ 25 M€ en Sardaigne, où notre filiale San Germano est déjà présente ;
– acquisition de la société Russo (CA annuel : 9 M€), société de prestations implantée à Nice.

Le démarrage d'une filière de recyclage des plastiques avec l'ouverture de l'unité de préparation de plastiques dans le Port Edouard Herriot de Lyon, d'une capacité de 8.000 tonnes/an.

L'approfondissement de la part de marché dans les D3E : le groupe est désormais adjudicataire de plus de 50 % des lots hors froid à l'issue des appels d'offre lancés par Eco-Systemes. Sur l'exercice achevé, le groupe est demeuré le premier prestataire dans la valorisation des D3E.

9.1.2 Dans l'activité Services Aéroportuaires

L'exercice a été marqué par la volatilité des cours du kérosène, dont l'augmentation au printemps et à l'été 2008, brutale et de très forte ampleur, a entraîné la défaillance de plusieurs compagnies aériennes, souvent spécialisées. Cela s'est traduit par des pertes sur créances pour l'activité Servisair. Les quatre principales défaillances représentent un montant de 2,6 M€.

La division a acquis la société GMD-Handlair en avril 2008, présente sur 7 aéroports en France, et 1er indépendant du fret aérien, afin de renforcer ses positions sur le segment Cargo.

La division a par ailleurs achevé, à marché constant, sa restructuration, à l'exception de la France, où elle se poursuit. Dans ce domaine, les événements suivants sont intervenus :
– fin d'activité pour deux filiales opérant sur l'aéroport CDG à Roissy ;
– mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi à Orly en fin d'année.

À l'exception de la France, les principaux pays concernés par la restructuration ont été le Royaume-Uni et le Canada.

La fin de l'exercice a été marquée par la contagion de la crise financière au monde économique, dont les conséquences sont une réduction du plan de vols des compagnies aériennes pour la saison d'hiver à venir (en particulier en Angleterre et en Irlande) et une baisse, mais vraisemblablement temporaire, des tonnes de fret aérien.

En dépit de ce contexte difficile, Servisair a réalisé une très bonne année, avec un EBITDA courant égal à 6 % du chiffre d'affaires (7,5 % hors France), en ligne avec les normes du secteur d'avant la crise.

Au titre des événements significatifs, il convient également de mentionner la renégociation tri-annuelle, conclue au printemps 2008 en fonction des conditions de marché prévalant alors, des cotisations versées par Servisair UK Ltd dans le cadre d'un régime à prestations définies.

Enfin, l'unification de l'organigramme juridique du groupe s'est poursuivie.

9.1.3 Dans l'activité Multiservices

Le redressement, de l'activité Propreté en particulier, est plus lent qu'escompté. Des évolutions positives ont eu lieu sur l'exercice telles que :
– la réorganisation des régions et des agences, et le renouvellement partiel de l'encadrement, afin de mieux définir les périmètres de responsabilités, mieux connaître et maîtriser le coût de la ressource humaine ;
– préparation des élections des représentants du personnel, après la renégociation du nombre de CE ;
– achat ou développement de compétence dans des secteurs du nettoyage à forte valeur ajoutée : milieux extrêmes, industrie, services à la personne.

Les effets positifs de ces mesures ne se traduisent pas encore dans les comptes, et leur mise en œuvre, rapide, a occasionné des coûts de restructuration importants sur l'exercice (3,2 M€).

Le groupe a conforté ses positions au cours de l'exercice dans les métiers suivants :
– maintenance aéronautique ;
– intérim, qu'il soit de spécialité comme l'intérim aéronautique ou l'intérim “classique” avec la poursuite du développement

d'un réseau d'agences sur le territoire national : le groupe fait désormais partie des 10 premiers acteurs du travail temporaire en France.

La filiale exerçant le métier de sûreté aéroportuaire a appris qu'elle n'était pas retenue dans le cadre d'un appel d'offres et qu'elle allait perdre au 1er février 2009 son principal contrat d'inspection-filtrage des passagers et des bagages de cabines, avec la société Aéroports de Paris. Face à cet événement aggravant une situation déjà difficile auparavant, la société se devait de se rapprocher d'un autre acteur de la sûreté afin de mutualiser les coûts, ou céder ses actifs, ces deux solutions étant à même de préserver l'emploi.

ADP procède à un nouvel appel d'offres car les précédentes attributions ont été dénoncées. La société y répondra, sans que soit remise en cause sa volonté de trouver une solution à une situation difficile.

La filiale réalisant des prestations de sécurité est également en situation difficile. Une réponse devra être apportée sur la première partie de l'exercice 2008-2009.

9.1.4 Activité Holding

La société est partie à plusieurs contentieux :
– postérieurement à la clôture, un jugement en appel est intervenu, déboutant M. Jean de Courcel de plus de 80 % de ses demandes ;
– l'action envers M. Jean-Claude Penauille ayant pour objet le solde du paiement du prix des actions JCP Participations se poursuit, mais aucune décision n'a été rendue sur l'exercice.

9.2 L'activité du Groupe : situation financière

9.2.1 L'activité Services à l'Environnement

En millions d'euros	30-09-2008 12 mois	30-09-2007 12 mois	Variation %	Périmètre et change constant
Chiffre d'affaires	**3 045,5**	**2 612,5**	**16,6 %**	**18,8 %**
EBE courant	**236,1**	**203,9**	**15,8 %**	**16,7 %**
en % du CA	7,8 %	7,8 %		
Résultat opérationnel courant	**167,4**	**144,9**	**15,5 %**	**16,3 %**
en % du CA	5,5 %	5,5 %		
PMV s/actifs non courants	(0,2)	(0,1)		
PMV s/ immos corporelles		(1,1)		
Résultat opérationnel	**167,2**	**143,7**	**16,4 %**	**17,1 %**

Le chiffre d'affaires a dépassé les 3 milliards d'euros, pour s'établir à 3,045 milliards d'euros, en progression de 16,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Les volumes traités ont progressé de 11,4 % pour les ferrailles, et ont reculé de 2,3 % pour les métaux non-ferreux. Le tonnage de ferrailles traitées s'élève à 6,185 millions de tonnes et le tonnage de métaux non-ferreux à 531,6 milliers de tonnes.

Les tonnes traitées en Europe progressent de 5 % et celles traitées aux États-Unis et au Mexique progressent de 31 %. Cette forte progression des volumes s'explique par la forte demande en matières premières secondaires afin de répondre aux besoins d'aciers destinés à la construction d'infrastructures, notamment dans les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine).

Le chiffre d'affaires de la filière Ferrailles est en hausse de 54,2 % à 1 887,7 millions d'euros. Le prix de la tonne de ferrailles broyée a augmenté très fortement, passant de 260 €/tonne en janvier 2008 à 450 €/tonne en juin 2008, avant de chuter très brutalement depuis. Cette hausse s'explique par une pénurie en ferrailles utilisées comme matières premières par les aciéries électriques, qui représentent 1/3 de la production de fer brut, et également utilisée en complément par les hauts-fourneaux.

La baisse des tonnes de métaux non-ferreux traités provient de l'arrêt progressif de l'activité d'une filiale de trading de cuivre et laiton en Allemagne. Le chiffre d'affaires Métaux Non-Ferreux est en recul de 21,3 %, principalement à cause d'une baisse des prix de vente moyens.

L'EBITDA courant s'élève à 236 M€, en progression de 16 % par rapport à l'exercice précédent, qui représente une base de comparaison élevée. La progression est de 7 % en Europe, et de 14 % aux États-Unis. Le groupe recueille les fruits du lourd investissement réalisé à Houston New Terminal.

Après prise en compte d'une dotation aux amortissements d'un montant de 68,7 M€, la contribution de l'activité Services à l'environnement au résultat opérationnel s'élève à 167,2 M€.

L'activité Prestations représente désormais un chiffre d'affaires de 172,6 M€, en progression de 25,6 %, sous l'effet en année pleine des contrats D3E, et du développement des activités Collecte en France et en Italie.

9.2.2 L'activité Services Aéroportuaires

En millions d'euros	30-09-2008 12 mois	30-09-2007 12 mois	Variation %	Périmètre et change constant
Chiffre d'affaires	**698,8**	**805,8**	**– 13,3 %**	**– 6,8 %**
EBE courant	**42,1**	**30,6**	**37,2 %**	**57,8 %**
en % du CA	6,0 %	3,8 %		
Résultat opérationnel courant	**17,8**	**4,1**	**334,0 %**	**451,5 %**
en % du CA	2,6 %	0,5 %		
PMV s/actifs non courants		(0,1)		
PMV s/ immos corporelles				
Coût des restructurations	(8,9)	(4,3)		
Curtailment gain		0,3		
Coût du déménagement à Houston		(3,2)		
Rachat droits salariés CLA Amsterdam		(3,0)		
Conséquences sur compagnies aériennes crise coût kérosène	(2,6)			
Résultat opérationnel	**6,3**	**(6,2)**	**na**	**na**

Le chiffre d'affaires (698,8 M€) est en retrait de 13,3 % à données publiées par rapport à l'exercice précédent. À périmètre et taux de change constants, le retrait n'est que de 6,8 %, principalement localisé aux États-Unis (arrêts de contrats à New York JFK et Chicago), et en France, suite à l'arrêt d'activité de 2 filiales.

L'activité Cargo a été portée à plus de 15 % du chiffre d'affaires total.

En dépit de ce recul du chiffre d'affaires, l'EBITDA courant est en forte progression, de 38 %, passant de 30,6 M€ à 42,1 M€. La politique du groupe privilégiant la rentabilité des contrats à la course aux volumes porte ses fruits. Le taux d'EBITDA courant représente désormais 6 % du chiffre d'affaires, ce qui rapproche Servisair des très bons acteurs de son marché. La zone France contribue encore fortement négativement à ces chiffres.

Après prise en compte d'une dotation aux amortissements d'un montant de 24,3 M€, le résultat opérationnel courant ressort à 17,8 M€, soit 13,7 M€ de mieux que l'exercice précédent.

La société a connu deux types de coûts non-récurrents au cours de l'exercice :
– l'impact des faillites de quatre compagnies aériennes au cours de l'été, suite à la crise des prix du kérosène, pour un montant de 2,6 M€ ;
– des coûts de restructuration pour un montant de 8,9 M€, dont le détail figure ci-après :

En millions d'euros	
Licenciements au Royaume-Uni (Gatwick, siège)	3,1
Licenciements au Canada	1,0
Servisair Norvège (fermeture station Oslo)	1,2
Arrêt ou vente 3 filiales en France	1,6
Estimation coûts restructuration à venir en France	1,7
Coût déménagement siège Manchester	0,3
Total	8,9

Après prise en compte des coûts non-récurrents pour (11,5 M€), la contribution de l'activité Services Aéroportuaires au résultat opérationnel du groupe est positive de 6,3 M€, après une perte de 6,2 M€ l'an passé.

9.2.3 L'activité Multiservices

En millions d'euros	30-09-2008 12 mois	30-09-2007 12 mois	Variation %	Périmètre et change constant
Chiffre d'affaires	**584,5**	**590,4**	**– 1,0 %**	**– 0,6 %**
EBE courant	**11,1**	**19,1**	**– 41,9 %**	**– 40,8 %**
en % du CA	1,9 %	3,2 %		
Résultat opérationnel courant	**1,9**	**10,6**	**– 82,1 %**	**– 80,8 %**
en % du CA	0,3 %	1,8 %		
PMV s/actifs non courants				
PMV s/ immos corporelles				
Coût des restructurations	(3,2)			
Résultat opérationnel	**(1,3)**	**10,6**	**na**	**na**

Holding Multiservices reclassée en activité Holding

Le chiffre d'affaires de l'activité Multiservices est quasiment-stable, en baisse de 0,6 % a périmètre et taux de change constants. L'activité Sûreté a été reclassée en activité "discontinuée" et ne figure ni dans les chiffres 2007, ni dans les chiffres 2008.

Par métier, les variations sont de plus forte amplitude : le recul du chiffre d'affaires dans le métier Propreté est de 18,8 M€, soit 5 %. À contrario, la progression du chiffre d'affaires dans l'activité Maintenance Aéronautique est de 14 M€, soit 24 %, et de 5,5 M€ dans le travail temporaire, soit 7,2 %.

L'EBITDA courant est en retrait, à 11,1 M€.

Après prise en compte d'une dotation aux amortissements d'un montant de 9,2 M€, la contribution de l'activité Multiservices au résultat opérationnel courant est de 1,9 M€ (10,6 M€ l'an dernier).

Comme expliqué dans la partie "Faits Marquants", la restructuration de l'activité Propreté France, a occasionné des frais de restructuration non-récurrents d'un montant de 3,2 M€.

Après prise en compte des éléments non-récurrents, la contribution au résultat opérationnel du groupe est de (1,3 M€).

9.2.4 L'activité Holding

En millions d'euros	30-09-2008 12 mois	30-09-2007 12 mois	Variation %
Chiffre d'affaires	**8,8**	**9,2**	**– 4,3 %**
EBE courant	**(15,0)**	**(17,8)**	**– 15,9 %**
en % du CA	n/a	n/a	
Résultat opérationnel courant	**(19,8)**	**(21,0)**	**– 5,9 %**
en % du CA	n/a	n/a	
Dépréciation goodwill en application IAS 12		(18,0)	
PMV s/actifs non courants		1,2	
PMV s/ immos corporelles			
Coût des restructurations	(0,2)		
Arrêt d'activité filiales déficitaires			
Résultat opérationnel	**(19,9)**	**(37,8)**	**na**

Holding Multiservices reclassée en activité Holding.

Le résultat opérationnel de l'activité Holding s'élève à (19,9 M€). L'an dernier, il était impacté à hauteur de 18 M€ par la dépréciation des goodwill en application d'IAS 12, le groupe ayant utilisé des reports déficitaires qui n'avaient pas été activés lors du purchase accounting des activités ex-Penauille.

9.3 Les résultats du Groupe

Le résultat opérationnel du groupe s'élève donc à 152,4 M€, en progression de 38 % par rapport à l'exercice précédent. Après prise en compte de frais financiers nets pour 54,4 M€ (46,8 M€ l'exercice précédent hors effet du remboursement anticipé des OBSAR), de la variation de juste valeur des instruments financiers et en particulier de l'Equity Swap pour (4,7 M€), et des gains de changes nets pour 1,6 M€, le résultat avant impôt s'élève à 94,6 M€, contre 69,9 M€ l'exercice précédent.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de (18,5 M€), de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (+ 3,8 M€) et du résultat des activités "abandonnées", le résultat net de l'ensemble consolidé est de 77,4 M€. Le résultat revenant aux actionnaires de la société est de 77,7 M€, soit un recul de 4,5 % par rapport à l'an passé, expliqué par la comptabilisation au cours de l'exercice précédent d'un produit d'impôt de 14,5 M€.

9.4 Évolution de la dette financière

La dette financière évolue comme suit :

En millions d'euros	30-09-2008	30-09-2007
Dette financière	892	872,6
Trésorerie active	(108,8)	(85)
Créances liées aux contrats de location financière	(8)	(8,7)
Endettement net	**775,3**	**778,9**

Le contrôle de la structure financière et la performance du groupe ont ramené l'endettement à 775,3 M€.

L'endettement net est égal à 1,84 fois les fonds propres (contre 2,15 fois au 30/09/2007 et 2,5 fois au 30/09/2006). Il ne représente que 2,83 fois l'EBITDA.

Les différents covenants bancaires sont respectés.

9.5 L'activité propre de Derichebourg SA, maison-mère

Derichebourg SA exerce principalement son rôle de holding des trois sociétés faîtières du groupe. Elle assure le financement des trois activités dans la mesure où c'est elle qui porte le crédit syndiqué.

Derichebourg SA demeure propriétaire de 100 % du capital de la SCI CFF Immobilière, dans laquelle sont logés les actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement, et diverses participations non-majoritaires relatives à l'activité Services à l'Environnement.

En millions d'euros	30-09-2008 12 mois	30-09-2007 12 mois
Chiffre d'affaires	4,5	5,4
Résultat d'exploitation	(0,4)	(6,2)
Résultat financier	6,2	64
Résultat courant	5,8	57,8
Résultat net	**44,6**	**49,5**

Derichebourg SA a comptabilisé en produit financiers un acompte sur dividende d'un montant de 70 M€ versé par Derichebourg Environnement.

Un produit d'impôt de 40 M€ a été comptabilisé au titre de l'économie d'impôt liée à l'intégration fiscale.

10. Trésorerie et capitaux

10.1 Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie générés par l'activité du Groupe s'élèvent à 271,2 M€, contre 174,2 M€ au cours de l'exercice précédent. Les flux de trésorerie liés aux investissements s'élèvent à (130,7) M€ contre (73,5) M€ pour l'exercice précédent. Le détail des principaux investissements de l'exercice est fourni en 5.2. Les flux de financement s'élèvent à (82,7) M€. Ils représentent le service de la dette du groupe (paiement d'intérêts) et le versement du dividende. En conséquence, la position de trésorerie nette s'est améliorée de 53,8 M€ sur l'exercice.

10.2 Conditions d'emprunt et structure de financement

10.2.1 Conditions d'emprunt

Les conditions d'empunt dont décrites dans la note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés en section 20.
– risque lié au niveau d'endettement ;
– risque lié au respect des ratios et engagements financiers ;
– description des principales modalités du contrat de crédit syndiqué.

10.2.2 Structure de financement

La structure financière consolidée présente un endettement net de 775,3 M€, égal à 1,84 fois les fonds propres (2,15 fois au 30 septembre 2007 et 2,5 fois au 30 septembre 2006). Cet endettement net représente 2,83 fois l'EBE courant (3,32 au 30 septembre 2007). Tous les ratios à respecter (covenants) figurant dans le contrat de crédit syndiqué sont respectés au 30 septembre 2008. Le groupe remboursera le 31 décembre 2008 sa première échéance de remboursement du crédit syndiqué, d'un montant de 40 M€.

Le crédit syndiqué d'un montant de 700 M€ a été conclu par Derichebourg SA. Derichebourg SA a conclu avec chacune de ses filiales une convention de compte courant de financement et de trésorerie rémunérée, afin de mettre à la disposition des filiales les fonds nécessaires à leur financement.

Le Groupe fait sa priorité du maintien de la profitabilité des activités Services à l'environnement et Servisair et du retour à la profitabilité de l'activité Multiservices, afin d'assurer le remboursement du crédit syndiqué, de financer les investissements, et d'être en mesure de continuer à distribuer des dividendes.

10.3 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Ces éléments sont décrits dans l'annexe aux comptes consolidés, dans la note 4.11.1.5 du paragraphe 20.1.5.

11. Recherche et développement

L'activité Services à l'Environnement du Groupe poursuit ses efforts afin d'accroître le taux de valorisation des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie. Un des objectifs est de parvenir à valoriser, sous forme soit de matière soit d'énergie, tout ou partie des résidus de broyage en poursuivant la séparation pour en extraire les parties métalliques, les plastiques, les verres, etc.

Dès à présent et à titre d'exemple, Derichebourg Environnement dans l'entièreté de sa filière recyclage est techniquement en mesure de recycler au moins 85 % d'un véhicule hors d'usage, soit le taux exigé par la réglementation.

Des filières pérennes ont été développées sur les pneumatiques usagés, certains types de plastiques, et une fraction des résidus de broyage préparée en combustible de substitution.

Associé aux industriels (constructeurs automobiles, fabricants d'équipements électriques et électroniques, équipementiers, plasturgistes, industries chimiques, cimentiers), Derichebourg Environnement développe une politique de recherche et de développement visant à terme rapproché à atteindre et dépasser les objectifs de valorisation des directives européennes.

Derichebourg Environnement a investi de manière très forte sur la R&D, en particulier à travers la mise en place de deux plates-formes industrielles de traitement des résidus de broyage sur ses sites de COREPA à Bruyères-sur-Oise et Pagny-sur-Meuse.

Ces sites interviennent après les broyeurs, afin d'optimiser la revalorisation des fractions en mélange (métaux non ferreux et fractions non métalliques).

D'ores et déjà, Derichebourg Environnement produit plus de 40 000 tonnes par an de combustibles de substitution pour les cimenteries et prépare des fractions concentrées de plastiques en mélange en vue d'un tri complémentaire par nature de plastiques. Son partenariat avec Plastic Omnium, à travers la filiale commune Plastic Recycling, permet au Groupe d'acquérir une compétence forte dans l'identification, le tri et le recyclage des différents types de plastiques.

Enfin, Derichebourg Environnement assure un taux optimal de récupération des métaux disséminés dans les différents sous-produits du broyage.

Ces actions permettent actuellement de réduire de 10 % la part des produits mis en décharge avec des objectifs croissants pour les années qui viennent, accompagnant les objectifs des directive VHU et DEEE.

Même si Servisair et Derichebourg Multiservices cherchent à être à la pointe des procédés et technologies de leur secteur, il n'existe pas à proprement parler d'activité de recherche et développement dans ces activités.

12. Informations sur les tendances

Tout en étant affectée depuis la clôture par la crise (baisse d'environ 1/3 des volumes dans l'activité services à l'environnement sur octobre et novembre par rapport à l'exercice précédent accompagnée d'une forte baisse des prix de vente), forte de ses solides fondamentaux et du travail d'organisation en profondeur qu'elle a conduit, la société se déclare en capacité de faire face à ses engagements et à enclencher son désendettement à compter de décembre 2008, première échéance de remboursement du crédit syndiqué.

La reprise de la demande des matières premières secondaires, notamment ferreuses est attendue dès le deuxième semestre, compte tenu des besoins d'infrastructure existants dans le monde. Le pôle Multiservices devrait confirmer son caractère de valeur défensive tandis que les services aéroportuaires bénéficieront, dans un contexte économique ralenti, de la réussite de leur redressement et de leur capacité d'adaptation.

13. Prévisions ou estimations de bénéfice

Néant.

14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

14.1 Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance, et de direction générale

À la connaissance de la société, aucun des membres du conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours de ces cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

14.1.1 Liste des administrateurs et directeurs généraux en fonction au 30 septembre 2008

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat
Daniel DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du Gl-Michel-Bizot 75012 Paris Père de Boris et Thomas DERICHEBOURG	Administrateur, Président du conseil d'administration et Directeur général	Conseil du 29-06-06 Conseil du 29-06-06	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-10
Bernard VAL au siège de la société : 119, avenue du Gal-Michel-Bizot 75012 Paris	Administrateur	Assemblée générale du 24-06-04	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-09
Matthieu PIGASSE au siège de la société : 119, avenue du Gl-Michel-Bizot 75012 Paris	Administrateur	Conseil du 25-10-05	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-09
Boris DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du Gl-Michel-Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG	Administrateur	Assemblée générale du 18-07-07	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-12
Thomas DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du Gl-Michel-Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG	Administrateur	Assemblée générale du 18-07-07	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-12

14.1.2 Informations et liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires en fonction (art. L.225-102-1 al. 4 du code de commerce)

Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président du Conseil d'Administration et Directeur général

Monsieur Daniel Derichebourg est le Président-Directeur général du Groupe et exerce et a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Président-Directeur général	C.F.E.R.	
Président	FINANCIÈRE DBG SAS Derichebourg Environnement	SERVISAIR SAS Derichebourg Multiservices
Président à l'étranger	CFF RECYCLING USA, Inc.	
Administrateur	PARIS SUD HYDRAULIQUE	C.A.B. CORRÈZE LIMOUSIN
Administrateur délégué en Belgique	DBG FINANCES TBD FINANCES	
Administrateur à l'étranger	CFF DE MEXICO Servisair PLC	Servisair UK Ltd
Gérant	SCI LES CHÊNES SCI LE POIRIER DE PISCOP SCI HEBSON SCI DERO IMMO SCI DU PARC CHANTERAINES SCI FONDEYRE SCI FINANCIÈRE DES EAUX	SCI FINANCIÈRE DES SOURCES DBG SOCIÉTÉ CIVILE DES DEMUEYES SCI BERNES & BRUYÈRES SCEA DU CHATEAU GUITERONDE
Représentant légal	De SCI HEBSON (SCI LES BUIS DE CHATEAUVIEUX, SCI LES ARRAYANES, SCI LES LAURIERS, SCI LES ARBOUSIERS, SCI LES NOISETIERS, SCI LES MÛRIERS)	De STÉ DES DEMUEYES (SCI LES COQUETIERS)
Représentant permanent à l'étranger	De Derichebourg SA (Selmar SA)	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1er janvier 2004

Président-Directeur général de CFF Recycling et JCP Participations (jusqu'au 18 juillet 2007).
Président du directoire de DJC.

Monsieur Bernard VAL, administrateur

Monsieur Bernard VAL, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la société ou dans toute autre société du Groupe. Monsieur Val exerce ou a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (groupe ou hors groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Administrateur	Société des Autoroutes Esterel, Côte-d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA)	Autoroutes du Sud de la France (ASF) Vinci Concessions
Membre du conseil de surveillance	GINGER	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1er janvier 2004

Président de l'ASFA
Censeur du conseil d'administration de la société SMTPC
Administrateur de l'Établissement public des Autoroutes de France (ADF)

Monsieur Matthieu PIGASSE, administrateur

Monsieur Matthieu PIGASSE, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la société ou dans toute autre société du Groupe. Monsieur PIGASSE exerce ou a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Associé-Gérant et Vice Chairman Europe	LAZARD	
Administrateur	Groupe Lucien Barrière Relaxnews	Théâtre du Châtelet

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1er janvier 2004

Membre du conseil de surveillance d'Ixis Corporate and Investment Bank
Membre du conseil de surveillance du Groupe Lucien Barrière

Monsieur Boris DERICHEBOURG, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Directeur général délégué	Derichebourg Sécurité	Derichebourg Sûreté
Président	Derichebourg Intérim Aéronautique Derichebourg Home Services	Derichebourg Multi-Assistances Derichebourg Services Industries
Administrateur	C.F.E.R.	Derichebourg Sécurité
Gérant associé	BORIS COURSE ORGANISATION	
Gérant	SCI LES CHATAIGNIERS SCI LES CYPRÊS DE MONTMORENCY AGS SCI Les Sophoras	Derichebourg Accueil et Services Associés
Représentant permanent	DERICHEBOURG (Sociétés Derichebourg Interim et Servisair France) SERVISAIR FRANCE (Sociétés Derichebourg Atis Aéronautique et Derichebourg Sûreté) Derichebourg Propreté (Société SAM Derichebourg MC, Derichebourg Sécurité)	Derichebourg Multiservices (sociétés Derichebourg Atis Aéronautique, Derichebourg Énergie)
Président des filiales étrangères	Derichebourg Multiservices Ltd (UK) Derichebourg Multiservices Ltd (Ireland) Derichebourg Multiservices Ltd (Manx) INFLIGHT CATERING SERVICES (Guernsey) Ltd INFLIGHT CATERING SERVICES Ltd	INFLIGHT CLEANING SERVICES Ltd INFLIGHT COMMERCIAL SERVICES Ltd INFLIGHT CUSTOMER SERVICES Ltd INTER COMPANY SERVICES Ltd KNIGHTS CLEANING SERVICES Ltd
Administrateur des filiales étrangères	AGYR LUXEMBOURG SAFIRA	Derichebourg Multiservizi Spa SELMARSA

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1er janvier 2004

Président-Directeur général de Groupe LN
Directeur général de la société MULTISERVICES MANAGEMENT
Membre du directoire et Directeur général de la société DJC
Administrateur de : CFF Recycling ; JCP Participations ; AUBNET ; Les Services PECO ; GROUPE LN ; C.A.B.C.L. ; Derichebourg Sécurité.
Représentant permanent de CFF Recycling (Société Derichebourg) ; de JCP Participations (Sociétés Agyr et Derichebourg Énergie)
Gérant de SEMI

Monsieur Thomas DERICHEBOURG, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Gérant	SCI LES CYPRÈS DE MONTMORENCY	SCI LES CHARMES
Représentant permanent	De TBD FINANCES (Société Paris Sud Hydraulique)	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1er janvier 2004

Administrateur de CFF Recycling
Membre du conseil de surveillance de DJC
Représentant permanent de FJBCC (Société CFER)

14.1.3 Administrateur élu par les salariés et censeur

Le conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés, ni de censeur.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

À l'exception des deux baux décrits en 8.1, existant entre les SCI de Fondeyre et des Demuyes, appartenant à la famille Derichebourg, et dont le gérant est M. Daniel Derichebourg, et de la convention d'assistance administrative, financière et commerciale conclue par Derichebourg Environnement avec la société Financière DBG, contrôlée par la famille Derichebourg, il n'existe aucun autre conflit d'intérêt entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Outre les dispositions du code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, tout administrateur a l'obligation de faire part au conseil de toute situation de conflits d'intérêts, même potentiels, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du conseil d'administration pour laquelle il serait présumé dans une telle situation de conflit d'intérêt. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du conseil aurait été désigné en tant qu'administrateur de la société.

15. Rémunérations et avantages

15.1 Rémunérations et avantages en nature

Nous vous rendons compte, ci-après, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par votre société ainsi que par les filiales et la société contrôlante durant l'exercice à chaque mandataire social en fonction à la clôture de l'exercice social.

	Total (en euros)	jetons de présence	rémunérations
M. Daniel DERICHEBOURG	228 000	0	228 000*
M. Bernard VAL	0	0	–
M. Matthieu PIGASSE	0	0	–
M. Boris DERICHEBOURG	117 500	0	117 500
M. Thomas DERICHEBOURG	70 600	0	70 600

Aucun mandataire social ne bénéficie en outre d'engagements souscrits par la société correspondant à des éléments de rémunération, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci.

* *Tantièmes.*

15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs

Sans objet.

15.3 Options de souscription consenties et levées

L'information au titre des options de souscription d'actions est présentée dans la note 4.9.2 de l'annexe aux comptes consolidés, figurant au paragraphe 20.1.5.

15.4 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la société

En application de l'article L.621-18-2 du code Monétaire et Financier, Monsieur Daniel Derichebourg, a déclaré ainsi qu'il résulte des déclarations n° 207D7374 ; 207D7492 ; 208D1792 ; 208D1793, 208D1794 ; 208D1795 ; 208D1796 ; 208D1797 ; 208D1798 ; 208D1799 ; 208D1800 ; 208D1801 ; 208D1802 ; 208D1803 ; 208D1804 ; 208D1805 ; 208D1806 ; 208D1807 ; 208D1808 ; 208D1809 ; 208D1810 208D1811 ; 208D1812 ; 208D1813 ; 208D1814 faites auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, avoir porté la participation du "Groupe familial Derichebourg" de 47,23 à 50,20 % dans le capital de la société suite à des acquisitions d'actions entre le 23 janvier 2008 et le 29 février 2008.

Ces variations se sont établies comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Situation au 18 juillet 2007[1]	80 475 920	43,92	148 933 568	59,05
Situation au 30 octobre 2007[2] [3]	80 475 920	47,23	157 339 168	63,40
Situation au 27 novembre 2007[2]	80 604 731	47,30	157 467 979	63,45
Situation au 25 janvier 2008[4]	81 906 272	48,07	158 769 520	64,11
Situation au 29 février 2008[5]	85 539 913	50,20	162 403 161	65,58

(1) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 183 235 315 actions représentant 252 207 930 droits de vote (cf. D&I 207C1613 du 27 juillet 2007).
(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 170 395 882 actions représentant 248 167 543 droits de vote, en application du 2e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
(3) L'accroissement de la participation de 2% a fait l'objet d'une décision de dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique (cf. D&I 207C1024 en date du 31 mai 2007).
(4) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 170 395 882 actions représentant 247 644 207 droits de vote, en application du 2e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
(5) Sur la base d'un capital composé de 170 395 882 actions représentant 247 644 767 droits de vote, en application du 2e alinéa de l'article 223-11 du règlement général. L'accroissement de la participation de 2 % a fait l'objet d'une décision de dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique (cf. D&I 208C0449 en date du 7 mars 2008).

Ces variations résultent d'une série d'acquisition d'actions DERICHEBOURG par la Compagnie Financière pour l'Environnement et le Recyclage (CFER) et la Financière DBG, contrôlées par M. Daniel Derichebourg.

L'ensemble de ces transactions a été régulièrement communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers et rendues publiques.

Considérant que M. Daniel Derichebourg détenait et continuait de détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés DBG Finances, Financière DBG et CFER qu'il contrôle, la majorité des droits de vote de la société DERICHEBOURG, l'Autorité des Marchés Financiers a lors de sa séance du 4 mars 2008 octroyé par décisions et informations n° 208C0449 et n°208C0529 la dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique sur le fondement de l'article 234-9 6° du règlement général.

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1 Fonctionnement et composition du conseil d'administration

L'article 14 des statuts stipule que la société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et dix-huit membres au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Les informations relatives à la composition du conseil d'administration et aux mandats des administrateurs figurent au paragraphe 14.1.1 du présent document de référence.

L'article 18 des statuts définit les pouvoirs du conseil d'administration et prévoit notamment que le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la société ou à l'une de ses filiales

Les informations sont décrites en 19.2.

16.3 Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (art. L.225-37 du code de commerce)

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration de la société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008 et des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Gouvernement d'entreprise

À ce stade, bien qu'appliquant certaines dispositions du rapport AFEP-MEDEF, "Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" dans sa gouvernance, en particulier les dispositions relatives à l'existence d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration, l'émetteur ne se réfère pas à un code de gouvernance qu'il appliquerait en totalité. Cette situation s'explique par la fusion récente entre la société et CFF Recycling. Elle sera réexaminée au cours des prochains exercices.

16.3.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé du Président-Directeur général et de quatre administrateurs, dont deux administrateurs indépendants.

Selon la définition du rapport Bouton, "Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées", un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretien aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an. Celui-ci examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre les orientations stratégiques ainsi que les opérations significatives de la société et de son groupe. Il délibère sur

les opérations de développement du groupe, soit par croissance externe, soit par croissance interne. De ce fait, il décide des points afférents aux acquisitions et cessions de participations ou d'actifs d'un montant significatif, de l'octroi de garanties ou de prises d'engagement, d'aides aux filiales.

Au jour de l'établissement du présent rapport, le conseil d'administration est composé de cinq administrateurs :

	Mandat	Date de nomination
Daniel DERICHEBOURG	Président-Directeur général	CA du 29 juin 2006
	Administrateur	CA du 29 juin 2006
Bernard VAL	Administrateur indépendant	AG du 24 juin 2004
Matthieu PIGASSE	Administrateur indépendant	CA du 25 octobre 2005
Boris DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007
Thomas DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007

Pouvoirs du Président-Directeur général

Lors de sa nomination, le conseil d'administration réuni le 29 juin 2006 a décidé, à l'unanimité de ses membres, que la direction générale de la société sera dorénavant assurée par le président du conseil d'administration, assisté, le cas échéant, d'un directeur général délégué.

À cette occasion, aucune limitation formelle n'a été prise pour limiter les pouvoirs du Président-Directeur général, à l'exception de celle prévue par la loi, pour la délivrance de cautions, avals ou garanties données par la société.

Toutefois, le président requiert habituellement l'accord préalable du conseil d'administration pour les décisions dont la mise en œuvre ou les conséquences seraient susceptibles d'impacter la situation patrimoniale ou les activités du Groupe. C'est le cas et, sans que cette liste soit limitative, pour les opérations afférentes à :
– des projets de croissance externe ;
– la réalisation de restructurations intra-Groupe ;
– l'octroi de certaines garanties ne nécessitant pas légalement l'accord préalable du conseil ;
– l'acquisition ou à la cession d'éléments d'actifs significatifs.

Organisation des travaux du conseil d'administration

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises. Outre l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2007 ainsi que la préparation des documents à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 12 mars 2008, le conseil a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 19 novembre 2007
– Informations sur la marche de la société.
– Contentieux en cours.
– Autorisations de garanties (Garantie à première demande à conférer à la Banque ING Luxembourg S.A.).
– État d'avancement des expertises sur la licence de la marque “DERICHEBOURG”.
– Autorisation au président concernant les avals, cautions et garanties.

Séance du 14 décembre 2007
– Autorisation en vue de renégocier les termes du contrat d'Equity swap signé avec la banque contrepartie.
– Jetons de présence.
– Examen des mandats des commissaires aux comptes arrivant à échéance.

Séance du 28 janvier 2008
– Marche de la Société.
– Examen du collège des commissaires aux comptes.
– Avenant à la convention d'Equity Swap.
– Autorisations à donner au directeur général adjoint à l'effet de signer des conventions cadres et des contrats de crédit.
– Abandon de créance au profit de la filiale Globeground Iberica.

Séance du 28 mai 2008
– Examen et arrêté des comptes consolidés semestriels.
– Arrêté et approbation des documents financiers et prévisionnels.
– Garantie à conférer à une banque , au titre d'un prêt consenti à la filiale BERNES & BRUYÈRES.

Séance du 21 juillet 2008
– Réorganisation du pôle SERVISAIR et présentation du nouvel organigramme.
– Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à la société CABCL.
– Abandon de créance au profit des filiales Servisair Danmark, Servisair Norway et Servisair Amsterdam.

Les réunions du conseil d'administration se sont déroulées au siège social de la société, 119 avenue du Général-Michel-Bizot – 75012 Paris.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ont été établis et communiqués dans les meilleurs délais à tous les administrateurs.

Le taux de moyen de participation a atteint 80 %.

Fonctionnement du conseil

Le fonctionnement du conseil d'administration de la société fait l'objet d'un règlement intérieur approuvé en conseil dans sa séance du 24 juin 2004. Il ne pourra être modifié que par ce dernier selon les mêmes modalités.

Ce règlement intérieur précise les points suivants :
– les règles de composition du conseil ;
– la mission du conseil ;
– les modalités de réunion du conseil ;
– les modalités de participation éventuelle au conseil par visioconférence ;
– les conditions de création et de fonctionnement de comités spécialisés ;
– le rôle du comité d'audit ;
– le rôle du comité des rémunérations ;
– le devoir de confidentialité des administrateurs ;
– le devoir d'indépendance des administrateurs ;
– le devoir de diligence des administrateurs ;
– le champ d'application du règlement intérieur.

Le règlement intérieur du conseil d'administration a été modifié sur décision du conseil d'administration en date du 12 décembre 2006 quant à sa composition, et ce compte tenu des modifications intervenues dans la composition du conseil, et notamment de la démission d'administrateurs indépendants intervenue ces trois dernières années. Désormais il est composé de dix-huit membres au maximum.

Comité d'audit

Le règlement intérieur du comité d'audit a été modifié sur décision du conseil d'administration en date du 12 décembre 2006 dans sa composition.

Le comité d'audit est désormais composé de deux administrateurs.

Sur l'exercice 2007/2008, ce comité n'a pu se réunir suite à la démission d'un administrateur membre du comité.

Comité des rémunérations

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 25 octobre 2005, a décidé de suspendre l'activité du comité des rémunérations ainsi que la nomination des membres jusqu'à nouvelle décision.

16.3.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le directeur général, les dirigeants et le personnel de Derichebourg et de ses filiales. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :
– l'efficacité et l'optimisation des opérations ;
– la fiabilité des informations financières ;
– la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que ces risques seront totalement maîtrisés ou éliminés.

Les procédures de contrôle ont notamment pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes au Groupe.

Ces procédures de contrôle ont également pour objet de veiller à ce que les informations comptables, financières, juridiques, économiques communiquées aux organes de la société et qui peuvent, le cas échéant, être transmises aux tiers dans le cadre réglementaire ou de la politique de communication du Groupe, soient fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Présentation de l'organisation générale du contrôle interne

L'environnement général de contrôle

Le Groupe est organisé en un siège, la société holding DERICHEBOURG, et trois divisions opérationnelles, les Services à l'Environnement, les Services aux Entreprises et les Services Aéroportuaires. Le siège regroupe la Direction générale et les services fonctionnels centraux.

Les dirigeants des divisions sont responsables de la conduite des affaires dans le cadre des objectifs définis par le Président-Directeur général du Groupe et sous le contrôle de ce dernier.

Un système de délégation de pouvoirs est mis en place en vue d'assurer l'efficacité des opérations. Les délégations de pouvoirs en aval sont définies au sein de chaque société en tenant compte des principes directeurs définis par le siège.

Les activités de contrôle

Les activités de contrôle sont fondées sur l'application d'un ensemble de politique et de procédures définies au niveau du siège, des trois divisions et des sociétés qui les composent. Elles ont pour objectif de permettre une bonne maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Les procédures de contrôle sont mises en place et suivies principalement par les dirigeants et les personnels des filiales, en fonction des exigences du Groupe et des particularités des métiers.

L'information et la communication

L'objectif de la société est de permettre aux responsables opérationnels et fonctionnels d'avoir accès à une information pertinente diffusée dans des délais qui leur permettent d'assumer leurs responsabilités avec efficacité.

La Direction des systèmes d'information (DSI) définit, avec les directions fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la bonne gestion des opérations et au soutien des objectifs stratégiques du Groupe. Le pôle Servisair dispose d'une autonomie opérationnelle.

La DSI analyse et gère les risques liés à ses systèmes afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations en conformité avec les impératifs légaux et contractuels.

Le Groupe dispose notamment de systèmes Intranet assurant l'information globale et rapide du personnel sur des matières d'intérêt général ainsi qu'une information plus spécifique liée aux particularités des différents métiers.

Le pilotage du contrôle interne
Les responsables fonctionnels du siège mobilisent, pour certains d'entre eux, des filières d'experts, pouvant conduire au sein de chaque département des actions de contrôle et de transfert des "savoir-faire" d'une entité à l'autre.

Description des procédures de contrôle interne mises en place

Principales procédures d'organisation et de contrôle interne
Afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et financiers, le Groupe a structuré son contrôle interne en s'appuyant sur l'organisation suivante.

Les comités
Il existe pour chaque division un comité de suivi de l'activité.

Le comité Environnement réunit tous les quinze jours
six membres :
– Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président-Directeur général ;
– Monsieur Bernard REGIS, directeur général adjoint et directeur financier ;
– Monsieur Guy BALU, secrétaire général ;
– Le directeur de la division "métaux non ferreux" ;
– Le directeur commercial de la division "ferrailles" ;
– Le directeur du développement "prestations de services".

Depuis le 1er octobre 2008, le comité Environnement est composé de neuf membres :
– Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président-Directeur général ;
– Monsieur Bernard REGIS, directeur général adjoint et directeur financier ;
– Madame Sophie MOREAU-FOLLENFANT, DRH, remplace Monsieur Guy BALU, parti à la retraite fin septembre 2008 ;
– Monsieur François SELTON ;
– Monsieur Patrick CIAMPI ;
– Monsieur Bertrand BONY ;
– Monsieur Olivier POLLIART ;
– Monsieur Didier GROULT ;
– Monsieur Thomas DERICHEBOURG.

Le comité Multiservices est composé de deux membres :
– Monsieur Gérard MAYER, président de la branche "Propreté" ;
– Monsieur Boris DERICHEBOURG, administrateur de la société Derichebourg et directeur opérationnel du pôle.

Le comité de ce pôle se réunit mensuellement.

Pour le pôle Services Aéroportuaires, il existe trois comités de direction ou Executives Committees, présidés par Monsieur Abderrhamane EL AOUFIR, président du groupe Servisair.

Pour les États-Unis et le Royaume-Uni, les Executives Committees se réunissent six fois par an avec la participation des présidents et directeurs opérationnels des filiales américaines et anglaises.

Chacun des deux comités comprend actuellement sept membres.

Pour le reste du monde, un Executive Committee se réunit une fois l'an sur plusieurs jours. Il est composé de Monsieur EL AOUFIR, en sa qualité de président, et du directeur, en charge de la coordination des activités "reste du monde".

La Direction financière
– assure l'exécution des opérations financières (levées de capitaux auprès des marchés bancaires, financement des projets, des investissements) ;
– gère, en concertation avec les divisions, la trésorerie du Groupe (dettes, liquidités) à travers un système de reporting ;
– analyse avec les divisions les principaux risques financiers (taux, devises), et définit la politique de couverture de ces risques ;
– analyse les écarts entre les données prévisionnelles et les données réelles ;
– participe à l'analyse des projets d'investissement, des projets de contrats ;
– assure la fiabilité de l'information comptable et de gestion, notamment en fixant la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières, au niveau du Groupe, que doivent fournir les divisions. Elle fixe également les standards de reporting financier, les normes et les procédures comptables, les instruments et les processus de consolidation des informations.

La Direction juridique
– gère l'ensemble des opérations juridiques de la société ;
– exerce une activité de conseil pour les activités opérationnelles en France ;
– gère l'ensemble des activités juridiques françaises ;
– coordonne les activités des services juridiques du Groupe.

16.3.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont principalement élaborées par la Direction comptable du Groupe, les directions comptables des départements en assurant la mise en œuvre auprès des filiales opérationnelles. La plupart de ces processus sont en constante évolution pour assurer leur adaptation aux besoins du Groupe.

La Direction comptable du Groupe prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Derichebourg ainsi que l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Pour cela elle s'appuie sur les procédures suivantes :

– définition et communication des principes comptables du Groupe ;
– définition et communication des instructions de clôture. Préalablement à chaque phase de consolidation, sont diffusés les "packs" de consolidation, les hypothèses de clôture, le périmètre et le calendrier de la remontée des données. Cette diffusion est faite aux responsables financiers des divisions qui en assurent la diffusion auprès des filiales du Groupe ;
– développement, déploiement et maintenance de l'outil informatique de consolidation. La standardisation de l'outil informatique (paramétrage, maintenance, communication et contrôle des données), sécurise et homogénéise le traitement de l'information ;
– communication des informations comptables et financières à l'attention des organes d'administration et de gestion du Groupe, et vérification des informations financières préalablement à leur diffusion.

16.3.4 Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux

Dans le cadre de ses prérogatives et diligences, le conseil ne s'est pas au cours de l'exercice prononcé sur les questions afférentes aux rémunérations ou avantages aux mandataires sociaux. Le conseil d'administration a, lors de sa réunion du 14 décembre 2007, décidé de ne pas porter la question des jetons de présence à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2008 de Derichebourg SA. Par conséquent, la suppression de leur allocation est maintenue jusqu'à nouvelle décision.

16.3.5 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 28 des statuts explique les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. "Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale."

16.3.6 Informations prévues par l'article L.225-100-3

À l'exception de la structure de détention du capital de la société décrite en 18.1 et de l'existence de droits de vote doubles sous certaines conditions, décrits en 21.2.5, il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'OPA.

Perspectives

Dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise, la société poursuivra ses efforts pour améliorer ses outils et procédures de contrôle interne aux fins de donner à ses actionnaires, aux investisseurs et aux tiers l'information patrimoniale, financière, industrielle et sociale la plus pertinente.

Le Président-Directeur général
Daniel DERICHEBOURG

16.4 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du président de la société, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société DERICHEBOURG SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Il appartient au Président de rendre compte et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport portant notamment sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de commerce.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :
– prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;
– prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
– déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce modifié par la loi n° 2206-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire.

Paris et Paris La Défense, le 19 décembre 2008

Les commissaires aux comptes

HOCHE Audit
William Nahum
Associé

ERNST & YOUNG Audit
Jean-Claude LOMBERGET
Associé

17. Salariés

L'expertise

Façonnés par des années d'expérience, de recherche et d'innovation, nos savoir-faire métier sont reconnus et promus par une politique ambitieuse de recrutement, de formation et de partage des meilleures pratiques.

Le sens du service

Dans chacun de nos métiers, le sens du service est une valeur essentielle qui inspire notre action au quotidien et nous pousse à tout mettre en œuvre pour satisfaire les besoins de nos clients.

Le développement durable

Au travers de ses activités, le groupe Derichebourg est au cœur des questions environnementales. Il est porté par la volonté de contribuer à la mise en œuvre de modes de développement durable.

L'ambition internationale

Pour répondre aux attentes de ses clients multinationaux, Derichebourg est aujourd'hui présent dans plus de 30 pays et à même de proposer une offre de services homogène, partout où il intervient.

Nos valeurs s'inscrivent naturellement dans la démarche soutenue par le Global Compact auquel notre Groupe entend adhérer.

17.1 Ressources humaines

17.1.1 Effectifs

Au 30 septembre 2008, les effectifs du groupe Derichebourg sont de 46 797 personnes.

Par activité, la répartition est la suivante :

	30-09-2008	30-09-2007
Multiservices	24 298	28 100
Services Aéroportuaires	17 746	16 957
Services à l'Environnement	4 515	3 897
Holding	238	177
Total effectifs	**46 797**	**49 131**

Par pays, la répartition est la suivante :

Pays	Effectifs
France	23 261
Royaume-Uni	7 071
Portugal	2 208
Espagne	1 601
Irlande	1 318
Italie	1 162
Pays-Bas	389
Finlande	231
Allemagne	166
Belgique	145
Autres	13
Sous-total Europe	**37 565**
États-Unis	6 011
Canada	1 799
Trinidad	866
Vénézuela	333
Chili	120
Mexique	98
Autres	5
Sous-total Amérique	**9 232**
Total	**46 797**

La loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations économiques, dite "loi NRE" a rendu obligatoire dans son article 116, la publication dans le rapport annuel d'informations relatives aux engagements sociaux et environnementaux.

Le contenu de ces obligations a été précisé par divers décrets et arrêtés d'application en date des 20 février et 30 avril 2003.

Pour la suite de cette section 17 – Salariés, le groupe DERICHEBOURG a choisi pour l'exercice clos le 30 septembre 2008 de communiquer des informations sociales consolidées

sur le seul périmètre français (sociétés intégrées sur 12 mois), compte tenu des grandes disparités selon les pays dans la définition même de notions telles que le temps de travail, l'absentéisme, la sous-traitance, les prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité, et de la difficulté de les traduire dans un recueil d'indicateurs pertinents.

Pour son activité 2007-2008, le groupe Derichebourg a retenu de recenser et de résumer au sein du présent rapport les informations sociales suivantes.

17.1.2 Les difficultés de recrutement

Les principales sources de difficulté de recrutement de personnel sont liées notamment :
Dans les métiers de la Propreté :
– organisation du travail : temps partiel et horaires décalés ;
– faible attractivité du secteur : absence de reconnaissance sociale, méconnaissance des technicités des emplois proposés ;
– faiblesse des rémunérations.

Dans les métiers de l'Environnement :
– spécificité du métier : carence de formation aux métiers du recyclage ;
– conditions de travail difficiles en environnement de chantier : travail en extérieur, exposition au bruit, conditions climatiques pénibles…
– faible attractivité des salaires ;
– pénurie de main-d'œuvre selon les aptitudes requises.

De nombreux collaborateurs intègrent nos métiers sans en avoir une réelle connaissance, souvent au terme d'un parcours d'insertion chaotique. L'objectif de notre politique de recrutement est de permettre à nos collaborateurs de découvrir des métiers techniques et qualifiés ainsi que de réelles possibilités d'évolutions professionnelles et personnelles.

Le Groupe s'inscrit dans une logique de fidélisation de ses collaborateurs par la pérennisation des emplois et la mise en œuvre de parcours professionnels.

Ainsi le Groupe développe plusieurs actions consistant en une mise en commun des candidatures reçues, au développement d'une politique de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences destinée à favoriser la mobilité inter-métiers, sous-tendue par l'élaboration de plans de formation susceptibles de développer la polyvalence, le développement d'outils tels que des répertoires de compétences, une CV thèque, des entretiens de progrès, des centres de formation ; toutes mesures ayant vocation à détecter les aspirations, les aptitudes et les potentiels à évoluer au sein des différents métiers du Groupe.

Un vecteur de fidélisation et d'intégration : le sport
Les valeurs véhiculées par le sport, notamment lorsqu'il est pratiqué à un niveau professionnel au plus haut niveau comme c'est le cas de la SASP CABCL (Club athlétique Brive Corrèze Limousin) filiale du Groupe Derichebourg, sont porteuses des valeurs du Groupe.
Aussi, d'autres initiatives sportives sont également soutenues par le Groupe, telle que L'Association Solidarité Sportive Omnisport (“l'ASSO”) chez Derichebourg Propreté.

17.2 Temps partiel – spécificité de l'activité propreté :

DERICHEBOURG PROPRETÉ emploie 77 % de son effectif à temps partiel, avec une durée moyenne mensuelle du travail de 83 heures, alors que dans les entreprises relevant de la convention collective de la propreté l'horaire moyen mensuel est de 95 heures.
Le fort taux de recours au temps partiel est lié aux spécificités du métier. Le secteur de la propreté a une forte pratique du temps partiel, car les prestations de nettoyage sont souvent réalisées en dehors des heures de présence des salariés des entreprises clientes. Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que les salariés de la profession sont très souvent multi employeurs.

DERICHEBOURG PROPRETÉ a pour objectif, tant que faire se peut, de permettre à ses salariés d'accroitre leur temps de travail en fonction des opportunités du marché, et également en proposant des avenants de remplacement d'autres salariés absents.
Les salariés à temps partiel travaillent pour la plupart sur des chantiers définis, avec des horaires fixes souvent décalés, permettant de multiples possibilités d'organisation et d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le recours aux contrats à durée déterminée
Les CDD chez DERICHEBOURG PROPRETÉ représentent 17 % de l'effectif de l'entreprise, dont 75 % pour pallier le remplacement du personnel absent et 25 % pour le surcroit d'activité (essentiellement dans le cadre de travaux spécifiques et ponctuels). En outre, l'entreprise n'a que très faiblement recours à l'intérim.
La pratique de Derichebourg Propreté est comparable à celle de la branche de la Propreté.
Ces personnes sont prioritaires dans l'accès à des CDI lorsque des postes s'ouvrent au recrutement.

17.3 Diversité

Au sein de la branche de la Propreté, en 2006 les femmes occupaient 69 % des emplois, part en augmentation par rapport à 2005 (66 %) et très supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble de l'économie (42 %).
Par ailleurs, le taux de féminisation de l'encadrement de la branche s'établit à 24 %.

Le taux de féminisation de Derichebourg Propreté s'établit quant à lui à 62 % pour atteindre 39 % de l'encadrement.

Le groupe DERICHEBOURG est sensible à la promotion des femmes.

Retours d'expérience

Interview de Fatima AMEDJAR,
Chef d'agence IDF Tertiaire – Banlieue nord

Quel a été votre parcours professionnel ?
J'ai commencé ma carrière en tant qu'agent de service, dans une petite entreprise familiale située à Évreux.
Au bout de six mois, j'ai été promue chef d'équipe, fonction que j'ai exercée pendant deux ans.
J'ai ensuite été nommée inspectrice, puis responsable de secteur.
Quelques années plus tard, suite au rachat de mon entreprise, un poste de chef d'agence était à pourvoir. Mes clients, ayant suivi mon ascension professionnelle depuis le début de ma carrière, ont cité mon nom comme étant une candidate sérieuse et légitime à cette fonction.
Le poste m'a été attribué en 2003 avec 350 salariés sous ma responsabilité, pour un chiffre d'affaires de 700 000 €.

À quoi attribuez-vous votre ascension professionnelle ?
Je pense que ce qui a fait la différence, c'est mon envie d'apprendre et d'évoluer.
J'ai énormément travaillé pour atteindre les objectifs que je m'étais fixés. Par ailleurs j'ai su me faire respecter des salariés.

Dans quelles circonstances avez-vous été amenée à quitter la Normandie pour la région parisienne ?
Je vivais en Normandie depuis 1976 avec ma famille lorsque, en 2007, mon directeur régional a soumis à la Direction générale, ma candidature à la fonction de chef d'agence banlieue nord, vacante depuis six mois.

Cette agence était très difficile, avec un climat social très perturbé, des clients complexes, des pertes financières importantes et un chiffre d'affaires proche du million d'euros.
L'immersion fut immédiate et brutale car, lorsque j'ai pris mon poste, j'ai été confrontée à un mouvement de grève très radical.

Comment êtes-vous parvenue à imposer votre autorité dans ces circonstances ?
J'ai fait de ce mouvement social un combat personnel.
Je suis restée omniprésente sur le site durant les dix jours qu'a duré le conflit. Mon attitude et ma détermination à cette occasion m'ont permis de me positionner très fermement vis-à-vis des salariés et de ma hiérarchie et de m'imposer comme une interlocutrice crédible et totalement impliquée.
Désormais, je suis écoutée, entendue et mes décisions sont respectées.

Avez-vous été accompagnée dans votre évolution professionnelle ?
Le directeur régional m'a beaucoup appris sur la fonction de chef d'agence, il m'a offert la possibilité de l'accompagner dans ses réunions avec les IRP, m'a expliqué le fonctionnement d'un budget, d'un compte analytique. Il m'a rassuré sur mon potentiel et mes capacités à assurer une fonction que j'étais la seule femme à exercer dans la région.

Quelles sont vos principaux axes de management ?
J'ai souhaité avant tout favoriser la restauration du dialogue social par une présence continue sur le terrain, par une grande vigilance sur toutes formes d'alertes sociales et par la mise en place de procédures *ad hoc*. Je mets un point d'honneur à ne rien laisser à l'avenant et à aller jusqu'au bout des choses. Je consacre beaucoup de temps à dialoguer avec les salariés, notamment ceux qui sont susceptibles de perturber le climat social. J'ai un sens aigu de la justice sociale et je considère que ce qui est dû doit être donné aux salariés sans que ça donne lieu à discussion. Il y a une façon particulière de discuter avec les salariés de la propreté et je maîtrise parfaitement le langage adapté car je partage leur vécu professionnel, pour en être moi-même issue. Les salariés me respectent parce que je connais précisément leur travail et ses difficultés.

Au final, comment résumeriez-vous les qualités qui vous ont permis d'accéder à vos fonctions actuelles ?
Une disponibilité de tous les instants, une ténacité à toute épreuve, beaucoup de courage et surtout… une réelle envie de se dépasser.

Entretien Gloria BARATA – Responsable du site d'exploitation à Sens - REVIVAL, Services à l'environnement

Quel a été votre parcours professionnel dans le secteur ?
Pour des raisons personnelles, j'avais souhaité me rapprocher de ma famille dans l'Yonne. Dans ces circonstances j'ai donc quitté la région parisienne en refusant une promotion professionnelle pour prendre un poste administratif le 1er juin 1989 dans une petite société de recyclage, en vue de remplacer le responsable des achats.

J'ai appris alors à reconnaître, à valoriser les marchandises qui nous étaient livrées et à négocier avec les personnes venant livrer.
Je suis devenu l'adjointe du responsable de cette exploitation.

Le principe de notre activité consiste à réceptionner la marchandise (identifier la nature de la marchandise, procéder à la pesée, éditer un bon établissant le poids et la description de la marchandise à l'aide d'un code relevant de la nomenclature du Groupe) ; pour les achats au particulier : calculer le prix d'achat de la marchandise en fonction des cours du jour de la pesée ; émettre une facture reprenant l'identification du vendeur, de son véhicule, le poids et la description de la marchandise, procéder au paiement ; inscrire la transaction au “livre de police” ; trier et préparer la marchandise.

Mon président m'a proposé en janvier 2002 la fonction de responsable du site.

Comment êtes vous parvenue à imposer votre autorité ?
J'ai su gagner le respect de la clientèle (du chef d'entreprise aux “gens du voyage”) en étant franche, directe et, lorsque j'occupais la caisse, en étant juste et ferme. En outre, j'ai instauré un véritable esprit d'équipe avec les collaborateurs.

Mon équipe fonctionne avec moi, et j'ai besoin de savoir mon équipe unie derrière moi. La confiance entre nous est réciproque. Elle se fonde sur des bases et des directives du Groupe bien nettes.
Je dois être au courant de tout ce qui se passe sur mon exploitation, mais en parallèle je dois être à même de répondre aux interrogations de mes collaborateurs, leur transmettre de l'information, être à leur écoute. La qualité des relations humaines est essentielle à mes yeux.

À l'égard de la clientèle, je pense que le fait d'être une femme rassure les clients. Peut-être considèrent-t-ils qu'en occupant cette fonction je témoigne du fait que j'ai réussi à m'imposer dans ce “métier d'hommes”. Néanmoins, je pense qu'en tant que femme, je dispose moins du droit à l'erreur ; je ne dois pas faire preuve d'hésitation ; je dois aller au bout de mes idées ; toutefois sur ce point je concède qu'il s'agit aussi d'un trait de ma personnalité.

Avez-vous été accompagnée dans votre évolution professionnelle ?
J'ai bénéficié des fonctions support du Groupe, notamment au niveau informatique et comptable.

Enfin et surtout, mon président de filiale ne m'a jamais lâchée. Il a toujours été à mes côtés, notamment au niveau commercial, il m'a beaucoup épaulée et guidée dans le fonctionnement du groupe.

Son soutien a aussi été déterminant pour moi dans le cadre de la mise en place de la certification qualité et le développement de nouvelles activités (V.H.U. – D.E.E.E. – démarrage du site de Dammarie-les-Lys).
En effet, mon site étant petit, je me sentais un peu isolée face à des activités générant un surcroît administratif.

Par ailleurs, j'aime ce que je fais, mon métier, mon équipe.
Se sentir bien dans sa fonction et épaulée par sa direction est essentiel à mes yeux.

En vingt ans, j'ai constaté énormément de changements ; notamment dans les conditions de travail. Le groupe a beaucoup investi (matériel neuf, bétonnage du chantier). Le temps de travail du chantier est passé de 42 heures par semaine à 35 heures.

À quoi attribuez-vous votre ascension professionnelle ?
Lorsque je me suis rapprochée de ma famille, je m'étais donné deux ans pour réussir dans ma nouvelle fonction.
Par ailleurs, je suis tenace, sérieuse, travailleuse. Je n'aime pas l'échec et j'ai à cœur de satisfaire ceux qui m'engagent.
En outre, la confiance que me témoigne mon président de filiale et l'admiration que je lui porte me poussent d'autant plus à ne pas le décevoir.

Le fait d'être une femme manager vous a-t-il posé des problèmes particuliers dans les relations aux autres, et notamment envers vos subordonnés, vos collègues ou vos clients ?
Ce n'est pas facile pour une femme de s'imposer dans un métier traditionnellement masculin, mais je n'ai jamais eu de problèmes, y compris avec les clients. Néanmoins, je dois demeurer ferme et faire valoir mes points de vue.
J'aimerais que les femmes soient considérées à l'identique des hommes, mais cela n'est pas un acquis, il faut témoigner que l'on “existe”.

Au final, comment résumeriez-vous les qualités qui vous ont permis d'accéder à vos fonctions actuelles ?
Il faut être tenace, travailleur, avoir l'esprit d'équipe et savoir communiquer avec elle.
J'essaie d'être juste et droite.
Même si j'appartiens à un groupe, je travaille comme si c'était mon chantier.

Enfin j'aime ce que je fais. J'ai beaucoup donné pour cette fonction, mais je n'ai pas le sentiment d'avoir eu un choix à opérer. Il faut se donner et se dire qu'on y arrivera.

17.4 Organisation – dialogue social

Au sein de la division Propreté, l'exercice 2007-2008 a permis de concrétiser, au travers de la signature d'accords collectifs structurels, les efforts de restauration du dialogue social initiés par la Direction durant l'exercice précédent.
À cet égard, la direction et les partenaires sociaux se sont associés dans une dynamique constante de négociation collective visant à bâtir un socle conventionnel commun dépassant les simples obligations mises à la charge des entreprises par les dispositions impératives de la branche de la Propreté.
L'ensemble des négociations a été centré sur des axes de développement durable et sur la mise en exergue de la responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise, qui se positionne désormais en tant qu'entreprise citoyenne.
Les négociations ont été menées selon une méthodologie de dynamique participative avec les partenaires sociaux.

Ainsi, un accord d'entreprise relatif aux cadre et modalités de la représentation du personnel et à l'exercice du droit syndical a été signé le 12 septembre 2007. Cet accord vise d'une part à redéfinir et à rationnaliser le fonctionnement des instances représentatives du personnel dont le cadre d'implantation était devenu obsolète et inapproprié, tout en consacrant une place principale à l'ensemble des instances de proximité (délégués du personnel, délégués de chantier, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et en instituant des organes de coordination (Commission de coordination régionale et nationale de l'activité des CHSCT). L'accord vise d'autre part à attribuer des moyens de fonctionnement supra-conventionnels aux partenaires sociaux, notamment en termes de déplacements, de crédits d'heures et de matériels mis à disposition des instances de représentation.

En outre, suite à l'accord de méthode du 26 juillet 2007 relatif à la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la Direction et les partenaires sociaux ont travaillé à l'élaboration d'un diagnostic prospectif visant à :
– mener, dans une perspective d'analyse de l'environnement et des facteurs internes et externes, une réflexion conjointe tant quantitative (effectifs) que qualitative (compétences) en tenant compte des données sociales internes et des hypothèses d'évolution démographiques et autres (*turn over*, absentéisme, mobilité géographique et professionnelle…) ;
– déterminer la cartographie des métiers (“référentiel métiers”) en recensant les métiers existants dans la Société et en les classifiant ;
– participer à l'élaboration d'un référentiel de compétences à partir de la description de fonction par emploi analysé.

Enfin, un accord triennal sur l'emploi des personnes en situation de handicap signé le 26 juin 2008 définit les modalités d'un plan d'action ambitieux dont l'objectif est d'engager fortement l'entreprise dans une politique sociale contractuelle en faveur de l'intégration professionnelle des salariés en situation de handicap et notamment en :
– faisant progresser le taux d'emploi des travailleurs handicapés afin d'atteindre un objectif supra-légal de 7 % ;
– développant une politique active et volontariste d'intégration des salariés handicapés ;
– développant les mesures favorisant le maintien dans l'emploi et accompagnant le maintien en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle ;
– prenant les dispositions permettant aux travailleurs handicapés de bénéficier de parcours professionnels au même titre que l'ensemble des salariés ;
– renforçant les liens et les prestations confiées au secteur protégé ;
– poursuivant une politique active de formation ;
– améliorant la communication pour contribuer à changer le regard sur le handicap.

Pour la mise en œuvre de cet accord, une “mission handicap” a été instituée. Sa mission est de piloter, déployer et veiller au suivi de l'accord. Elle s'appuie sur dix correspondants régionaux, tous volontaires, formés sur ce sujet et chargés d'accueillir, d'intégrer et de participer au maintien des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

Le Groupe a l'ambition de déployer ce dispositif au reste de ses activités ; en ce sens, des correspondants métiers sont en cours de formation au sein de la mission handicap.

17.5 Hygiène et sécurité

Les questions d'hygiène et de sécurité relèvent d'une préoccupation constante au sein du Groupe.

Outre des investissements constants, les sociétés du groupe se sont dotées de véritables systèmes de management de la sécurité.

Retour d'expérience
Derichebourg Environnement ESKA

CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail)
Il n'y a qu'un seul CHSCT pour l'ensemble de la société ESKA. Ses membres désignés de façon traditionnelle sont des salariés des différentes régions de la société. Chacune de ces régions pouvant être rattachées à des CRAM distinctes.

Le CHSCT se réunit quatre fois par an, hors réunions extraordinaires.

Commission sécurité

Mise en place à la demande de la Direction générale, elle est représentée par un animateur sécurité (cadre dirigeant de site confirmé) ayant pour mission de visiter chacun des établissements au minimum une fois par an.

Un compte rendu de ces visites est adressé au directeur de site et à la Direction générale.

Visites de site

1. Le calendrier est défini en réunion CHSCT lors de la présentation du rapport annuel.
2. Les participants :
– l'animateur sécurité ;
– le directeur du site visité ;
– un membre du CHSCT.
Il est fait en sorte que les membres du CHSCT visitent un site autre que leur lieu de rattachement.
3. Le compte rendu
La visite de site se déroule en deux temps. Dans un premier temps, la totalité des documents liés à la sécurité est contrôlée, dans un second temps, une visite du site est effectuée.

Première phase : contrôle des documents

Le personnel
Les informations sont regroupées dans un dossier cartonné individuel sur lequel sont indiqués :
– les nom et prénom du salarié ;
– son adresse ;
– son numéro de Sécurité sociale ;
– le nom et le numéro de téléphone de la personne à appeler en cas d'urgence ;
– les habilitations ;
– le type des Caces (Certification d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) ;
– la FIMO (Formation Initiale Minimum Obligatoire), la FCOS (Formation Continue Obligatoire de Sécurité) (le cas échéant) ;
– S.S.T. (le cas échéant), etc…

À l'intérieur du dossier se trouvent les documents suivants :
– les autorisations de conduite ;
– l'attestation de remise des E.P.I. (Équipement de protection Individuelle) ;
– l'accusé de réception du livret sécurité ;
– la photocopie du permis de conduire pour les chauffeurs ;
– les fiches de sécurité signées par le salarié ;
– l'accusé de réception de l'accueil au poste à l'embauche ;
– Caces ;
– FIMO et FCOS ;
– habilitations SST.

Ce dossier permet une présentation immédiate aux CRAM ou aux DDTE en cas de contrôle.

Le matériel
– Vérification du respect des dates de contrôles périodiques obligatoires
– Contrôle avec justificatifs à l'appui de la réalisation des travaux demandés par les organismes

Ces documents sont les premiers documents demandés par les CRAM et les DDTE en cas de contrôle.

Les obligations réglementaires
– Vérification des protocoles de sécurité
– Vérification des plans de prévention

Seconde phase : visite du site

Sont contrôlés :
– l'affichage sécurité ;
– les voies de circulation (accès du personnel, circulation des véhicules) ;
– le matériel roulant (état mécanique, accès aux cabines pour les engins, état de propreté, etc) ;
– le matériel fixe : cisailles, broyeurs (vérification des protections mécaniques autour des machines) ;
– les vestiaires et réfectoires (état de propreté, affichage obligatoire).

Les anomalies constatées sont listées dans le compte rendu poste par poste, machine par machine, de façon très précise avec un commentaire sur les améliorations à mettre en œuvre.

Enfin, le compte rendu de visite fait état d'observations plus générales sur l'état du site, faisant notamment ressortir les travaux à réaliser en urgence en matière de sécurité.

Analyse des accidents du travail et suivi de plans d'actions

Les accidents du travail avec arrêt font l'objet d'une analyse interne réalisée avec les délégués du personnel, l'accidenté et le(s) témoin(s).

Ce document fait l'objet d'une analyse du CHSCT qui donne son accord pour les mesures à mettre en place.
Par ailleurs, le document unique est revu et peut faire l'objet de modifications si nécessaire.

Cette analyse est conçue selon le concept de la CRAM.
Quand/Qui/Où/Comment/Pourquoi/Mesures préventives ou immédiates/ Plan d'action hygiène et sécurité.

17.6 Formation

Outre une politique de formation active au sein de ses différents métiers, le groupe Derichebourg développe une activité de prestataire de formation au sein de sa filiale Derichebourg Évolution Formation et soutient un centre de formation singulier, le Centre Excellence.

Derichebourg Évolution Formation

Notre expérience de l'industrie en général et du monde aéronautique en particulier nous a amenés à réfléchir à une stratégie à court et moyen termes en matière de formation afin d'apporter une valeur ajoutée à l'ensemble du groupe DERICHEBOURG mais aussi pour répondre à des problématiques de plus en plus prégnantes :

– des besoins en augmentation constante et des viviers à constituer d'urgence = montée en cadence des donneurs d'ordres ;

– difficultés à maîtriser les planifications des formations = dépendances fortes vis-à-vis d'organismes de formation externes.

17.6.1 Le centre de formation

La localisation la plus logique est la région toulousaine, du fait notamment de son pôle Aéronautique national et international. Le pôle de compétitivité aéronautique a d'ailleurs été attribué, conjointement, aux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

La ville de Toulouse demeure un point central pour les principaux donneurs d'ordres Aéronautique (EADS, SAFRAN, Dassault, Latécoère, AIR France, SABENA Technics, sous-traitants spécialisés et sociétés d'intérim aéronautique, etc.) et nous disposons également de plusieurs entités au sein du Groupe auquel notre société de formation est susceptible d'apporter des réponses de formation : DERICHEBOURG Intérim Aéronautique, DERICHEBOURG ATIS Aéronautique, DERICHEBOURG Sécurité, etc.

Cette localisation semble aussi judicieuse afin de disposer des ressources nécessaires au niveau des formateurs, aussi bien en “production” (ajusteurs, notamment) que pour des formations dites plus classiques (Facteurs humains, Sécurité Circuit Carburant, Sécurité, risques chimiques, etc).

L'offre de formation s'adresse bien entendu aussi bien aux filiales du Groupe qu'à nos clients (intérim, sous-traitance).

17.6.2 Produits et services

En raison de l'activité fortement Industrielle du groupe il paraît essentiel dans un premier temps de rester dans notre cœur de métier. Il convient donc de se focaliser principalement sur des formations porteuses et pour lesquelles les besoins sont connus et ne cessent de croître : secteur aéronautique, sécurité, hygiène, etc.

À ce titre, deux grands axes de formations sont essentiels à développer :

– les formations qualifiantes : type CQPM (Certificat de Qualification Professionnelle de la Métallurgie), Validation des acquis et de l'expérience (VAE) ;

– les formations règlementaires : PART 145 & PART 21 (secteur aéronautique), Sûreté, Hygiène, Sécurité, Normes, Législation, etc.

17.6.3 Moyens mis en œuvre

Locaux : de 2 000 à 2 500 m² de locaux techniques dédiés aux formations pratiques + 6 salles de cours + bureaux pour les permanents et vacataires du Centre.

Hébergement : centre d'Hébergement pour une capacité maximale de 30 personnes + salle TV + salle informatique (Internet) + cafétéria (déjeuner).

Centre d'Excellence

Le centre d'excellence est une association loi 1901 déclarée organisme de formation.

Le centre a pour objectif d'assurer l'intégration et l'insertion professionnelle et sociale des joueurs de rugby, mais aussi celle de jeunes demandeurs d'emploi grâce au programme “Rugby Emploi”.

Cette structure est considérée comme un laboratoire d'expérimentation et de développement dans la formation au sein du Club athlétique Brive Corrèze Limousin (CABCL).

17.6.3.1 Programme Rugby Emploi

Le 8 février 2008 a été conclue entre la Fondation du Sport, la SASP (CABCL) et la Mission locale de Brive une convention dans le cadre de l'opération Rugby Emploi visant à favoriser l'accès à l'emploi de jeunes en difficulté d'insertion, en leur offrant au sein du Centre d'Excellence une formation et une expérience pratique.

Le pari est de mettre à profit à la fois les valeurs et les démarches pédagogiques propres au sport, les compétences spécifiques aux clubs professionnels de rugby et les réseaux d'entreprise qui gravitent autour de ces structures.

Les ressources du Centre d'Excellence sont mises à disposition des jeunes en formation afin de dynamiser leur profil et de trouver les clés pour accéder à l'emploi.

17.6.3.2 Formations aux métiers du sport

Le Centre d'Excellence organise des sessions de formation en vue de l'obtention de diplômes délivrés par le ministère des Sports.
Dans ce cadre, le Centre d'Excellence a organisé des sessions de préparation à l'examen du brevet d'état d'éducateur sportif (BEEES) et de préparation au concours de professorat de sport.

De plus, le Centre d'Excellence a mis en place des modules de formation spécifiques en relation avec le métier de joueur professionnel dans les domaines de la diététique, de la préparation mentale, de la communication professionnelle, etc.

Le Centre d'Excellence est en outre co animateur avec le CFA de l'enseignement supérieur de l'Université de Limoges de la licence professionnelle Manager – Entraîneur.
Ce dispositif, avec le soutien de la région Limousin, est fondé autour de deux axes :
– dispenser une formation qualifiante de qualité en adéquation avec la pratique intensive du sport de haut niveau ;
– proposer une formation “pratique” permettant une insertion professionnelle optimale.

17.6.3.3 Intégration et professionalisation

Le Centre d'Excellence a pour mission d'étudier tous les moyens favorisant l'intégration des joueurs de langue étrangère.
Plusieurs fois par semaine, de nombreux joueurs suivent des cours de français.

De plus, le Centre d'Excellence a souhaité enrichir son offre de formation en direction des joueurs professionnels approchant la fin de carrière, en leur proposant un dispositif pour favoriser une reconversion et/ou insertion professionnelle de qualité.
Ce dispositif a permis de former des joueurs, au sein des filiales du groupe Derichebourg ainsi que d'entreprises partenaires du bassin de Brive, aux métiers relatifs au contrôle qualité, à la logistique et à la gestion.

Le Centre d'Excellence entend poursuivre son offre de formation en développant des actions à destination des différentes filiales et activités du groupe Derichebourg.
Pour ce faire, il a investi dans l'aménagement de nouveaux locaux qui devraient être exploitables fin mars 2009, d'une superficie de 200 m^2, situés sous la grande tribune, et susceptibles d'accueilli de 50 à 70 personnes.

17.7 Informations chiffrées (périmètre France)

Données loi NRE	Derichebourg Environnement (France)	Derichebourg Propreté	Derichebourg Intérim	Derichebourg Intérim Aéronautique
1. Ressources humaines				
Effectif total (en Équivalents temps plein)	3 014	6 828	59	42
Embauches en CDD (en Unités physiques)	215	15 704	36	8
Embauches en CDI (en Unités physiques)	533	4 033	57	7
Licenciements pour motifs personnels	142	1 587	4	3
Licenciements pour motifs économiques	7	15		
Heures supplémentaires	26 476	123 666		3 962
Heures complémentaires				
Main-d'œuvre extérieure (heures)	11 640	35		
Intérimaires (moyenne mensuelle)	413	259		
2. Temps de travail (en jours)				
Organisation : particulière à chaque type d'activité (flux continu, travail multisites ou monosite, travail de nuit…)				
Durée de temps de travail en plein temps : 35 heures hebdomadaires				
Absentéisme Accidents du travail	15 988	28 966		41
Absentéisme Maladie	30 358	173 926	695	181
Absentéisme Autre	15 639	62 971	182	100
Absentéisme total	61 985	265 863	877	322
3. Organisation				
Égalité hommes/femmes, taux global cadres (en % des cadres)	19	40	53	40
Égalité hommes/femmes, taux global employés (en % des employés)	66	90		
Égalité hommes/femmes, taux global ouvriers (en % des ouvriers)	1	73	98	96
Relations prof./mandats titulaires CE (comité d'entreprise ou d'établissement)	111	135	10	1
Relations prof. / heures de délégation	11 392	53 666		250
4. Hygiène et sécurité				
Taux de fréquence accident de travail [1]	75	59		15
Taux de gravité annuel [2]	3	2		1
5. Formation				
Pourcentage de la masse salariale affectée à la formation	1	2	2	1
6. Salariés en situation de handicap				
Emploi personnes handicapées: emplois effectifs	23	321	1	
7. Œuvres sociales (en milliers d'euros)				
Montant de la subvention annuelle aux CE (budget Œuvres sociales + fonctionnement)	205	109	33	
8. Sous-traitance				
Importance de la sous-traitance en % du CA	1	3		
9. Divers				
Impact territorial des activités sur l'emploi et développement régional : Alternance + apprentissage	18	13		

Commentaires

Sociétés d'intérim : données recensées pour les collaborateurs permanents.

(1) Nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.

(2) Nombre de journées de travail perdues pour mille heures travaillées.

MULTISERVICES				AÉRO France	
Derichebourg Sécurité	Derichebourg Espaces Verts	Derichebourg Atis Aéronautique	Derichebourg Accueil & Services Associés	SERVISAIR France	SERVISAIR Cargo France
	16	858	99	115	71
277	1	118	30	44	6
375	4	864	162	198	67
72	2	14	14	26	8
4				8	
50 712	892	17 763	1 294	6 091	6 146
14	2 210				1 803
16		152		99	
2 258	87	784	124	3 143	
10 517	112	3 584	966	2 099	
1 179	6	1 337	1 090	649	
13 954	205	5 705	2 180	5 891	
19	-	16	80	38	43
82	100	7	68	12	10
12	-	6	57	-	12
13		8	7	9	
10 762	48	75	220	2 915	
26	41	26	26	184	101
1	4	1	1	12	2
				11	
		127			
8	3			1	34
3		12		1	1

18. Principaux actionnaires

18.1 Actionnariat

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la société au 30 septembre 2008, date de clôture de son dernier exercice social.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,13	162 214 350	65,74
FINANCIÈRE DBG*	128 811	0,08	128 811	0,05
Salariés	3 510 291	2,06	3 510 291	1,42
Auto détention	825 243	0,48	0	0
Public	80 520 435	47,25	80 904 114	32,79
Total	**170 395 882**	**100**	**246 757 566**	**100**

**Les sociétés CFER et FINANCIERE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de Monsieur Daniel DERICHEBOURG.*

La répartition du capital au 30 septembre 2007 était la suivante.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER	80 475 920	43,92	157 339 168	58, 03
Salariés	3 765 258	2,05	3 765 258	1,39
Auto détention	13 381 719	7,30	0	0
Public	85 612 418	46,73	110 008 139	40,58
Total	**183 235 315**	**100,00**	**271 112 565**	**100,00**

À l'issue de la réduction du capital social différée au 31 octobre 2007, décidée par l'assemblée générale mixte du 18 juillet 2007, la répartition du capital à cette dernière date est la suivante.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER	80 475 920	47,23	157 339 168	63,53
Salariés	3 746 058	2,20	3 746 058	1,51
Auto détention	517 411	0,30	0	0
Public	85 656 493	50,27	86 564 906	34,96
Total	**170 395 882**	**100,00**	**247 650 132**	**100,00**

18.1.1 Actionnariat des salariés

Au 30 septembre 2008, les salariés détiennent 2,06 % du capital de la société, représentant 1,42 % des droits de vote.

18.1.2 Seuil statutaire de 2 %

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter l'obligation d'informations prévues par celles-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

L'article 10 des statuts prévoit, entre autres dispositions, que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant 2 % ou plus du capital de la société doit informer la société dans un délai de quinze jours à compter de chaque franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci qu'elle possède. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote. L'inobservation des dispositions statutaires entraîne la sanction suivante : l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée.

L'article 10 des statuts stipule que la Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le code de commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

18.2 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30 septembre 2008, le capital est constitué de 170 395 882 actions de nominal 0,25 euro, dont 77 186 927 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30 septembre 2008 s'élève à 246 757 566.

18.3 Contrôle

La famille de M. Daniel DERICHEBOURG, par le biais des sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG, détient, au 30 septembre 2008, 50,21 % du capital de Derichebourg SA, et 65,79 % des droits de vote.

18.4 Accord

Il n'existe pas, à la connaissance de l'émetteur, d'accord dont la mise en forme pourrait entraîner un changement de son contrôle.

18.5 Tableau récapitulatif des délégations

Tableau recapitulatif des délégations en cours de validité au cours de l'exercice clos le 30-09-2008 accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (L. 225-100) et des titres d'emprunt.

Date de l'assemblée ayant donné les délégations	Montant autorisé en €	Durée de validité des délégations	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
15 mars 2007	50 000 000 (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 14 mai 2009	Néant
15 mars 2007	300 000 000 * (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 14 mai 2009	Néant

** À titre d'émission de titres de créances.*

Nous vous rappelons que de nouvelles délégations dans le domaine des augmentations de capital, objet des septième, huitième et neuvième résolutions vont être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 12 février 2009 .

19. Opérations avec des apparentés

19.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées

(Article 21 des statuts)

"Toute convention intervenant directement ou par personne interposée, entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant des droits de vote supérieur au pourcentage fixé par l'article L. 225-38 du code de commerce ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration. Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée. Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la société et une entreprise si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise. Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Toutefois, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration. La liste et l'objet en sont communiqués par le président aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes."

19.2 Convention d'assistance administrative, financière et commerciale

Une convention d'assistance administrative, financière et commerciale a été conclue entre FINANCIÈRE DBG, société contrôlée directement et indirectement par M. Daniel Derichebourg, et CFF Recycling devenue Derichebourg environnement en date du 1er octobre 2001, reconductible tacitement. Les prestations couvertes par cette convention sont les suivantes :
– Assistance administrative : recherche, recrutement, avancement, licenciement du personnel de direction de Derichebourg environnement et des sociétés contrôlées, coordination de la vie administrative du preneur et des sociétés contrôlées ;
– Assistance financière : assistance dans la coordination et la gestion financière et bancaire du preneur et/ou de ses filiales, étude financière des projets d'investissement, assistance dans la gestion des budgets ;
– Assistance commerciale : étude de marchés, diffusion publicitaire, recherche de nouveaux débouchés, relations extérieures, communication, prospection et recherche de clientèle.
Au titre de ses prestations, la société FINANCIÈRE DBG a facturé à la société Derichebourg Environnement une somme de 2,1 M€ HT. Au titre de ses prestations, la société Derichebourg Environnement a facturé à la société FINANCIÈRE DBG une somme de 0,3 M€ HT.

La rémunération allouée à FINANCIÈRE DBG est déterminée sur la base des coûts engagés par cette dernière, au titre des prestations définies. Le montant est régulièrement confronté aux conditions de marché en vigueur pour ce type de prestations eu égard à la technicité apportée.

Il n'y a pas d'autre contrat de ce type en vigueur.

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008 en normes IFRS

20.1.1 Bilan consolidé au 30 septembre 2008

En millions d'euros

ACTIF	Note annexe	30-09-2008	30-09-2007
Ecarts d'acquisition	4.1	599,9	589,8
Immobilisations incorporelles	4.1	8,0	7,6
Immobilisations corporelles	4.2	568,1	513,6
Actifs financiers	4,3	47,4	34,8
Titres de sociétés mises en équivalence	4.4	19,6	16,8
Impôts différés actifs	4.22	16,0	19,6
Autres actifs non courants	4.5	4,9	19,4
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		**1 263,8**	**1 201,5**
Stocks et en-cours	4.6	122,5	124,6
Créances clients	4.7	566,4	533,5
Créances d'impôt		9,3	5,9
Autres actifs courants	4.7	136,9	131,6
Actifs financiers courants	4.7	6,6	6,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	108,8	85,0
Instruments financiers actifs	4.12	7,8	5,9
TOTAL ACTIFS COURANTS		**958,3**	**893,1**
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		8,7	
TOTAL ACTIF		**2 230,7**	**2 094,6**

En millions d'euros

PASSIF	Note annexe	30-09-2008	30-09-2007[1]
Capital social	4.9	42,6	45,8
Primes liées au capital		39,7	144,7
Actions propres		(3,6)	(2,4)
Réserves		264,2	89,6
Résultat de l'exercice		77,7	81,4
Capitaux propres groupe		**420,6**	**359,0**
Intérêts minoritaires	4.10	1,3	1,6
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**421,9**	**360,6**
Emprunts et dettes financières	4.11	649,2	646,8
Provision retraite et avantages similaires	4.13	42,8	48,4
Autres provisions	4.13	31,2	33,9
Impôts différés	4.22	32,1	31,6
Autres passifs long terme	4.16	1,1	2,2
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		**756,3**	**762,9**
Dettes court terme et découverts bancaires	4.11	242,9	225,8
Provisions	4.14	13,5	11,3
Fournisseurs	4.15	492,1	448,8
Dettes d'impôts		9,8	10,2
Autres passifs courants	4.15	265,4	259,4
Instruments financiers passifs	4.12	17,2	12,7
TOTAL PASSIFS COURANTS		**1 040,9**	**968,3**
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés ou abandonnés		**11,6**	**2,8**
TOTAL PASSIF		**2 230,7**	**2 094,6**

(1) Montants modifiés suite à la correction de la comptabilisation du contrat d'equity swap (cf note 4.12.2).

20.1.2 Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2008

En millions d'euros

	Note annexe	30-09-2008	30-09-2007 (1)
Chiffre d'affaires	4.17	4 337,6	4 018,0
Autres produits de l'activité		3,9	5,6
Achats consommés		(2 396,0)	(2 060,3)
Charges externes		(531,5)	(504,4)
Charges de personnel	4.29	(1 085,3)	(1 156,9)
Impôts et taxes		(51,4)	(53,5)
Dotation aux amortissements		(106,9)	(98,0)
Dotation aux provisions	4.18	(29,8)	(22,3)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		0,4	(0,9)
Autres charges d'exploitation	4.19	(14,1)	(27,1)
Autres produits d'exploitation	4.19	40,5	38,4
Résultat opérationnel courant		**167,4**	**138,7**
Autres charges opérationnelles	4.20	(36,1)	(29,4)
Autres produits opérationnels	4.20	21,0	
Résultat sur cessions de participations consolidées			1,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**152,4**	**110,3**
Frais financiers nets	4.21	(54,4)	(53,5)
Impact de la Clause de Retour à Meilleure Fortune JCP Participations			21,0
Variation	4.12.2	(4,7)	(6,8)
Gains et perte de change et autres	4.21	1,4	(1,1)
Résultat avant impôts		**94,6**	**69,9**
Impôts sur les bénéfices	4.22	(18,5)	14,5
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	4.4	3,8	3,5
Résultat net		**80,0**	**87,9**
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	4.23	(2,6)	(6,1)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		**77,4**	**81,8**
Revenant :			
– aux actionnaires de la société		77,7	81,4
– aux intérêts minoritaires		(0,3)	0,4
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société (en € par action)	4.24		
– de base		0,47	0,55
– dilué		0,47	0,54
Résultat par action : résultat revenant aux actionnairesde la société aprés résultat activités arrêtées ou cédées (en € par action)			
– de base		0,46	0,51
– dilué		0,45	0,50

(1) Montants modifiés suite à la correction de la comptabilisation du contrat d'equity swap (cf note 4.12.2) et en application d'IRFS 5.

20.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions d'euros

	30-09-2008	30-09-2007 (1)
Résultat net consolidé	77,4	81,8
Ajustements pour :		
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence	(3,8)	(4,1)
Amortissements et provisions	100,1	69,8
Profits et pertes de juste valeur	4,8	6,8
Elimination des résultats de cession	4,4	2,3
Elimination des produits de dividendes	(0,3)	(0,9)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		1,4
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**182,5**	**157,1**
Coût de l'endettement financier net	54,4	50,4
Charge d'impôt	18,5	(14,5)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**255,5**	**192,9**
Variation du BFR lié à l'activité	28,1	(4,0)
Impôts versés	(18,0)	(14,8)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	**265,6**	**174,2**
Acquisition de titres consolidés net de la trésorerie	(12,8)	(9,6)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(118,0)	(76,7)
Acquisition d'actifs financiers	(0,9)	
Variation des prêts et avances consentis	(12,6)	3,9
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,1	6,6
Cession d'actifs financiers	0,4	(0,3)
Dividendes reçus	3,2	2,7
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	**(134,6)**	**(73,5)**
Emission d'emprunts	299,6	765,1
Remboursement d'emprunts	(301,4)	(851,2)
Intérêts financiers nets versés	(54,6)	(53,5)
Dividendes versés aux actionnaires du groupe	(15,3)	(13,5)
Dividendes versés aux minoritaires	(0,2)	(0,3)
Actions propres	(1,2)	(2,4)
Autres flux liés aux opérations de financement		0,3
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**(73,1)**	**(155,6)**
Activités destinées à être cédées ou abandonnées	(2,4)	
Incidence de la variation des taux de change	(1,7)	(1,3)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	**53,8**	**(56,2)**
Trésorerie d'ouverture	(77,9)	(21,8)
Trésorerie de clôture	(24,1)	(77,9)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	**53,8**	**(56,2)**

(1) Montants modifiés suite à la correction de la comptabilisation du contrat d'equity swap (cf note 4.12.2).

20.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
SITUATION AU 1er OCTOBRE 2006 (1)	**22,6**	**29,9**	**(21,8)**	**196,2**	**0,7**	**59,0**	**286,6**	**15,6**	**302,2**
Affectation du résultat				59,0		(59,0)	0,0		0,0
Dividendes versés				(13,5)			(13,5)	(0,2)	(13,7)
Absorption de CFF RECYCLING	(22,6)	(29,9)	21,8	41,0			10,3	(10,3)	0,0
Changement de société Mére	45,8	144,7		(190,5)			0,0		
Actions propres			(2,4)				(2,4)		(2,4)
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						81,4	81,4	0,4	81,8
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(0,9)	(2,5)		(3,4)	(6,3)	(9,7)
Autres variations							0,0	2,4	2,4
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2007 (1)	**45,8**	**144,7**	**(2,4)**	**91,3**	**(1,8)**	**81,4**	**359,0**	**1,6**	**360,6**
Affectation du résultat				81,4		(81,4)	0,0		0,0
Dividendes versés				(15,3)			(15,3)	(0,1)	(15,4)
Actions propres			(1,2)				(1,2)		(1,2)
Résultat de l'exercice (part du groupe)						77,7	77,7	(0,3)	77,4
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				1,9	(1,6)		0,3		0,3
Autres variations							0,0	0,1	0,1
Annulation des actions propres suite à l'absorption de CFF RECYCLING	(3,2)	(105,0)		108,2			0,0		0,0
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2008	**42,6**	**39,7**	**(3,6)**	**267,6**	**(3,4)**	**77,7**	**420,6**	**1,3**	**421,9**

(1) Montants modifiés suite à la correction de la comptabilisation du contrat d'equity swap (cf note 4.12.2).

État des produits et charges comptabilisés sur la période

En millions d'euros

	30-09-2008	30-09-2007
Écarts de conversion	(1,6)	(8,8)
Couverture de flux de trésorerie		
– profit (perte) porté(e) en capitaux propres	2,9	(1,4)
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	(1,0)	0,5
Produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	**0,3**	**(9,7)**
Résultat de la période	**77,4**	**81,8**
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS SUR LA PÉRIODE	**77,7**	**72,1**
Dont – part revenant aux actionnaires de la société	78,0	78,0
– part revenant aux intérêts minoritaires	(0,3)	(5,9)

20.1.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire

74 ■ 1. Identification de l'émetteur

74 ■ 2. Principes, règles et méthodes comptables

- 2.1 Principes généraux
- 2.2 Principes comptables
- 2.3 Règles et méthodes d'évaluation

81 ■ 3. Évolution du périmètre de consolidation

- 3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation
- 3.2 Sorties du périmètre de consolidation
- 3.3 Restructuration interne
- 3.4 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées

82 ■ 4. Notes annexes

- 4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition
- 4.2 Immobilisations corporelles (inclus crédit-bail)
- 4.3 Actifs financiers
- 4.4 Titres mis en équivalence
- 4.5 Autres actifs non courants
- 4.6 Stocks et en-cours
- 4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants
- 4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 4.9 Capitaux propres consolidés
- 4.10 Intérêts minoritaires
- 4.11 Endettement
- 4.12 Instruments financiers
- 4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel
- 4.14 Provisions courantes
- 4.15 Autres passifs courants
- 4.16 Autres passifs non courants
- 4.17 Informations sectorielles
- 4.18 Dotations aux provisions
- 4.19 Autres produits et charges d'exploitation
- 4.20 Autres produits et charges opérationnels
- 4.21 Frais financiers nets
- 4.22 Impôt sur les résultats
- 4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession
- 4.24 Résultat par action
- 4.25 Engagements
- 4.26 Litiges significatifs
- 4.27 Passifs éventuels
- 4.28 Transactions avec les parties liées
- 4.29 Informations sociales
- 4.30 Rémunération des organes d'administration
- 4.31 Périmètre de consolidation

1. Identification de l'émetteur

DERICHEBOURG est une société anonyme créée et domiciliée en France, 119, avenue du général Michel Bizot 75012 PARIS. DERICHEBOURG est cotée sur le marché Euronext, compartiment A. Les principales activités du groupe sont les suivantes :
– activité services à l'environnement ;
– activité multiservices ;
– activité services aéroportuaires ;
– activité Holding.

Les états financiers consolidés pour la période du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008, ont été présentés au Conseil d'Administration du groupe le 12 décembre 2008 et ont été audités par nos commissaires aux comptes.

Ils reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers au 30 septembre 2008 du Groupe Derichebourg sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee - SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC).

Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent.
Les états financiers prennent en compte une modification rétrospective de la comptabilisation de l'equity swap.
Les données sectorielles présentées au titre de l'exercice précédent sont en accord avec le découpage sectoriel en vigueur depuis la fusion.

Les états financiers consolidés du Groupe Derichebourg pour l'exercice clos le 30 septembre 2008 sont disponibles sur demande au siège social de la société situé 119, avenue Michel Bizot à Paris ou sur le site internet www.derichebourg.com.

2.1.1 Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1er octobre 2007

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du Groupe Derichebourg à compter du 1er octobre 2007 sont les suivantes :
– la norme IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", qui requiert de fournir des informations relatives à l'importance des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financière du Groupe, ainsi que des informations quantitatives et qualitatives sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels le Groupe est exposé ;
– l'amendement à l'IAS1 "Présentation des États financiers - Informations à fournir sur le capital", qui présente de nouvelles informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du groupe,
– l'IFRIC10, dépréciation d'actifs dans les comptes intermédiaires, interdit la reprise d'une dépréciation comptabilisée à la date d'arrêté des comptes d'une période intermédiaire, au titre du goodwill, d'un investissement dans un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier comptabilisé au coût.

Parmi les nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2007, seule la norme IFRS 7, instruments financiers-informations à fournir, a un impact sur les états financiers 2007-2008. Cette norme requiert la publication d'informations plus détaillés sur les risques et instruments financiers qui sont présentées en particulier en note 4.12.

2.1.2 Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe Derichebourg n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations applicables de manière obligatoire à une date future, notamment de :
– l'IFRS 8, relative aux segments opérationnels, applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2009 ;
– l'amendement à IAS23 "coûts d'emprunt", applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, et qui requiert la capitalisation des coûts d'emprunt relatifs à un actif éligible.

IAS 23 Coûts d'Emprunt
Une révision d'IAS23 Coût d'emprunt a été publiée en mars 2007 et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. L'objet de la révision est de rendre obligatoire la capitalisation des coûts d'emprunts dès lors qu'ils sont relatifs à un actif éligible. Un actif éligible est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu. Conformément aux dispositions transitoires prévues

par la norme, le Groupe procédera à une application prospective de ces dispositions. En conséquence, les coûts d'emprunt relatifs à des actifs éligibles seront capitalisés à compter du 1er octobre 2009. Il ne sera procédé à aucun retraitement des coûts d'emprunts encourus jusqu'à cette date et enregistrés en charges.

IFRIC 14 IAS 19 – Limite des avantages économiques liés au surfinancement d'un régime, obligations de financement minimum et leur interaction

L'interprétation IFRIC 14 a été publiée en juillet 2007 et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008. Cette interprétation fournit des commentaires sur les modalités d'évaluation de l'actif qui peut être comptabilisé au titre d'un régime de prestations définies en application d'IAS 19 Avantages du Personnel.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles le groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode.
Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

2.2.2 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :
– provisions ;
– évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
– impôts différés.

La direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Les données définitives peuvent éventuellement différer de ces estimations et hypothèses.

2.2.3 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés au bilan séparément des capitaux propres du groupe.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les pertes d'une société du groupe consolidée par intégration globale est supérieure à leur part dans les capitaux propres, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés minoritaires ont une obligation expresse de combler ces pertes.

2.2.4 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite “du cours de clôture”. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.2.5 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

2.3 Règles et méthodes d’évaluation

2.3.1 Produits des activités ordinaires (chiffre d’affaires)

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour les activités Multiservices et Services Aéroportuaires, le montant des services rendus auprès des clients extérieurs au groupe, au fur et à mesure où les services sont rendus.

Pour l'activité Services à l'Environnement, le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert des risques et avantages inhérents à la propriété des produits fabriqués, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Il inclut, après élimination des opérations intra groupe, le chiffre d'affaires :
– des sociétés intégrées globalement ;
– des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe.

2.3.2 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions sont définies par la norme IFRS 2 “paiements fondés sur des actions”.
L'attribution de “stock-options” représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par le groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Des options de souscription d'actions sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. La juste valeur des options attribuées est déterminée, à la date d'attribution. Des informations sur les plans en vigueur sont fournies dans les notes annexes aux comptes consolidés.

2.3.3 Coûts d’emprunts

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer des investissements pendant la période précédant leur mise en exploitation sont constatés en résultat dans la période où ils sont encourus.

2.3.4 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.
Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des sociétés intégrées selon la méthode proportionnelle, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf :
– si le groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou ;
– si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable.
Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.5 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par le groupe et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation tels que les options de souscription et d'achat d'actions.

2.3.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le Groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, durée généralement comprise entre 12 mois et 5 ans selon leur importance. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

2.3.7 Écarts d’acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de la prise de participation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés à l'actif du bilan dans le poste écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition, dans le poste “autres produits et charges opérationnels”.
Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

2.3.8 Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :
– pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des écarts d'acquisition), un test de valeur est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît ;
– pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée

entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Ces flux de trésorerie futurs estimés sont établis sur une durée de sept ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini. Les UGT définies par le groupe correspondent aux activités suivantes :
– services à l'environnement.
Les UGT de l'activité environnement sont déterminées essentiellement sur une base géographique.
– multiservices ;
– services aéroportuaires.

2.3.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilité du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilité généralement constatées sont les suivantes :

– Constructions	de 10 à 30 ans
– Matériel et installation techniques	de 3 à 10 ans
– Matériel aéroportuaire	de 5 à 10 ans
– Autres immobilisations corporelles	de 4 à 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

2.3.10 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en produits différés. Elles sont ramenées en produits sur une base rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

2.3.11 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer en substance au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Ces biens sont présentés à l'actif pour leur prix de revient au moment de l'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilisation, la dette correspondante est inscrite au passif.
Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location simple, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat pendant toute la durée du contrat.

2.3.12 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers.

2.3.13 Autres actifs financiers non courants

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente (comprenant pour l'essentiel les titres de participations).

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers - comptabilisation et évaluation", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés, de par leur nature, comme des actifs disponibles à la vente et sont, dans ce cadre, comptabilisés pour leur juste valeur.

S'agissant de titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût de revient. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dans un compte destiné à cet effet.

En cas d'indication objective de dépréciation, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat. La reprise de cette perte de valeur en résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.3.14 Cession de créances commerciales

Le pôle environnement a mis en place, un contrat de cession de créances commerciales qui transfèrent au cessionnaire la

quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances cédées. En application de la norme IAS 39, les créances cédées au titre de ces contrats sont décomptabilisées.

2.3.15 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours et produits finis de l'activité environnement sont valorisés à leur prix de revient, comprenant les coûts des matières ainsi que les coûts de main d'œuvre et les autres frais directement rattachables à la production.
A chaque clôture, les stocks sont valorisés au plus bas du prix de revient et de valeur nette de réalisation.

2.3.16 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement. Les provisions pour dépréciation sont déterminées au cas par cas.
Dans le pôle multiservices, les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative :
– totale ou partielle en cas de procédure collective et d'antériorité inférieure à douze mois ;
– totale lorsque la probabilité de recouvrement est incertaine et l'antériorité supérieure à douze mois, sauf pour les retards de règlement des administrations publiques considérés comme conjoncturels.

2.3.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds de caisse et les dépôts à vue, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme. Les valeurs mobilières comprennent les placements de trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.
Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles et soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

2.3.18 Titres auto-détenus

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.3.19 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité et pour le personnel retraité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations annuelles. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.
Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.
Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les écarts actuariels nets cumulés non comptabilisés à la date de clôture précédente qui excèdent le plus haut de 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à cette date (avant déduction des actifs du régime) et 10 % de la juste valeur des actifs du régime à cette date sont étalés de façon linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires du régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en résultat financier.

2.3.20 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.
Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec le personnel. Elles sont évaluées

au cas par cas dans les activités Services à l'Environnement et Services Aéroportuaires et, compte tenu du nombre, sur base statistique mais nominative dans la division multiservices. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

2.3.20.1 Provisions pour médailles du travail

Dans l'activité Services à l'Environnement une gratification associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après un certain nombre d'années d'activité salariée. Les médailles du travail sont déterminées sur la base d'un calcul actualisé prenant en considération des hypothèses de probabilité de présence dans la société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 5,25 %.

Les gratifications sont octroyées selon le millésime d'exigibilité de la médaille :

– Argent	20 ans : 500 €
– Vermeil	30 ans : 800 €
– Or	35 ans : 1100 €
– Grand or	40 ans : 1500 €

2.3.20.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance de retournement.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

2.3.20.3 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

2.3.20.4 Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques liés à l'environnement sont constituées lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des sites d'exploitations. Ces provisions sont évaluées par site à partir d'estimation des coûts de ces travaux.

Activités Multiservices et Services Aéroportuaires

Ces activités ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, elles ne mettent en œuvre aucun processus de production portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux réserves naturelles (eau, air) ou à la biodiversité.

Néanmoins, au même titre que la plupart des activités de services, et en raison de l'importance du Groupe, ces activités peuvent avoir des effets modérés sur l'environnement. Les sociétés concernées ont donc engagé des actions de fond pour prendre en compte et réduire ces impacts.

La politique environnementale du groupe est basée sur un programme d'amélioration continue visant d'une part, à réduire les impacts des activités, produits et services sur l'environnement naturel et, d'autre part, sur le développement et la mise à disposition des clients (entreprises et aéroports), de solutions qui favorisent l'approche du développement durable par la société civile, les collectivités et le monde de l'industrie, du commerce et des services.

Notamment, l'utilisation de produits non polluants et biodégradables est favorisée (plus de 90 % des produits utilisés dans les enseignes sont biodégradables). Des actions en faveur du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets sont également menées.

Par ailleurs, il a d'ores et déjà été mis en place un programme de remplacement des équipements énergétiques, afin de se doter d'appareils à haute performance énergétique, que ce soit pour l'éclairage, réalisé principalement avec des lampes basses consommation, ou pour la climatisation.

Enfin une réflexion est en cours afin d'identifier les autres actions possibles en matière de protection de l'environnement.

Activité Services à l'Environnement

Concernant l'activité recyclage, DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT a mis en place plusieurs indicateurs afin de mesurer l'impact de ses activités sur l'environnement à travers notamment la mesure de la consommation des ressources naturelles.

Il a été opté pour une construction progressive de la communication environnementale en procédant dans un premier temps à la diffusion des indicateurs essentiels sachant que la consommation de matières premières n'est pas significative en raison de la nature même de cette activité, le recyclage. De plus, ce métier qui consiste principalement à collecter, transformer et revaloriser des déchets en matières premières secondaires, concourt par lui-même à la réduction d'effets nocifs sur l'environnement.

Des efforts importants sont mis en œuvre chaque année pour mettre aux standards du groupe les centres de valorisation nouvellement acquis. De nombreuses actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau et protéger les sols.

Conjointement, le groupe continue ses efforts en vue de revaloriser en matière ou en énergie une proportion croissante de ses résidus de broyage.

Au cours de l'exercice, DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT a continué ses investissements dans le secteur du marché des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques

(DEEE), consolidant son rang de premier opérateur français sur ce nouveau marché.

Le suivi et la gestion des questions environnementales de DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable environnement.

2.3.21 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les contrats de crédits syndiqués conclus le 1er juin 2007 et les autres emprunts évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est constatée de manière actuarielle.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

2.3.22 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs (IAS 32-39)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et matières premières), le Groupe utilise des instruments dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». Lorsque les instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :
– couverture de juste valeur ;
– couverture de flux futurs de trésorerie ;
– couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, cours des matières etc…).

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

Le groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses frais financiers, couvrir le risque de change associé aux emprunts en devises et gérer la répartition de la dette entre dette à taux fixe et dette à taux variable.

Les contrats d'échange “swaps” de taux d'intérêt permettent au groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe ou variable. Le groupe achète des options sur taux d'intérêts, des caps (plafonds sur taux) ou des floors (plancher sur taux) dans le cadre de sa stratégie de couverture de la dette et des instruments financiers.

Les dérivés de taux et de change utilisés par le groupe pour couvrir les variations de ses dettes libellées en devises étrangères sont qualifiés de couverture en IAS 39 du fait que :
– la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
– l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes, le dérivé étant toujours évalué au bilan pour sa juste valeur :
– pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée par résultat. Cette variation est compensée en résultat par la réévaluation au bilan de l'élément couvert. L'éventuel écart entre deux variations de valeur représente l'inefficacité de la relation de couverture ;
– pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme “inefficace” est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts ;
– pour les couvertures d'un investissement net à l'étranger, la partie “efficace” des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme “non efficace” est enregistrée en résultat. Le profit ou la perte sur le dérivé qui a été comptabilisé dans les réserves de conversion doit être comptabilisé en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Le Groupe utilise dans le cadre de son activité négoce de métaux non-ferreux, des contrats d'achats et de ventes à terme conclus sur la bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non-ferreux (cuivre, aluminium, nickel). Les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur le LME) sont comptabilisées au résultat. Les contrats d'achats et de ventes de métaux non ferreux réalisés au sein de l'activité négoce de métaux non-ferreux, avec des tiers externes au Groupe répondent à la définition d'un instrument dérivé au sens d'IAS 39. Les variations de juste valeur de ces engagements d'achats et de ventes fermes sont comptabilisées en résultat.

Le groupe a mis en place un contrat d'Equity swap. Ce contrat est un instrument dérivé. Il est comptabilisé pour sa juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Les variations de juste valeur sont enregistrées au résultat.

2.3.23 Activités destinées à être cédées et abandonnées

Les actifs et les passifs liés relatifs à des activités destinées à être cédées ou abandonnées sont classés séparément des autres postes du bilan, respectivement en "Actifs et Groupes d'actifs destinés à être cédés ou abandonnés" et "Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés ou abandonnés". Ces actifs, nets des passifs liés, sont évalués au montant le plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente.
Les profits et les pertes nets d'impôts et les profits et les pertes après impôt résultant de la cession de ces activités, ou de l'ajustement des actifs et passifs liés à la juste valeur diminuée des coûts de vente, sont regroupés sur la ligne "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession".

2.3.24 Normes non encore adoptées par le Groupe

La norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" révisée et la norme IAS 23 "Coût d'emprunts" révisée ne sont pas d'application obligatoire. Leur impact éventuel fera l'objet d'une évaluation en cours d'exercice.

3. Évolution du périmètre de consolidation

3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Pôle Multiservices

– Création de trois sociétés :
  Derichebourg Multiassistance
  Derichebourg Service Industrie
  Derichebourg Home Services
– Acquisition de la société Dictioncrest au Royaume-Uni par la société Derichebourg Multiservices Ltd.

Pôle Services Aéroportuaires

– Acquisition de la société GMD-Handlair, renommée Servisair Cargo, et de sa filiale ATH en mai 2008, pour un prix de 3,4 millions d'euros.

Société Servisair Cargo (ex GMD-Handlair)
Actifs acquis : 2,5 M€
Passifs acquis : 3,1 M€
Cette société contribue négativement au résultat du groupe pour la période allant de la date d'acquisition au 30 septembre 2008 pour 1,8 M€.
Cette société clôturant au 31 décembre, il n'a pas été possible de reconstituer un résultat en année pleine pour la période du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008.

– Création de la société Servisair Americas aux États-Unis.
– Les sociétés Airport Moskau Aktiengesellschaft en Russie et Bucharest International Cargo Centres, jusqu'ici exclues du périmètre de consolidation, sont désormais consolidées par voie de mise en équivalence.

Pôle Environnement

– Acquisition de la société Établissements RUSSO par la société PURFER.
– Acquisition de la SCI SETIAM par la CFF Immobilière.

3.2 Sorties du périmètre de consolidation

Pôle Services Aéroportuaires

La société Servisair Greece Handling SA en Grèce a été dissoute.

3.3 Restructuration interne

Pôle Multiservices

Le 29 septembre 2008, la société Dictioncrest a apporté son activité à Derichebourg Multiservices LTD.

Pôle Environnement

La société LOUIT a été fusionnée dans la société AFM Recyclage au 31 Décembre 2007 sans effet rétroactif.

La société ISEA a été fusionnée dans la société CRS au 1er octobre 2007.
La société ECOVHU a été fusionnée dans la société ECOPHU avec effet rétroactif au 1er octobre 2007.

3.4 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées

Les activités cédées et les activités en cours de cessions sont comptabilisées au compte de résultat sur la ligne "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession". Ce poste comporte le résultat de l'exercice 2007-2008 des activités arrêtées ou cédées sur l'exercice 2007-2008 :
– Servisair France : variation de la provision pour les porteurs de Roissy pour 0.5 M€ ;
– activité Sûreté : contribution au résultat de la période.

La filiale exerçant le métier de sûreté aéroportuaire a appris qu'elle n'était pas retenue dans le cadre d'un appel d'offres et qu'elle allait perdre au 1er février 2009 son principal contrat d'inspection filtrage des passagers et des bagages de cabines, avec la société Aéroport de Paris.

Face à cet évènement aggravant une situation déjà difficile, la société se devait de se rapprocher d'un autre acteur de la sûreté, afin de maîtriser les coûts, en cédant des actifs, ces deux solutions étaient à même de préserver l'emploi. ADP procède à un appel d'offres car les précédentes attributions ont été dénoncées. La société y répondra, sans que soit remise en cause sa volonté de trouver une solution : une situation difficile.

4. Notes annexes

4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

En millions d'euros	Valeur au 30-09-07	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-08
Écarts d'acquisition	609,4			11,4	(0,2)	(0,8)	619,8
Concessions, brevets, licences	9,1	0,8	(0,5)	0,0	(0,2)	(0,0)	9,2
Autres immobilisations incorporelles	9,6	1,4		0,2	0,3	(0,1)	11,4
Total valeurs brutes	**628,1**	**2,1**	**(0,5)**	**11,7**		**(0,9)**	**640,4**
Écarts d'acquisition	(19,6)	(0,3)			(0,1)	0,0	(19,9)
Concessions, brevets, licences	(7,0)	(0,8)	0,4	(0,0)	(0,01)	0,0	(7,4)
Autres immobilisations incorporelles	(4,1)	(1,2)			(0,0)	0,0	(5,3)
Total amortissements	**(30,7)**	**(2,3)**	**0,4**	**(0,0)**	**(0,01)**	**0,0**	**(32,5)**
Total valeurs nettes	**597,4**	**(0,2)**	**(0,0)**	**11,6**	**0,0**	**(0,9)**	**607,9**

4.1.1. Augmentation des Écarts d'acquisition par nature

En millions d'euros	30-09-08
SERVISAIR CARGO (ex-GMD)	4,6
ATH	0,3
RUSSO	3,0
DICTIONCREST	2,2
SAN GERMANO / ASPICA	0,7
DERICHEBOURG MULTISERVIZI Spa	0,6
Total Écarts d'acquisition	**11,4**

– Acquisition en mai 2008 de la société GMD Handlair, renommée Servisair Cargo, et de sa filiale ATH.
– Acquisition en novembre 2007 de la société Russo.
– Acquisition en avril 2008 de la société Dictioncrest.
– Achat de l'activité déchets de la société Aspica en Sardaigne par la société San Germano.

4.1.2 Tests de dépréciation

Au 30 septembre 2008, les tests réalisés, selon les modalités décrites dans la note sur les principes comptables § 2.3.8, n'ont pas mis en évidence la nécessité de constater des pertes de valeur d'écarts d'acquisition.

Les informations relatives aux unités génératrices de trésorerie sur lesquelles des écarts d'acquisition significatifs ont été affectés dans le cadre des tests de valeur sont les suivantes.

Valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
UGT - Aéroportuaire	311	306
UGT - Multiservices	237	234
UGT - Environnement	45	41
Total	**592**	**581**

La méthode d'évaluation retenue pour déterminer la valeur recouvrable sur ces unités génératrices de trésorerie est la valeur d'utilité. Les données et hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes.

En millions d'euros	Taux d'actualisation [1]	Taux de croissance à l'infini	Méthode de valorisation
UGT - Aéroportuaire	8,00 %	2,25 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale
UGT - Multiservices	8,00 %	2,25 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale

(1) Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC).

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par secteurs d'activités, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessus, des cash-flows d'exploitation prévisionnels. Ces cash-flows s'entendent après impôts (résultat opérationnel + amortissements – impôts – variation du besoin en fonds de roulement – investissements d'exploitation) et reposent sur des budgets 2008-2009 projetés sur 7 ans.
Ces tests de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

Les hypothèses clés auxquelles les tests d'impairment des activités Multiservices et Services Aéroportuaires sont sensibles sont :
– le taux d'actualisation, déterminé sur la base d'une décomposition du Weighted Average Cost of Capital : ce taux est de 8,00 % pour l'activité Services Aéroportuaires et de 8,00 % pour l'activité Multiservices ;

– l'EBITDA de l'année explicite terminale. Cet EBITDA a été déterminé sur la base du business plan de la direction ;
– le taux de croissance à long terme des activités. Celui-ci a été estimé à 2,25 % pour l'activité Services Aéroportuaires et pour l'activité Multiservices.

La valeur d'entreprise des deux UGT Services Aéroportuaires et Multiservices est très sensible aux taux d'actualisation retenu. L'écart entre la valeur d'entreprise calculée de l'UGT Services Aéroportuaires et la valeur des actifs figurant dans les comptes permettrait d'absorber une augmentation du taux d'actualisation allant jusqu'à 0,6 %. Un taux d'actualisation de 8,80 % conduirait à une perte de valeur de 9,3 millions d'euros. L'écart entre la valeur calculée de l'UGT Multiservices et la valeur des actifs figurant dans les comptes permettrait d'absorber une augmentation du taux d'actualisation allant jusqu'à 0,9 %. Un taux d'actualisation de 9,00 % conduirait à une perte de valeur de 3,4 millions d'euros.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les actifs de l'UGT Services à l'Environnement.

4.2 Immobilisations corporelles (inclus crédit-bail)

En millions d'euros	Valeur au 30-09-07	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-08
Terrains (inclus crédit-bail)	127,3	4,9	(0,0)	1,0	0,4	(0,1)	133,5
Constructions (inclus crédit-bail)	134,9	13,7	(1,4)	1,5	4,4	(0,7)	152,5
Inst. Techn., matériel & outillage (inclus crédit-bail)	776,9	70,9	(40,4)	9,1	(2,3)	(12,0)	802,3
Autres immobilisations corporelles (inclus crédit-bail)	192,1	38,5	(15,4)	16,4	10,4	(2,3)	239,7
Immobilisations corporelles en cours	17,4	23,8	(0,0)	0,1	(12,1)	0,3	29,5
Avances et acomptes versés	4,9	4,0	(1,9)	0,0	(0,1)		6,9
Total valeurs brutes	**1 253,5**	**155,9**	**(59,2)**	**28,2**	**0,8**	**(14,9)**	**1 364,3**
Terrains (inclus crédit-bail)	(8,0)	(1,0)	0,0		(0,0)	(0,0)	(9,0)
Constructions (inclus crédit-bail)	(56,2)	(8,8)	1,2	(0,3)	(0,0)	0,4	(63,7)
Inst. Techn., matériel & outillage (inclus crédit-bail) [1]	(545,4)	(66,5)	35,3	(3,4)	6,1	8,2	(565,7)
Autres immobilisations corporelles (inclus crédit-bail)	(130,3)	(29,3)	12,7	(5,4)	(5,6)	1,5	(156,5)
Total amortissements	**(739,9)**	**(105,6)**	**49,2**	**(9,1)**	**0,5**	**10,0**	**(794,9)**
Total valeur nettes	**513,6**	**50,3**	**(10,0)**	**19,0**	**1,2**	**(4,8)**	**569,4**

Immobilisations portées par des contrats de location-financement

En millions d'euros	Valeur au 30-09-07	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-08
Terrains et constructions	13,8			1,5	(4,0)	(0,2)	11,1
Matériels et outillages	169,6	23,1	(6,0)	4,5	(6,2)	(2,2)	182,7
Autres immobilisations corporelles	45,1	14,6	(1,9)	12,3	7,0	(0,1)	77,0
Total valeurs brutes	**228,6**	**37,6**	**(7,9)**	**18,3**	**(3,2)**	**(2,6)**	**270,8**
Total amortissements	**(125,2)**	**(34,0)**	**7,7**	**(6,4)**	**5,3**	**0,6**	**(151,9)**
Total valeurs nettes	**103,4**	**3,7**	**(0,2)**	**11,9**	**2,1**	**(2,0)**	**118,8**

4.3 Actifs financiers

4.3.1 Variation de l'exercice

En millions d'euros	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Au 30-09-08			
À nouveau	45,6	(10,8)	34,8
Augmentation	26,6	(0,3)	26,4
Diminution	(4,1)	0,1	(4,1)
Variations de périmètre	0,2		0,2
Autres variations	(12,3)	3,2	(9,1)
Écart de change	(0,8)	(0,0)	(0,8)
Total	**55,2**	**(7,8)**	**47,4**
dont :			
Titres de participation	9,0	(5,9)	3,1
Créances rattachées à des participations	1,7		1,7
Titres immobilisés	0,3	(0,0)	0,3
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières [1]	32,5	(1,9)	30,6
Avantages au personnel USA	11,6		11,6
Total	**55,2**	**(7,8)**	**47,4**

(1) Dont 5.5 M€ au titre de la créance de location financement portant sur le matériel de la CDF de Toronto, avec pour contrepartie une dette financière non courante et dont 14,3 M€ de caution versée pour l'equity swap.

4.3.2 par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	
Titres de participation						
ENVIRONNEMENT						
CFF Portugal	Portugal	100 %	0,4		0,4	
DOHMEN	Belgique	100 %	0,6		0,6	
PROSIMETAL	France	50 %	0,2	(0,2)		En liquidation
ROUTABOULE TRANSPORT	France	100 %	0,3	(0,3)	0,0	
SCI Bricard	France	100 %	0,5		0,5	
Autres sociétés (moins de 0,1 million d'euros)	France		0,4		0,4	
MULTISERVICES						
INTERCLEAN	Brésil	25 %	0,2	(0,2)	0,0	
AÉROPORTUAIRE						
JARDINE AIR TERMINAL SERVICES LTD	Hong Kong	5 %	0,6		0,6	
LGS HANDLING CYPRUS	Chypre	50 %	0,4		0,4	
GG MEXICO	Mexique	99 %	2,0	(2,0)	0,0	En liquidation
GLOBEGROUND BRAZIL LTDA	Brésil		3,0	(3,0)	0,0	
Autres sociétés (moins de 0,1 million d'euros)	France		0,5	(0,2)	0,3	
Total			**9,0**	**(5,9)**	**3,1**	

En millions d'euros	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances ratachées à participation					
ENVIRONNEMENT					
REI (Italie)	Italie	50 %	1,7		1,7
Total			**1,7**	**0,0**	**1,7**
Total général			**10,7**	**(5,9)**	**4,8**

4.4 Titres mis en équivalence

4.4.1 Par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Quote-part de résultats	Quote-part des capitaux propres 30-09-08	30-09-07
ENVIRONNEMENT					
ALLO CASSE AUTO	France	48 %	0,6	2,0	1,9
APD	États-Unis	50 %	0,1	0,3	0,2
CTR49	France	34 %	(0,1)	0,0	0,2
DAC	France	50 %	0,0	0,2	0,2
DREYFUS	France	43 %	0,6	3,1	2,7
LARDET	France	35 %	0,0	0,2	0,2
ROHR	France	50 %	0,4	1,6	1,4
ROUSSEL	France	34 %	0,0	0,6	0,5
VALVERT TRI	France	35 %	(0,0)	0,1	0,2
AEROPORTUAIRE					
AMAG	Russie	44 %	1,6	2,2	
BICC	Roumanie	26 %	(0,2)	1,7	
EMSA	Equateur	30 %	(0,1)	1,3	1,8
FLUGHAFEN GRAZ BODENSERVICES GMBH	Autriche	37 %	0,0	0,2	0,2
LHU LUFT-HAFEN-UMBSCHLAG GMBH	Allemagne	25 %	0,0	0,1	0,2
P'MAIR	France	49 %	(0,1)	(0,2)	(0,2)
S.C. GLOBEGROUND ROMANIA SRL	Roumanie	25 %	0,3	3,6	4,6
ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO	Russie	40 %	0,4	2,7	2,6
Total			**3,8**	**19,6**	**16,8**

4.4.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Valeur		
À nouveau	16,8	19,8
Quote-part du résultat net	3,8	3,5
Dividendes	(2,9)	(1,8)
Variations de périmètre	2,6	(4,4)
Autres variations	0,0	0,0
Écart de change	(0,7)	(0,3)
Total Titres mis en équivalence	**19,6**	**16,8**

4.5 Autres actifs non courants

En millions d'euros	Valeurs brutes 30-09-08	Provisions	Valeurs nettes 30-09-08
Créances clients	14,7	(9,9)	4,8
Avances et acomptes versés	0,1		0,1
Autres créances	0,1		0,1
Total	**14,9**	**(9,9)**	**5,0**

4.5.1 Actifs financiers et autres actifs non courants par échéance (hors titres de participation)

En millions d'euros	30-09-08	Plus de 1 an	Plus de 5 ans
Titres immobilisés	0,3	0,3	0,0
Créances rattachées aux participations	1,7	1,7	
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	42,4	38,3	4,1
Avances et acomptes versés	0,1	0,1	
Créances clients	4,8	4,8	0,0
État et créances sociales			
Autres créances	0,1	0,0	0,1
Total	**49,4**	**45,3**	**4,2**

4.6 Stocks et en-cours

4.6.1 Stocks par nature

En millions d'euros	Valeur brute au 30-09-08	Valeur brute au 30-09-07
Matières premières	7,2	6,2
Autres approvisionnements	13,6	11,5
En-cours	0,4	0,3
Produits intermédiaires et finis	2,3	2,01
Stocks de marchandises	107,8	107,4
Total	**131,4**	**127,4**

4.6.2 Variations de l'exercice

En millions d'euros	Valeur nette au 30-09-07	Variations	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Provision pour dépréciation	Valeur nette au 30-09-08
Matières premières	6,2	1,0	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	7,2
Autres approvisionnements	11,2	2,3		(0,0)	(0,1)	(0,5)	12,9
En-cours	0,3	0,1					0,4
Produits intermédiaires et finis	2,0	0,3					2,3
Stocks de marchandises	104,8	0,3	0,1	0,0	0,0	(5,5)	99,7
Total	**124,6**	**4,1**	**0,1**	**0,0**	**(0,1)**	**(6,0)**	**122,5**

4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants

En millions d'euros	30-09-07 Valeur Brute	30-09-07 Dépréciation	30-09-07 Valeur Nette	30-09-08 Valeur Brute	30-09-08 Dépréciation	30-09-08 Valeur Nette
Créances clients [1]	**563,5**	**(30,1)**	**533,5**	**590,0**	**(17,4)**	**572,6**
Avances et acomptes versés	38,2	(0,1)	38,1	53,4	(0,1)	53,3
État et créances sociales	73,2		73,2	60,9		60,9
Créances diverses	12,7	(1,3)	11,4	11,0	(1,1)	9,9
Charges constatées d'avance	8,8		8,8	13,6		13,6
Autres actifs courants	**133,0**	**(1,4)**	**131,6**	**138,8**	**(1,2)**	**137,6**
Créances rattachées à des participations [2]	9,5	(7,6)	1,9	8,2	(6,3)	1,9
Prêts, dépôts et cautionnements [3]	4,7		4,7	4,7		4,7
Actifs financiers courants	**14,2**	**(7,6)**	**6,6**	**12,9**	**(6,3)**	**6,6**

(1) Le groupe a recouru sur l'exercice, à des cessions de créances auprès d'établissements financiers. Au 30 septembre 2008, le montant des créances clients décomptabilisé s'élevait à 161,1 millions d'euros sur la France, la Belgique et l'Allemagne.

(2) Créances ratachées à participation	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
AÉROPORTUAIRE					
ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO (MEE)	Russie	40 %	1,9		1,9
GLOBEGROUNG BRAZIL LTDA	Brésil		2,0	(2,0)	
GLOBEGROUNG MEXICO	Mexique		3,3	(3,3)	
AUTRES			0,9	(0,9)	
Total			**8,2**	**(6,3)**	**1,9**

(3) Dont 2,3 M€ au titre de créance courante, de location financement portant sur le matériel de la CDF de Toronto, pour contrepartie dette financière courante.

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

4.8.1 Par nature

Les disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de soldes débiteurs de banque et de caisse.

En millions d'euros	Valeur brute 30-09-08	Provisions	Valeur nette au 30-09-08	Valeur nette au 30-09-07
Valeurs mobilières de placement	2,7		2,7	3,8
Disponibilités	106,8		106,8	81,2
Total	**109,4**		**109,4**	**85,0**

Le cash pooling mis en place par le groupe permet de centraliser quotidiennement tous les flux de trésorerie des filiales dans une optique de réduction des coûts de financement.

4.9 Capitaux propres consolidés

Au 30 septembre 2008, le capital social se compose de 170 395 882 titres d'une valeur nominale de 0,25 €, soit un montant de 42 598 970,50 €.
Le 31 octobre 2007, et conformément aux dispositions de la 8e résolution votée lors de l'AGE du 18 juillet 2007, 12 839 433 titres autodétenus ont été annulés.
Avant le 18 juillet 2007, date de la fusion, les actions détenues depuis plus de deux ans donnaient droit à un droit de vote double. Cette durée a été portée à cinq ans depuis le 18 juillet 2007.

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Actions		Droits de vote		BSA @ 6,70
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
CFER	85 411 102	50,13 %	162 214 350	65,74 %	
FINANCIÈRE DBG	128 811	0,08 %	128 811	0,05 %	
Salariés	3 510 291	2,06 %	3 510 291	1,42 %	
Autodétention	825 243	0,48 %			
Public	80 520 435	47,25 %	80 904 114	32,79 %	
Banques					3 583 616
TOTAL	**170 395 882**	**100,00 %**	**246 757 566**	**100,00 %**	**3 583 616**

Dividendes

En millions d'euros	Exercice 2007-2008 [1]	Exercice 2006-2007
Dividendes nets en euros	0,08	0,09
Distribution nette totale	13,6	15,3

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

4.9.1 Actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

4.9.1.1 Caractéristiques des bons de souscription d'actions (BSA) issus des actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

Nombre de BSA attachés à chaque action

À chaque action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la Société (la "parité d'exercice") (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n°05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions.

Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10 "Suspension de l'exercice des BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n°05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la Société.

Allongement de la durée des bons de souscription d'actions

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre les sociétés CFF Recycling, Penauille Polyservices, DJC et JCP Participations, des contacts ont été pris avec les banques créancières de Penauille Polyservices pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de Penauille Polyservices ont souhaité conditionner leur autorisation à ces opérations et à la Fusion, en particulier à ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 et à ce que les promesses d'achat des BSA stipulées au protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 soient maintenues. Aux termes de ce protocole, les banques créancières de Penauille Polyservices avaient accepté de consentir un effort financier en incorporant au capital de Penauille Polyservices une partie de leurs créances par souscription d'actions avec bons de souscription d'actions Penauille Polyservices.

Dans ces conditions, il a été prévu (i) de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires de Penauille Polyservices, appelée à se prononcer sur le projet de fusion le 18 juillet 2007, une résolution destinée à prolonger la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13 mars 2017 et (ii) de faire assumer par la seule société CFER, actionnaire majoritaire de Derichebourg SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques, et dont une description précise figure dans la note d'opération ayant reçu le visa n°05-198 de l'Autorité des marchés financiers en date du

31 mars 2005 (à cet égard, CFER a accepté que la promesse d'achat exerçable en cas d'illiquidité du marché soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 lorsque la durée d'exercice des BSA aura été prolongée, et que les promesses d'achat à dates échelonnées soient également reportées de cinq mois pour être désormais ouvertes en décembre 2008, 2009 et 2010).

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la Société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la parité d'exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11 "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n°05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

Les BSA seront détachés des Actions dès l'émission des BSA.

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by Euronext Paris, celle-ci aurait normalement dû intervenir le 14 mai 2007, conformément aux termes du protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 (avis Euronext PAR_20070510_7353_EU). Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA sur le marché avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report *sine die* de leur admission aux négociations a été demandé par Penauille Polyservices en accord avec les porteurs de BSA, auprès d'Euronext Paris (avis Euronext PAR_20070511_7372_EUR).

4.9.1.2 Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Émission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les "actions exercées"), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 0,25 € de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par action exercée, prime d'émission incluse, dont 0.25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte, au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les actions exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les actions exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris SA sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

4.9.2 Stock options DERICHEBOURG

Les deux premiers plans d'options de souscription d'actions sont fermés, et il n'y a plus de possibilité d'exercer d'option au titre de ces plans.

Troisième plan d'options de souscription d'actions

Date de l'assemblée	11 décembre 2003
Date du conseil d'administration	12 janvier 2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	242 000
Nombre d'options attribuées	242 000
– Nombre de salariés bénéficiaires	17
– Nombre de dirigeants concernés	11
Point de départ de l'exercice des options	13 janvier 2008
Date d'expiration du plan	12 janvier 2009
Prix fixé à	12,15 €

La charge de personnel correspondante s'élève à 0,1 M€.

Quatrième plan d'options de souscription d'actions

L'autorisation donnée par l'assemblée générale du 24 juin 2004 pour une durée de 38 mois s'est terminée le 23 décembre 2007. Aucune option n'a fait l'objet d'attribution.

4.10 Intérêts minoritaires

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Intérêts minoritaires à l'ouverture	1,6	15,6
Mouvements de périmètre de consolidation [1]	0,1	(10,3)
Part du résultat des sociétés consolidées revenant aux intérêts minoritaires	(0,3)	0,4
Quote-part des dividendes des sociétés consolidées	(0,1)	(0,2)
Incidence des fluctuations de change sur les intérêts des minoritaires	0,0	(6,3)
Autres variations	0,0	2,4
Intérêts minoritaires à la clôture	**1,3**	**1,6**

(1) Mouvements de périmètre	**30-09-08**	**30-09-07**
Remontée suite fusion ex-CFF dans (ex-PPS) Derichebourg SA		(10,3)
ATH	0,1	
Total	**0,1**	**(10,3)**

4.11 Endettement

4.11.1 Emprunts et dettes financières

4.11.1.2 Variation de l'endettement financier

En millions d'euros	Valeur au au 30-09-07	Augmentation	Diminution	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-08
Emprunts établissements de crédit	540,7	13,3	(4,3)	(0,1)	1,9	(6,9)	544,6
Dettes financières diverses	18,3	4,4	(4,0)	0,7	0,3	(0,7)	18,9
Dettes liées aux contrats de location-financement	87,7	38,2	(0,5)	(1,8)	11,9	(49,8)	85,7
Dettes financières non courantes	**646,8**	**56,0**	**(8,9)**	**(1,3)**	**14,1**	**(57,5)**	**649,2**
Emprunts établissements de crédit	40,0	281,7	(255,4)	0,0	0,1	7,2	73,6
Dettes financières diverses	3,2	0,3	(1,8)	(0,1)		1,1	2,6
Dettes liées aux contrats de location-financement	20,5	0,8	(35,7)	(0,5)	0,0	49,5	34,6
Concours bancaires courants	162,2		(30,3)	(0,2)	0,3		132,0
Dettes financières courantes	**225,8**	**282,8**	**(323,1)**	**(0,8)**	**0,4**	**57,8**	**242,9**
Total dettes financières	**872,6**	**338,8**	**(332,0)**	**(2,0)**	**14,4**	**0,3**	**892,0**

4.11.1.3 Échéancier des emprunts et dettes financières non courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-08	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts établissements de crédit	544,6	429,0	115,6
Dettes financières diverses	18,9	18,3	0,6
Dettes liées aux contrats de location-financement	85,7	76,6	9,0
Dettes financières non courantes	**649,2**	**523,9**	**125,2**

4.11.1.4 Dettes financières par principales devises

En millions d'euros	Valeur au au 30-09-08	Euro	Dollar américain	Livre sterling	Dollar canadien
Emprunts obligataires convertibles					
Emprunts établissements de crédit	544,6	529,1	15,4	0,1	
Dettes financières diverses	18,9	9,6	8,0		1,3
Dettes liées aux contrats de location-financement	85,7	58,9	9,3	11,1	6,2
Dettes financières non courantes	**649,2**	**597,6**	**32,7**	**11,2**	**7,5**
Emprunts établissements de crédit	72,7	48,5	24,2	0,1	
Dettes financières diverses	2,6	0,2	1,5		0,9
Dettes liées aux contrats de location-financement	34,6	25,8	3,1	2,9	2,7
Concours bancaires courants	132,0	108,6	1,5	22,0	
Intérêts courus	0,9	0,9			
Dettes financières courantes	**242,9**	**183,9**	**30,3**	**25,0**	**3,7**
Total dettes financières	**892,0**	**781,6**	**63,0**	**36,2**	**11,2**

4.11.1.5 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Dénomination	Devise	Montant nominal autorisé au 30/09/2008	Montant nominal utilisé au 30/09/2008	Date d'échéance	Index	Marge
Emprunts établissements de crédit (1)	EUR	550,0	510,0	31/12/13	Euribor 6 Mois	1,20 %
			40,0	31/12/13	Euribor 3 Mois	1,20 %
Emprunts établissements de crédit (1)	EUR	150,0	13 MUSD	31/12/13	Libor USD 1 mois	1,20 %
Emprunts établissements de crédit	USD	18,7	18,7	14/03/13	Libor USD 1 mois	1,50 %
Emprunts établissements de crédit	USD	16,0	16,0	23/05/09	Libor USD 1 mois	1,50 %
Emprunts établissements de crédit	EUR	5,0	5,0	31/10/12	Euribor 6 mois	1,15 %
Emprunts établissements de crédit	EUR	4,4	4,4	5/04/10	Euribor 3 mois	0,90 %
Emprunts établissements de crédit	EUR	3,0	3,0	19/04/18	Fixe	4,80 %

(1) Conclusion d'un accord bancaire

En vue de procéder au refinancement de l'endettement existant du Groupe, CFF Recycling et Penaille Polyservices ont conclu le 1er juin 2007 avec un syndicat de banques comprenant notamment la Société Générale, BNP Paribas et Natixis, un contrat de crédit prévoyant la mise en place, pour une durée de sept ans, (i) d'un crédit à terme amortissable d'un montant principal maximum de 550 M€, destiné à refinancer une partie de l'endettement du groupe et (ii) d'un crédit revolving d'un montant principal maximum de 150 M€, destiné à refinancer une partie de l'endettement du groupe et à financer ses besoins généraux (le "contrat de crédits").

Le premier tirage sur ces lignes de crédit n'est intervenu qu'après la réalisation de la Fusion. Seule Penaille Polyservices devenue la société DERICHEBOURG a la qualité d'emprunteur au titre du contrat de crédits.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur ces lignes de crédit portent intérêt au taux EURIBOR ou LIBOR, selon le cas, augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le contrat de crédits prévoit l'obligation de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg après la fusion ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Derichebourg devra également procéder au remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance d'un changement de contrôle ou de direction générale de Derichebourg.

Par ailleurs, le contrat de crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital (à l'exception de certains cas d'augmentation de capital, comme notamment celles ayant pour objet de financer une opération de croissance externe ou

celles destinées aux salariés du Groupe) ou en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal au produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir à hauteur de 70 % ou 100 % du produit net de cession, selon le niveau d'endettement constaté du Groupe, en cas de cession d'actifs immobilisés (à l'exception de certaines cessions d'actifs spécifiquement visées par le contrat de crédits).

Clauses restrictives ("covenants")

Le contrat de crédits comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe à, notamment :
– contracter des dettes supplémentaires ;
– consentir des sûretés et des garanties ;
– s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
– s'engager dans des opérations de croissance externe ;
– procéder à des cessions d'actifs ou de participations ;
– procéder au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le contrat de crédits comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg après la fusion. De même, le contrat de crédits comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur les lignes de crédit.

Ratios financiers

Le contrat de crédits prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :
– le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée.

Au 30 septembre 2008, le ratio de levier est de 2,83.

Date de calcul	Ratio de levier inférieur ou égal à
30 septembre 2008	3,50
31 mars 2009	3,25
30 septembre 2009	3,00
31 mars 2010	2,75
30 septembre 2010	2,75
31 mars 2011	2,75
30 septembre 2011	2,75
31 mars 2012, 30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette dâte	2,50

– le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) excédent brut d'exploitation consolidé sur (b) frais financiers nets consolidés, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur ou égal à 5.

Au 30 septembre 2008, le ratio de couverture est de 5,04.
Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut.

4.11.2 Position financière nette

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Dettes financières	892,0	872,6
Trésorerie active	108,8	85,0
Créances liées aux contrats de location financement [1]		
– non courant	5,6	5,9
– courant	2,4	2,8
Total endettement net	**775,3**	**778,9**

(1) La filiale canadienne du Groupe dans les services aéroportuaires est amenée à prendre en location-financement des infrastructures dont elle assume la gestion pour le compte de ses clients. Dans la mesure où l'essentiel des risques et avantages liés aux infrastructures sont transférés aux clients, la Société comptabilise en contrepartie de la dette relative à la location financière une créance de location-financement. Compte tenu de l'identité de la dette et de la créance de location-financement, tant en termes d'échéance que de coût, et de l'interdiction de compensation en l'absence d'accord tripartite, la créance de location-financement a été présentée en diminution de la dette.

Risques liés au niveau d'endettement

Le niveau de l'endettement du Groupe pourrait affecter sa capacité à réagir aux évolutions de son environnement économique.
Le Groupe présente au 30 septembre 2008 un endettement de 775,3 M€.
Cet endettement demeure important et place le Groupe dans une situation moins favorable que certains de ses concurrents, dans ses différents métiers. En effet, l'obligation d'affecter une partie de ses flux de trésorerie au service de sa dette a pour effet de réduire les ressources disponibles pour les investissements liés à la croissance, et diminue dans une certaine mesure sa capacité à réagir aux retournements de conjoncture.

4.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise certains instruments financiers pour réduire les risques de taux d'intérêts, les risques de change résultant de son activité commerciale ainsi que le risque sur les cours des matières premières.

4.12.1 Valeur de marché des instruments dérivés

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Actifs en juste valeur par résultat		
– Instruments dérivés actifs	1,9	3,9
Actifs en juste valeur capitaux par capitaux propres		
– Instruments dérivés actifs	5,9	2,0
Prêts et créances		
– Prêts non courants	1,7	1,7
– Dépots et cautionnements non courants	42,3	27,9
– Autres actifs financiers non courants	0,3	0,4
– Créances clients courantes	566,4	533,6
– Prêts courants	1,9	1,9
– Dépots et cautionnements courants	4,7	4,7
– Trésorerie et équivalents de trésorerie	108,8	85,0
Placements détenus jusquà l'échéance		
– Aucun		
Actifs disponibles à la vente		
– Titres de participation	3,1	4,7
Passifs en juste valeur par résultat		
– Instruments dérivés passif	16,2	12,7
Passifs en juste valeur par capitaux propres		
– Instruments dérivés passif	1,0	
Autres passifs		
– Emprunt syndiqué	554,4	518,9
– Autres dettes financières à long terme	94,8	127,9
– Dettes fournisseurs	492,1	448,8
– Autres passifs financiers courants	2,8	2,3
– Crédits à court terme & concours bancaires	240,1	223,6

4.12.2 Valeur de marché des instruments dérivés

En millions d'euros		30-09-08 Actif	30-09-08 Passif	30-09-07 Actif	30-09-07 Passif
Dérivés sur risque de taux d'intérêt	Couverture de flux futurs	5,9	0,4	1,7	
Dérivés sur risque de montant notionnel (1)			16,0		11,3
Dérivés sur risque de change	Couverture de flux futurs	0,0	0,6	0,3	0,0
Dérivés sur risque de cours matières premières	Juste valeur	1,9	0,1	2,2	0,6
Achats fermes de matières premières	Juste valeur			0,5	0,7
Ventes fermes de matières premières	Juste valeur			1,2	0,1
Montant des dérivés au bilan consolidé		**7,8**	**17,2**	**5,9**	**12,7**

(1) Un contrat d'equity swap sur les titres Penauille Polyservices avait été conclu le 15 décembre 2005, avec un établissement financier préalablement à la fusion avec CFF Recycling.
La Société a été substituée du fait des apports aux droits et obligations du contrat. Un avenant au contrat a été signé le 31 janvier 2008 pour constater cette substitution et prend en considération les clauses du crédit syndiqué signé le 1er juin 2007 comme clauses par défaut.
L'application du contrat s'est traduite par l'acquisition par l'établissement financier de 1 638 202 actions, soit 0,96 % du capital, au cours moyen de 12,84601 euros.
Ce contrat prévoit que l'établissement financier cèdera ses 1 638 202 actions à partir du 30 janvier 2011 et suivant un rythme lié au volume de transaction journalier. L'établissement financier a la possibilité d'anticiper cette cession avec l'accord du groupe Derichebourg.
Le groupe Derichebourg est exposé aux fluctuations éventuelles du cours de l'action à la hausse ou à la baisse, à hauteur de l'écart entre le cours d'action à la date de cession et le prix moyen référence de 12,84601 euros.

Ce contrat de couverture est comptabilisé pour sa juste valeur au bilan et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat.

Au 30 septembre 2008, la juste valeur du contrat enregistrée en instruments financiers passifs est évaluée à 16 millions d'euros, sur la base du cours de bourse au 30 septembre 2008. La variation de juste valeur enregistrée en résultat s'élève à – 4,7 millions d'euros avant impôts.

En millions d'euros	30-09-06	30-09-07	30-09-08
Nombre d'actions	1 638 202	1 638 202	1 638 202
Cours de bourse à la clôture en euros	10,91	5,98	3,08
Cours de référence 99,82 % du cours de bourse en euros	10,89	5,97	3,07
Cours moyen de l'equity swap en euros	12,84601	12,84601	12,84601
Juste valeur en millions d'euros	**(3,2)**	**(11,3)**	**(16,0)**
Variation de juste valeur en millions d'euros	**(3,2)**	**(8,1)**	**(4,7)**

Afin d'assurer la comparabilité des informations présentées au titre des exercices 2005-2006 et 2006-2007, et conformément à la norme IAS 8, les comptes consolidés publiés aux titres du 30 septembre 2006, 31 mars 2007 et 30 septembre 2007 ont été retraités suite à une correction de l'impact de valorisation de l'equity swap.

La juste valeur du contrat a été évaluée sur la base du cours de bourse à chaque date d'arrêté.

Impact de la correction

En millions d'euros	30-09-06	30-09-07
Bilan		
Instruments financiers passifs	3,2	(0,5)
Impôts différés actifs	1,1	(0,2)
Résultat		
Résultat financier	(3,2)	0,5
Impôts sur les bénéfices	1,1	(0,2)

4.12.3 Risques de taux d'intérêt

En fonction de l'évolution attendue des taux d'intérêts, le Groupe détermine des objectifs de répartition entre endettement à taux fixe et endettement à taux variable. Au 30 septembre 2008, 82 % de la dette est à taux variable.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition de sa dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

L'endettement financier du Groupe à taux variable est couvert à 69 %. Une variation de 1 % du taux Euribor trois mois aurait un impact maximal d'environ 2,3 M€ sur une année, ce montant devant être comparé à un montant global annuel de frais financiers nets de 54, 4 M€.

Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable

	30-09-08			30-09-07		
En millions d'euros	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers	162,0	597,3	759,3	158,2	551,5	709,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie		132,7	132,7		162,9	162,9
Total dette financière	**162,0**	**730,0**	**892,0**	**158,2**	**714,5**	**872,6**
Pourcentage	18 %	82 %	100 %	18 %	82 %	100 %

Position financière nette après couverture

	30-09-08			30-09-07		
En millions d'euros	À moins d'un an	1 an à 5 ans	Au-delà	À moins d'un an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	242,9	523,9	125,2	225,8	414,5	232,3
Actifs financiers	(115,4)	(44,5)		(91,6)	(31,2)	(2,1)
Position nette avant gestion	127,5	479,4	125,2	134,2	383,3	230,2
Swap	(100,0)	(278,5)	(123,5)		(375,0)	(120,0)
Position nette après gestion	27,5	200,9	1,7	134,2	8,3	110,2

Instruments dérivés de taux par échéance

En millions d'euros	Taux initial	À moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	À plus de 5 ans
Swap taux variable – taux fixe					
Swap EUR	3,13 %		120,0		
Swap EUR	2,94 %		30,0		
Swap EUR	3,35 %			50,0	
Swap EUR	3,11 %		18,0		
Swap EUR	3,07 %			50,0	
Swap EUR	4,13 %	100,0			
Swap EUR	4,13 %				120,0
Swap EUR	4,30 %				3,5
Total valeurs nominales EUR		**100,0**	**168,0**	**100,0**	**123,5**
Swap taux variable – taux fixe					
Swap USD	5,14 %			5,0	
Swap USD	5,13 %			5,0	
Swap USD	3,90 %		5,0		
Total valeurs nominales USD		**0,0**	**5,0**	**10,0**	**0,0**

4.12.4 Risque de change

De façon générale, les revenus du Groupe sont générés dans la même monnaie que celle des coûts correspondants. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change sur ses opérations commerciales peut être considérée comme faible. L'évolution de l'euro par rapport au dollar américain et à la livre sterling affecte cependant la traduction en euros du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'activité Services Aéroportuaires et Services à l'Environnement. Pour couvrir son exposition au risque de change, le groupe utilise des contrats à terme.

En millions de devises	USD	Total
Achats à terme	20,7	20,7
Total valeurs nominales	**20,7**	**20,7**

Créances clients, créances d'impôts et autres actifs courants par devise

	Créances au 30-09-08			Créances au 30-09-07		
En K devise	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	18,2	12,1	2 %	19,3	13,7	2 %
CLP	411,0	0,5	0 %	747,5	1,0	0 %
DKK	5,4	0,7	0 %	5,0	0,7	0 %
EUR	508,3	508,3	71 %	493,9	493,9	74 %
GBP	38,8	49,1	7 %	43,0	61,8	9 %
MXN	299,9	19,1	3 %	111,4	7,2	1 %
NOK	1,2	0,1	0 %	19,7	2,6	0 %
PEN	1,2	0,3	0 %			
TTD	21,9	2,5	0 %	15,3	1,7	0 %
USD	167,3	117,0	16 %	124,0	87,4	13 %
VEB	8 606,1	2,8	0 %	3 369,1	1,1	0 %
Total		**712,5**	**100 %**		**671,0**	**100 %**

Dettes fournisseurs, dettes d'impôts et autres passifs courants

	Dettes au 30-09-08			Dettes au 30-09-07		
En K devise	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	22,4	15,0	2%	18,8	13,3	2%
CLP	200,5	0,3	0%	339,4	0,5	0%
DKK	4,3	0,6	0%	5,6	0,7	0%
EUR	583,6	583,6	76%	541,2	541,2	75%
GBP	46,8	59,2	8%	49,7	71,3	10%
INR	3,2	0,0	0%	0,0	0,0	0%
MXN	152,3	9,7	1%	26,7	1,7	0%
NOK	3,0	0,4	0%	29,5	3,8	1%
PEN	0,6	0,1	0%			
TTD	9,8	1,1	0%	7,0	0,8	0%
USD	137,4	96,0	13%	119,9	84,5	12%
VEB	3 969,7	1,3	0%	1 736,8	0,6	0%
Total		**767,3**	**100%**		**718,4**	**100%**

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires), avant et après gestion du risque, à une variation raisonnable du taux de change du dollar américain et de la livre sterling, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

En millions d'euros		30-09-08 Avant gestion	30-09-08 Après gestion	30-09-07 Avant gestion	30-09-07 Après gestion
GBP	+ 5 %	0,4	0,4	(0,2)	(0,2)
	– 5 %	(0,5)	(0,5)	0,2	0,2
USD	+ 5 %	(1,8)	(1,1)	(0,4)	0,1
	– 5 %	2,0	1,2	0,4	(0,2)
Total	**+ 5 %**	**(1,4)**	**(0,7)**	**(0,6)**	**(0,1)**
	– 5 %	**1,5**	**0,7**	**0,6**	**0,1**

4.12.5 Risque de crédit

La solvabilité des industriels acheteurs est appréciée sur la base de l'examen de leurs comptes annuels, de leur image, d'études commandées à des sociétés de notation. Le groupe a recours pour une large part de ces créances tant françaises qu'étrangères à une assurance-crédit.

Balance âgée des créances clients (valeurs brutes)

En millions d'euros	En-cours total 30-09-08	Non échu	< 1 mois	< 4 mois	> 4 mois
ENVIRONNEMENT	307,3	244,5	54,6	5,8	2,4
AEROPORTUAIRE	95,5	13,7	60,4	17,0	4,4
MULTISERVICE	167,8	122,6	17,4	19,5	8,3
HOLDING	3,9	3,5	0,1	0,1	0,2
Total	**574,6**	**384,4**	**132,6**	**42,4**	**15,2**

4.12.6 Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple, créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Le tableau ci-après présente les échéances de remboursement du crédit syndiqué jusqu'en 2012.

En millions d'euros	31-12-08	31-12-09	31-12-10	31-12-11	31-12-12
Remboursement	40	50	60	80	100
Remboursements cumulés	40	90	150	230	330

4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel

4.13.1 Variation des provisions non courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-07	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-08
Provisions pour impôts	0,1							0,1
Provisions pour litiges prud'hommaux	5,4	3,1	(2,6)				(1,2)	4,7
Provisions pour autres litiges	3,2	0,7	(0,4)	(1,9)			1,6	3,2
Provisions pour litiges Urssaf	0,8							0,8
Provisions pour médailles du travail	1,3	0,2	(0,4)					1,2
Provisions pour contrôle fiscal	0,9							0,9
Provisions pour restructuration	0,0	1,7	(0,0)					1,7
Provisions environnementales	6,1	1,3	(0,1)		0,0		(0,5)	6,8
Autres provisions non courantes	1,4	0,7	(1,6)		(0,0)	0,0	(0,5)	0
Avantages au personnel USA	14,8	0,2	(2,8)		(0,3)		0	11,9
Provisions non courantes	**33,9**	**7,9**	**(7,9)**	**(1,9)**	**(0,3)**	**0,0**	**(0,6)**	**31,2**

4.13.2 Provisions pour engagements envers le personnel

En France, les salariés du groupe bénéficient des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur selon les conventions collectives en vigueur au sein de chaque filiale.
Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.
Il existe des plans de pension sponsorisés par le Groupe dans les activités de services aéroportuaires au Royaume-Uni.

Les projections de charges et les engagements retenus dans les comptes consolidés ont été déterminés sur la base des hypothèses actuarielles suivantes.

Hypothèses actuarielles **Activités Multiservices et Services Aéroportuaires**	**Zone euro**	**Zone GBP**
Taux d'actualisation	De 5,25 % à 6,25 %	De 7 % à 7,10 %
Taux d'inflation	De 2,5 à 2,75 %	De 3,55 % à 3,70 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	De 2,75 à 3 %	De 3,70 à 4,55 %
Rendement attendu des actifs	0 %	
– actions		De 7,10 % à 7,60 %
– immobilisations		De 6,60 % à 7,10 %
– liquidité		4,25 %
– obligations		De 5,50 % à 6 %
Mortalité	Tables par générations TGH / TGF 05	PA92C2020 / PA92C2005
Taux de rotation	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 60 ans pour les non-cadres Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	65 ans

Hypothèses actuarielles **Activité Services à l'environnement**	**Zone euro**
Taux d'actualisation (inflation incluse)	De 4,10 % à 6,25 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	De 0 à 4,1 %
Rendement attendu des actifs	
Mortalité	Tables par générations TGH / TGF 05
Taux de rotation	Table Insee adaptées au turn over du Groupe
Âge départ à la retraite	Départ volontaire à 60 ans pour les non-cadres Départ volontaire à 65 ans pour les cadres

En millions d'euros	30-09-07	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	30-09-08
Engagement envers le personnel	48,4	2,8	(4,8)	(0,5)	(2,8)	3,4	(3,7)	42,9

Plans Servisair UK
Tous les trois ans, il est procédé au calcul des contributions à payer si nécessaire, afin d'assurer à un horizon de dix ans la couverture des engagements du fonds à l'égard de ses bénéficiaires (retraités). Le dernier calcul a été établi au printemps 2008 sur la base de la valorisation des actifs à cette date.

Pour les actifs détenus en couverture des plans de Servisair UK, la répartition des actifs est la suivante :
– actions : 71 % ;
– obligations d'entreprises : 17 % ;
– foncières : 8 % ;
– autres : 4 %.

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07	30-09-06
JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE			
Valeur en début d'exercice	**102,8**	**85,3**	**80,0**
Rendement attendu des actifs	7,5	6,4	5,3
Gains/(pertes) actuariels	(25,2)	4,0	
Versements complémentaires de l'employeur (contributions)	9,3	8,5	5,1
Versements complémentaires des salariés (contributions)	(0,1)	(0,5)	
Prestations payées	(4,9)	(4,8)	(0,4)
Acquisitions/cessions/ réductions/ liquidations	0,0	(1,7)	(4,7)
Variations de périmètre	0,0	0,0	
Variations de change	(11,3)	5,7	
Valeur en fin d'exercice	**78,1**	**102,8**	**85,3**
VALEUR ACTUARIELLE DES ENGAGEMENTS			
Valeur en début d'exercice	**140,0**	**140,3**	**143,5**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,1	4,9	3,8
Charge d'intérêt	7,1	7,1	6,9
(Gains)/Pertes actuariels	(14,7)	(7,3)	
Versements des participants	(0,1)	(0,5)	
décaissements avec actifs du régime	(4,9)	(4,8)	(0,4)
Acquisitions, cessions, liquidations	(0,2)	(3,2)	(13,5)
coût de services passés	0,0	(0,1)	
Variation de périmètre	3,1		
Variations de change	(12,9)	3,7	
Valeur en fin d'exercice	**121,5**	**140,0**	**140,3**
PROFITS ET (PERTES) ACTUARIELS CUMULÉS NON COMPTABILISÉS			
Limites du corridor au 1er octobre 2007	14,3	14,9	
Excédent	0,9	1,2	
Profit/(Perte) actuariel à comptabiliser	0,1	0,1	
Écarts non comptabilisés au 1er octobre	11,2	(1,4)	(1,5)
Écarts actuariels de l'exercice (obligation)	14,7	7,3	
Écarts actuariels de l'exercice (actifs du regime)	(25,2)	4,0	
Sub-total / Sous-total	0,7	9,9	(1,5)
Amortissement de la période	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Écarts de conversion	(1,0)	1,4	
Écarts non reconnus au 30 septembre 2008	**(0,4)**	**11,2**	**(1,4)**
PROVISIONS RENSEIGNÉES AU BILAN			
Valeur actuarielle des engagements	121,5	140,0	140,3
Juste valeur des actifs	(78,1)	(102,8)	(85,3)
Valeur nette des obligations	43,3	37,2	55,0
Gains/(pertes) actuariels non encore reconnus	(0,4)	11,2	
Coût des services passés - Droit à prest non acquis	0,0	0,0	(1,4)
Sous-total : obligation nette	42,9	48,4	53,6
Montant des obligations financées en situation active nette			
Provision au bilan	**42,9**	**48,4**	**53,6**

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07	30-09-06
COMPOSANTE DE LA CHARGE ANNUELLE			
Coût des services rendus	4,1	4,9	3,8
Charge d'intérêt	7,1	7,1	6,9
Rendement escompté des actifs	(7,5)	(6,4)	(5,3)
Amortissement des écarts actuariels	(0,1)	(0,1)	
Coût des services passés – Droit à prest non acquis	0,0	(0,2)	3,6
Réductions/Liquidations	(0,2)	(1,5)	(8,8)
Charge de l'exercice	**3,4**	**3,8**	**0,2**
VARIATION DES PROVISIONS AU BILAN			
Provision au début de l'exercice	**48,4**	**53,6**	**62,4**
Variation de périmètre	3,1	0,0	
Variations de change	(2,8)	(0,5)	(3,9)
Cotisations versées	(9,3)	(8,5)	(5,1)
Acquisitions/Cessions	0,1		
Charge de l'exercice	3,4	3,8	0,2
Provision à la clôture	**42,9**	**48,4**	**53,6**
Rendement attendu sur actifs	7,5	6,4	5,3
Profits (Pertes) actuariels sur actifs du régime	(25,2)	4,0	
Rendement réel sur actifs du régime	**(17,7)**	**10,4**	**5,3**

4.14 Provisions courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-07	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-08
Provisions pour litiges	3,9	4,3	(2,1)	(0,4)	0,1	0,7	3,9	10,4
Provisions pour restructuration	2,7	0,4	(2,2)		(0,1)		0,0	0,8
Provisions pour pertes à terminaison sur contrats	0,4		(0,4)		(0,0)		0,0	0,0
Provisions pour impôts	0,6	0,1	(0,3)	(0,1)				0,3
Provisions environnementales		0,3						0,3
Provisions pour risque Métaux		1,2						1,2
Autres provisions	3,6	1,3	0,0	(0,2)	(0,3)	0,0	(4,0)	0,6
Total provisions courantes	**11,3**	**7,6**	**(5,0)**	**(0,7)**	**(0,3)**	**0,7**	**(0,1)**	**13,5**

4.15 Autres passifs courants

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Fournisseurs	**492,5**	**448,8**
État et dettes sociales	248,8	227,4
Avances et acomptes reçus sur commandes	11,2	11,2
Comptes courants créditeurs	3,7	1,8
Dividendes à payer	0,3	0,4
Dettes diverses	4,2	14,2
Produits constatés d'avance	6,3	4,5
Autres passifs courants	**274,5**	**259,4**

4.16 Autres passifs non courants

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Avances et acomptes versés clients	0,1	0,8
État et dettes sociales	0,0	0,3
Autres dettes	0,1	0,0
Produits constatés d'avance	0,8	1,1
Autres passifs non courants	**1,1**	**2,2**

4.17 Informations sectorielles

Les données 2007 ont été corrigées conformément à IFRS 5, afin de tenir compte du classement de l'activité Sûreté en activité discontinuée.

4.17.1 Par secteur d'activité

4.17.1.1 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Multiservices	584,5	590,3
Services Aéroportuaires	698,8	805,8
Services à l'Environnement	3 045,5	2 612,5
Holding	8,8	9,3
Total	**4 337,6**	**4 018,0**

4.17.1.2 Éléments du compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Environnement	Multiservices	Services Aéroportuaires	Holding	Éliminations intersecteur	Total au 30-09
EXERCICE 2007-2008						
Chiffres d'affaires externe	3 048,2	602,9	700,1	39,5	(53,0)	4 337,6
Chiffres d'affaires intersecteur	(2,7)	(18,4)	(1,3)	(30,7)	53,0	0,0
Chiffres d'affaires	**3 045,5**	**584,5**	**698,8**	**8,8**		**4 337,6**
Résultat opérationnel courant	167,4	1,9	17,8	(19,7)		167,4
Résultat opérationnel	167,2	(1,3)	6,3	(19,9)		152,4
Part du résultat net des mises en équivalence	1,7		2,2			3,8
EXERCICE 2006-2007						
Chiffres d'affaires externe	2 617,1	605,5	806,9	31,5	(43,1)	4 018,0
Chiffres d'affaires intersecteur	(4,6)	(15,2)	(1,0)	(22,2)	43,1	0,0
Chiffres d'affaires	**2 612,5**	**590,3**	**805,8**	**9,3**	**0,0**	**4 018,0**
Résultat opérationnel courant	144,9	10,6	4,1	(20,9)		138,7
Résultat opérationnel	143,7	10,6	(6,2)	(37,8)		110,3
Part du résultat net des mises en équivalence	1,1		2,4			3,5

En millions d'euros	Environnement	Multiservices	Aéroportuaires	Holding	Total au 30-09
CA 2006/2007 publié en 2007	2 612,5	625,8	805,8	9,2	4 053,4
Reclassement Holding		(0,1)		0,1	0,0
Abandon activité Sûreté		(35,4)			(35,4)
CA 2006/2007 publié en 2008	**2 612,5**	**590,3**	**805,8**	**9,3**	**4 018,0**
ROC 2006/2007 publié en 2007	144,9	3,4	4,1	(14,9)	137,4
Reclassement Holding		6,0		(6,0)	0,0
Abandon activité Sûreté		1,2			1,2
ROC 2006/2007 publié en 2008	**144,9**	**10,6**	**4,1**	**(20,9)**	**138,7**
RO 2006/2007 publié en 2007	143,7	3,4	(6,2)	(31,8)	109,1
Reclassement Holding		6,0		(6,0)	0,0
Abandon activité Sûreté		1,2			1,2
RO 2006/2007 publié en 2008	**143,7**	**10,6**	**(6,2)**	**(37,8)**	**110,3**

Autres informations sectorielles

En millions d'euros	Environnement	Multiservices	Services aéroportuaires	Holding	Éliminations intersecteur	Total au 30-09
EXERCICE 2007-2008						
Total bilan actif (courant et non courant)	1 124,4	484,3	870,9	618,1	(867,0)	2 230,7
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	854,2	289,2	344,3	1 190,8	(869,7)	1 808,8
Investissements corporels et incorporels	95,5	15,6	40,7	6,2		158,0
Amortissements corporels et incorporels	(68,8)	(9,5)	(24,9)	(4,7)		(107,9)
Perte de valeur						
EXERCICE 2006-2007						
Total bilan actif (courant et non courant)	1 048,0	478,2	700,1	465,5	(598,1)	2 093,7
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	751,5	273,4	349,1	980,0	(622,7)	1 731,3
Investissements corporels et incorporels	73,4	9,7	23,5	7,0		113,5
Amortissements corporels et incorporels	(60,2)	(8,8)	(26,6)	(3,1)		(98,7)
Perte de valeur	0,0	(6,5)	(11,5)			(18,0)

4.17.2 Par zone géographique

En millions d'euros	Continent européen	Royaume-Uni Irlande	Continent américain	Total au 30-09
EXERCICE 2007-2008				
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	3 236,8	390,9	709,9	4 337,6
Investissements corporels et incorporels	109,7	15,9	32,4	158,0
Total immobilisations corporelles nettes	421,2	37,0	109,9	568,1
EXERCICE 2006-2007				
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	3 025,9	444,5	547,6	4 018,0
Investissements corporels et incorporels	78,6	8,6	25,0	112,2
Total immobilisations corporelles nettes	379,1	35,4	98,8	513,2

4.18 Dotations aux provisions

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Dotations actif circulant	18,4	8,7
Dotations provisions pour risques et charges d'exploitation	11,4	13,6
Total	**29,8**	**22,3**

4.19 Autres produits et charges d'exploitation

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Produits de cession d'immobilisations corporelles	5,8	6,4
Produits de cession d'immobilisations incorporelles		0,4
Reprises de provisions sur immobilisations corporelles	0,1	0,8
Reprise de provisions sur actifs circulants	13,8	0
Reprises de provisions pour risques et charges	13,0	21,4
Transferts de charges exploitation	4,6	5,9
Subventions d'exploitation et d'investissement	1,2	1,5
Divers	2,1	2,0
Total autres produits d'exploitation	**40,5**	**38,4**
VNC des immobilisations cédées	(7,4)	(6,2)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(0,4)	(1,0)
Pertes sur créances irrécouvrables et abandons de créances	(4,9)	(6,1)
Redevances	(0,1)	(8,1)
Jetons de présence versés	(0,0)	(0,3)
Divers	(1,2)	(5,3)
Total autres charges d'exploitation	**(14,1)**	**(27,1)**

4.20 Autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07	
Restructuration Servisair en cours	13,6		
Arrêt Station Oslo (Norway)	7,2		
Divers	0,2		
Total autres produits opérationnels	**21,0**		
Restructuration Derichebourg Propreté	(3,2)	(1,0)	Royaume-Uni Gatwick – Licenciements
Restructuration Servisair Canada	(1,0)	(0,5)	Royaume-Uni – Fermeture station Aberdeen
Restructuration Servisair UK Ltd	(3,4)	(0,9)	Royaume-Uni – Coûts de restructuration
Restructuration Servisair en cours	(16,9)	(3,0)	Servisair Amsterdam – Renégociation accords salariaux
Arrêt Station Oslo (Norway)	(8,4)	(3,8)	Servisair LLC (USA) – Transfert du siège de New York à Houston + restructuration
Perte sur créances sur compagnies aériennes États-Unis et Canada	(2,6)	(0,8)	Servisair France – Restructuration
Divers	(0,6)	(0,5)	Servisair Iberica – Restructuration
		(1,2)	Dota aux prov. dépréciation except. immos (impairment)
		(18,0)	Réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition [1]
		0,3	Profit lié à la réduction du régime de retraire Norvège
Total autres charges opérationnelles	**(36,1)**	**(29,4)**	

4.21 Frais financiers nets

Les frais financiers nets, pour une meilleure appréciation du coût de la dette, sont calculés en rapprochant les frais financiers payés avec les produits financiers perçus au titre des placements réalisés et en prenant en compte l'incidence des couvertures de taux.

Tous les éléments n'entrant pas dans cette définition font l'objet, si nécessaire, d'une ligne spécifique.

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Intérêts des emprunts, des découverts bancaires, de l'affacturage	(54,9)	(45,7)
Intérêts des comptes courants	0,1	0,4
Intérêts leasing	(5,2)	(5,4)
Dividendes	0,3	0,9
Revenus des VMP et équivalents de trésorerie	0,9	2,3
Couverture de taux	4,4	(6,1)
Frais financiers nets	**(54,4)**	**(53,5)**
Gains et pertes de changes	1,6	0,3
Charges d'intérêts sur retraites et pensions	(7,2)	(7,2)
Produits d'intérêts sur retraites et pensions	7,0	6,4
Autres	(0,1)	(0,6)
Gains et pertes de changes et autres	**1,4**	**(1,1)**

4.22 Impôt sur les résultats

4.22.1 Par nature

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	92,1	63,8
Impôt courant	(16,1)	(9,4)
Impôt différé	(2,4)	23,9
Charge totale d'impôt	**18,5**	**(14,5)**
Taux effectif d'imposition	**20,12 %**	**(22,78 %)**

4.22.2 Taux effectif d'impôt

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Taux d'impôt applicable	34,43 %	34,43 %
Effet des reports variables	0,00 %	(0,74 %)
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	6,08 %	43,65 %
Différences permanentes fiscales	(14,81 %)	(40,65 %)
Différences permanentes liées aux retraitements de consolidation	(1,26 %)	(48,81 %)
Différences de taux d'impôt sur sociétés étrangères	(4,32 %)	(10,65 %)
Taux effectif d'imposition	**20,12 %**	**(22,78 %)**

4.22.3 Intégration fiscale

Le groupe DERICHEBOURG a opté en France pour le régime d'intégration fiscale qui permet de compenser les résultats fiscaux des filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95 %. Les sociétés consolidées concernées par ce régime ont signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale.

Le groupe de sociétés intégrées fiscalement se compose des sociétés suivantes.

DERICHEBOURG SA	DERICHEBOURG ÉNERGIE	MARX SPAENLIN
AFM RECYCLAGE	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	POLYURBAINE
AFM TRANSPORT	DERICHEBOURG ESPACE VERTS	PURFER
AGS	DERICHEBOURG INTÉRIM AÉRONAUTIQUE	PURFER TRANSPORT
DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE	DERICHEBOURG INTÉRIM	PURMET TRANSPORT
BERNES BRUYÈRES	DERICHEBOURG MULTISERVICES	REFINAL
CABCL	DERICHEBOURG PRÉVENTION	REVIVAL
CDF	DERICHEBOURG PROPRETÉ	SERVISAIR ASSISTANCE PISTE
CFF BETA	DERICHEBOURG SÉCURITÉ	SERVISAIR CARGO France
CFF DELTA	DERICHEBOURG SÛRETÉ	SERVISAIR France
CFF GAMMA	ECO PHU	SERVISAIR ORLY
CFF IMMOBILIÈRE	ESKA	SERVISAIR ROISSY
CFF OMEGA	FERROTRADE	SERVISAIR SAS
CFF SIGMA	FRADENA TRANSPORT	STRAP
CFF VEGA	INOREC	STRAP TRANSPORT
DERICHEBOURG ACCUEIL ET SERVICES	MAIARELLI	VALME

L'économie d'impôt réalisée par le groupe intégré DERICHEBOURG s'élève à 40 M€.

4.22.4 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Reports fiscaux	63,4	65,4
Provisions pour dépréciation IDA	(43,4)	(38,7)
Différences temporaires	11,0	5,3
Retraitement fiscaux et d'harmonisation	(16,9)	(17,4)
Élimination de résultats internes	1,7	1,0
Écarts d'évaluation	(25,6)	(25,6)
Provisions pour dépréciation titres consolidés	(0,0)	(0,0)
Retraitements IFRS	1,9	0,6
Autres retraitements	(8,1)	(2,7)
Impôts différés passifs nets	**(16,1)**	**(12,0)**
dont		
Impôts différés actifs	16,0	19,6
Impôts différés passifs	32,1	31,6
Impôts différés passifs nets	**(16,1)**	**(12,0)**

4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession

Ce poste comporte le résultat de l'exercice 2007-2008 des activités arrêtées ou cédées sur l'exercice 2007-2008 :
– Servisair France : variation de la provision pour les porteurs de Roissy pour 0,5 M€ ;
– Derichebourg Sûreté : décision du Groupe de sortir ce métier – 3,1 M€.

Impact résultat

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Chiffre d'affaires	34,8	39,8
Autres produits de l'activité	0,4	0,0
Achats consommés	(0,2)	(0,7)
Charges externes	(2,7)	(4,3)
Charges de personnel	(33,9)	(36,0)
Impôts et taxes	(1,1)	(1,4)
Dotation aux amortissements	(0,3)	(0,3)
Dotation/Reprise provisions	1,5	(2,7)
Autres produits et charges d'exploitation	(1,0)	(0,0)
Résultat opérationnel courant	**(2,5)**	**(5,5)**
Résultat sur cession de participations consolidées	0,0	(0,8)
Résultat opérationnel	**(2,5)**	**(6,3)**
Frais financiers nets	(0,1)	0,1
Résultat avant impôt	**(2,6)**	**(6,2)**
Impôts sur les bénéfices		0,0
Résultat après impôt	**(2,6)**	**(6,1)**

Impact bilan

En millions d'euros	Sûreté	Portage	30-09-08
Immobilisations corporelles	(0,9)		(0,9)
Autres actifs financiers	(0,1)		(0,1)
Impôts différés	(0,1)		(0,1)
Autres actifs long terme	(0,1)		(0,1)
Total Actifs non courants	**(1,1)**		**(1,1)**
Créances clients	(6,2)		(6,2)
Autres actifs courants	(0,7)		(0,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(0,6)		(0,6)
Total Actifs courants	**(7,5)**		**(7,5)**
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	**8,7**		**8,7**
Total Actif	**0,0**		**0,0**
Engagements envers le personnel	(0,1)		(0,1)
Autres provisions	(1,0)		(1,0)
Total Passifs non courants	**(1,1)**		**(1,1)**
Provisions (part à moins d'un an)	(0,1)	(1,0)	(1,1)
Dettes fournisseurs	(0,2)		(0,2)
Autres passifs courants	(9,1)		(9,1)
Total Passifs courants	**(9,4)**	**(1,0)**	**(10,4)**
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	**10,6**	**1,0**	**11,6**
Total Passif	**0,0**		**0,0**

4.24 Résultat par action

		30-09-08	30-09-07
Résultat net revenant aux actionnaires de la société (en M€)	(A)	77,4	81,4
Résultat net d'impôt part du Groupe des activités arrêtées ou en cours de cession (en M€)	(B)	(2,6)	(6,1)
Résultat net part de Groupe après neutralisation des activités arrêtées ou cédées (en M€)	(C)	80,0	87,5
Impact sur le résultat financier de la dilution (1)	(D)	0,9	0,9
Résultat après dilution	(E)	80,9	88,4
Rémunération des apports	(F)		
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice		170 395 882	183 235 315
Titres d'autocontrôle		825 243	542 286
Titres d'autocontrôle fusion			12 839 433
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle		169 570 639	169 853 596
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle	(G)	169 570 639	160 384 881
ABSA (2)		3 583 616	3 583 616
Options de souscription d'actions (2)		242 000	242 000
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice après dilution diminué des titres d'autocontrôle	(H)	173 396 255	164 210 497
Résultat de base par action (en €) (hors activités arrêtées)	**(C)/(G)**	**0,47**	**0,55**
Résultat de base par action après dilution (en €)	**(E)/(H)**	**0,47**	**0,54**
Résultat par action après résultat des activités ou cédées	**(A)/(G)**	**0,46**	**0,51**
Résultat par action après résultat des activités ou cédées après dilution	**(A+D)/(H)**	**0,45**	**0,50**

(1) Taux utilisé : 5 %.

(2) Toutes les options attribuées et tous les BSA sont convertis par hypothèse.

4.25 Engagements

4.25.1 Détail des engagements

En milliers d'euros	Cautions	Garanties	30-09-08	30-09-07
Loyer (1)	2,1	34,1	36,2	44,8
Institutions financières – Prêts (2)	0,6	4,5	5,1	10,1
Institutions financières – Crédits court terme		3,0	3,0	0,0
Institutions financières – Marchés (5)	17,5	14,0	31,5	22,8
Institutions financières – Leasing		40,0	40,0	30,7
Institutions financières – Assurances		4,6	4,6	4,7
Affacturage (3)			0,0	0,0
Travail temporaire (4)	6,9		6,9	6,7
Cautions fiscales	0,6		0,6	0,6
Divers	2,1	1,7	3,8	9,2
Total	**29,8**	**101,8**	**131,6**	**129,7**

(1) Les garanties données sur les loyers concernent pour l'essentiel la garantie donnée à BAA pour la location d'un entrepôt en Angleterre.

(2) Les garanties données au titre des prêts concernent le financement des activités dans les îles Britanniques ("Guarantee & Debenture") et en Amérique du Nord.

(3) Garanties données aux banques garantissant un programme d'affacturage.

(4) Cautions données par la maison mère à l'organisme financier délivrant la garantie légale pour l'activité de travail temporaire.

(5) Cautions données conformément au cahier des charges de certains marchés.

État des nantissements
Dans le cadre de la garantie de l'endettement bancaire, Derichebourg SA a accordé au profit des banques participant au crédit syndiqué les nantissements suivants :
– nantissement portant sur 51 % des actions de la société Derichebourg Environnement ;
– nantissement portant sur 100 % des actions de la société Derichebourg Multiservices.

4.25.2 Contrats de location simple

Le Groupe a conclu des contrats de locations sur certains équipements. Ces locations ont une durée moyenne de trois à cinq ans.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 30 septembre 2008.

Engagements futurs minimum

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
< à 1 an	(45)	ND
> à 1 an et < 5 ans	(128)	ND
> à 5 ans	(10)	ND
Total	**(183)**	**ND**

ND : non disponible.

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Loyers en charge sur l'exercice	(77)	(82)
Total	**(77)**	**(82)**

4.26 Litiges significatifs

Derichebourg SA a engagé vis-à-vis de M. Jean-Claude Penauille une action concernant le paiement du solde de prix de vente des actions JCP Participations, par ailleurs comptabilisé.

4.27 Passifs éventuels

Une action est intentée contre la société GEORGE par la SNCB au titre de la pollution du site de Verviers en Belgique. La société GEORGE conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. En l'absence de chiffrage du risque et du fait d'une responsabilité contestée et non avérée à cette date, aucune provision n'a été constituée. Le groupe dispose en sus d'une garantie d'actif qui réduit de 50 % sa propre exposition.

4.28 Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par CFER qui détient 50,13 % du capital de la société. La société mère ultime est DBG FINANCES enregistrée en Belgique.

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
FINANCIÈRE DBG	0,0	0,6
Entreprises associées		
Créances sur les parties liées	**0,0**	**0,6**
FINANCIÈRE DBG		
Entreprises associées		
Dettes sur les parties liées	**0,0**	**0,0**
FINANCIÈRE DBG	(2,1)	(3,1)
Charges opérationnelles	**(2,1)**	**(3,1)**
FINANCIÈRE DBG		
Entreprises associées		
SCI FONDEYRE	(0,02)	(0,02)
SCI DEMUYES	(0,03)	(0,03)
Charges d'exploitation	**(0,1)**	**(0,1)**
FINANCIÈRE DBG	0,3	0,3
Entreprises associées		
Chiffre d'affaires	**0,3**	**0,3**

4.29 Informations sociales

4.29.1 Effectif par secteur d'activité

	30-09-08	30-09-07
Multiservices	24 298	28 100
Services Aéroportuaires	17 746	16 957
Services à l'Environnement	4 515	3 897
Holding	238	177
Total Effectifs*	**46 797**	**49 131**

** Effectifs en nombre de salariés à la clôture.*

4.29.2 Charges de personnel par nature

En millions d'euros	30-09-08	30-09-07
Rémunération du personnel	854,8	914,8
Charges sociales	229,3	238,2
Participations	7,8	7,0
Autres charges de personnel	(6,5)	(3,0)
Total	**1 085,3**	**1 156,9**

4.30 Rémunération des organes d'administration

4.30.1 Rémunération et avantages

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues par l'ensemble des administrateurs en fonction au 30 septembre 2008 s'est élevé à 0,4 M€.

Les indemnités et avantages postérieurs à l'emploi sont les mêmes que pour les salariés du groupe.

Aucune rémunération au titre des jetons de présence n'a été versée sur l'exercice.

Le montant des rémunérations au titre des avantages en nature n'est pas significatif.

4.30.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs

Sans objet.

4.31 Périmètre de consolidation

Holding

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
DERICHEBOURG SA	100,00 %	Mère
C.A.B.C.L.	95,12 %	IG
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES	100,00 %	IG
SCEA DU CHATEAU GUITERONDE	99,00 %	IG
SCI DE LA FUTAIE	100,00 %	IG
SERVISAIR SAS	100,00 %	IG

Services à l'environnement

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
AFM 86 SCI	100,00 %	IG
AFM RECYCLAGE	99,81 %	IG
AFM TOURRAINE SCI	100,00 %	IG
AFM TRANSPORT	99,81 %	IG
ALDEX	99,77 %	IG
ALLO CASSE AUTO	48,00 %	MEE
ALSAFER	49,99 %	IP
APD	50,00 %	MEE
ARTS ET DESCARTES SCI	100,00 %	IG
BAS LONG PRÉS	100,00 %	IG
BERNES ET BRUYÈRES SCI	100,00 %	IG
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	100,00 %	IG
BIMA SCI	100,00 %	IG
BOLTON	100,00 %	IG
BRUFER	100,00 %	IG
CANIBAL	100,00 %	IG
CARLISSA SCI	100,00 %	IG
CARSOA SCI	100,00 %	IG
CDF	100,00 %	IG

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
CFF DELTA SCI	100,00 %	IG
CFF IMMOBILIÈRE SCI	100,00 %	IG
CFF LOCATION SNC	100,00 %	IG
CFF MEXICO	99,99 %	IG
CFF RECYCLING SERVICIOS	99,99 %	IG
CFF RECYCLING TLAHUAC	99,99 %	IG
CFF SIGMA SCI	100,00 %	IG
CFF USA	100,00 %	IG
CFF VEGA SCI	100,00 %	IG
CHAUFONTAINE SCI	100,00 %	IG
COFRAMÉTAL	99,86 %	IG
COREPA SNC	100,00 %	IG
CPI	100,00 %	IG
CPS	100,00 %	IG
CRS	100,00 %	IG
CTR49	33,93 %	MEE
DAC	50,00 %	MEE
DEKAIZERED	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MEDIO AMBIANTE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG UMWELT	100,00 %	IG
DREYFUS	42,50 %	MEE
DRT	100,00 %	IG
ECOPHU	100,00 %	IG
ECOVAL	100,00 %	IG
ÉCUREUIL SCI	100,00 %	IG
ESKA	100,00 %	IG
EXADIANE SCI	100,00 %	IG
FARIMET	95,05 %	IG
FERROTRADE	100,00 %	IG
FONCIÈRE DES SABLONS SCI	100,00 %	IG
FRADENA TRANSPORT	100,00 %	IG
FRANORA SCI	100,00 %	IG
FRICOM	50,00 %	IP
GEORGE	100,00 %	IG
IBEX	49,89 %	IP
IMMOREC SNC	100,00 %	IG
INOREC	100,00 %	IG
INOTERA SCI	100,00 %	IG
LARDET ET FILS	35,00 %	MEE
LMR	100,00 %	IG
MAIARELLI	99,89 %	IG
MANDY RÉCUPER SCI	100,00 %	IG
MARX SPAENLIN	99,97 %	IG
MATTEC	100,00 %	IG
METALL TRADING	100,00 %	IG
METALLUM	100,00 %	IG
MONTGOMERY	100,00 %	IG
NUOVA PRIMARIA	95,00 %	IG
ORÉE DES BOIS SCI	100,00 %	IG
PLASTIC RECYCLING	50,00 %	IP
POLYURBAINE	100,00 %	IG

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
PRESSENCE SCI	100,00 %	IG
PREVEZA SCI	100,00 %	IG
PURFER	99,89 %	IG
PURFER TRANSPORT	99,89 %	IG
PURFOLLIOULES SCI	100,00 %	IG
PURMET TRANSPORT	99,89 %	IG
QUAI DE NORVÈGE SCI	100,00 %	IG
REFINAL	100,00 %	IG
REVIVAL	100,00 %	IG
REYFRA	50,00 %	IP
RME	100,00 %	IG
RMP	51,00 %	IG
ROHR	49,63 %	MEE
ROUSSEL	34,04 %	MEE
ROUTABOULE SCI	100,00 %	IG
ROUX SCI	100,00 %	IG
SAN GERMANO	100,00 %	IG
SCI de la GARE	100,00 %	IG
SCI DE L'IMPASSE DE L'INDUSTRIE	100,00 %	IG
SERVALTEC SNC	100,00 %	IG
SMBM	49,98 %	IP
SOC BOURGUIGNONNE DE PORTEFEUILLE	85,62 %	IG
SOCOFER	100,00 %	IG
SOPER	99,77 %	IG
STRAP	100,00 %	IG
STRAP TRANSPORT	100,00 %	IG
STRAPOLE SCI	100,00 %	IG
STRAVIA SCI	100,00 %	IG
SUDIANE SCI	100,00 %	IG
VALERCO	50,00 %	IP
VALME	100,00 %	IG
VALREN	50,00 %	IP
VALVERT TRI	34,93 %	MEE
VOGIM SCI	80,00 %	IG
LARDET ET FILS	35,00 %	MEE
LMR	100,00 %	IG
MAIARELLI	99,89 %	IG
MANDY RECUPER SCI	100,00 %	IG
MARX SPAENLIN	99,97 %	IG
MATTEC	100,00 %	IG
METALL TRADING	100,00 %	IG
METALLUM	100,00 %	IG
MONTGOMERY	100,00 %	IG
NUOVA PRIMARIA	95,00 %	IG
ORÉE DES BOIS SCI	100,00 %	IG
PLASTIC RECYCLING	50,00 %	IP
POLYURBAINE	100,00 %	IG
PRESSENCE SCI	100,00 %	IG
PREVEZA SCI	100,00 %	IG

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
PURFER	99,89 %	IG
PURFER TRANSPORT	99,89 %	IG
PURFOLLIOULE SCI	100,00 %	IG
PURMET TRANSPORT	99,89 %	IG
QUAI DE NORVÈGE SCI	100,00 %	IG
REFINAL	100,00 %	IG
REVIVAL	100,00 %	IG
REYFRA	50,00 %	IP
RME	100,00 %	IG
RMP	51,00 %	IG
ROHR	49,63 %	MEE
ROUSSEL	34,04 %	MEE
ROUTABOULE SCI	100,00 %	IG
ROUX SCI	100,00 %	IG
RUSSO	99,89 %	IG
SAN GERMANO	100,00 %	IG
SCI de la GARE	100,00 %	IG
SCI DE L'IMPASSE DE L'INDUSTRIE	100,00 %	IG
SETIAM	100,00 %	IG
SERVALTEC SNC	100,00 %	IG
SMBM	49,98 %	IP
SOC BOURGUIGNONNE DE PORTEFEUILLE	85,62 %	IG
SOCOFER	100,00 %	IG
SOPER	99,77 %	IG
STRAP	100,00 %	IG
STRAP TRANSPORT	100,00 %	IG
STRAPOLE SCI	100,00 %	IG
STRAVIA SCI	100,00 %	IG
SUDIANE SCI	100,00 %	IG
VALERCO	50,00 %	IP
VALME	100,00 %	IG
VALREN	50,00 %	IP
VALVERT TRI	34,93 %	MEE
VOGIM SCI	80,00 %	IG

Multiservices

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
A.G.S	99,99 %	IG
AGYR Luxembourg	99,98 %	IG
DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE	99,92 %	IG
ATIS IBERICA	99,92 %	IG
CIVITAS	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ACCUEIL & SERVICES ASSOCIÉS	99,99 %	IG
DERICHEBOURG ÉNERGIE	99,60 %	IG
DERICHEBOURG ESPACES VERTS	99,99 %	IG
DERICHEBOURG HOME SERVICES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG INTÉRIM AÉRONAUTIQUE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG INTÉRIM	99,98 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTIASSISTANCE	100,00 %	IG
DERICHEBOURG PROPRETÉ	99,99 %	IG
DERICHEBOURG SÉCURITÉ	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SÛRETÉ	99,80 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES LTD	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES IRELAND	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES MANX	100,00 %	IG
DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES	100,00 %	IG
DICTIONCREST	100,00 %	IG
KNIGHTS	100,00 %	IG
MIROIR 2000	79,99 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVIZI Spa	100,00 %	IG
DPS FORMATION	100,00 %	IG
PSIMMO	100,00 %	IG
SAFIRA	49,00 %	IP
SAM DERICHEBOURG MC	99,89 %	IG
SCI HAUTE GARONNE	100,00 %	IG
SCI LES PEUPLIERS	99,99 %	IG
SELMARSA	95,00 %	IG

Services Aéroportuaires

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ACSAIR	49,00 %	IP
AMAG	44,00 %	MEE
BICC	25,75 %	MEE
COMPANIA DE ECONOMICA MIXTA SERVICOS AEROPORTUARIOS DES ECADUOR	30,00 %	MEE
FLUGHAFEN GRAZ BODENSERVICES GMBH	37,00 %	MEE
GENERAL AVIATION SERVICES LTD	100,00 %	IG
GLOBEGROUND FUEL SERVICES INC CANADA	64,37 %	IP
GLOBEGROUND HEATHROW LTD	100,00 %	IG
GLOBEGROUNG IBERICA SA	100,00 %	IG
GLOBEGROUNG MANCHESTER LTD	100,00 %	IG
GLOBEGROUND UK LTD	100,00 %	IG
GLOBEGROUNG ROMANIA SRL	25,00 %	MEE

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
GSA INTERNATIONAL LTD	100,00 %	IG
ATH	59,99 %	IG
HEATHROW CARGO HANDLING LTD	50,00 %	IP
HUDSON GENERAL LEASING CORPORATION	100,00 %	IG
IAH CORK LTD	100,00 %	IG
IAH SHANNON LTD	100,00 %	IG
INTERNATIONAL AIRLINE HANDLING LTD	100,00 %	IG
LUFT HAFEN UMSCHLAG GMBH	24,90 %	MEE
NICE AIRCRAFT SERVICES AND SUPPORT GMBH	48,00 %	IP
PENAUILLE HOLDING INC	100,00 %	IG
PMAIR	49,00 %	MEE
SERVISAIR & SHELL FUEL SERVICES LLC	64,37 %	IP
SERVISAIR & SHELL LEASING CORPORATION	64,37 %	IP
SERVISAIR AMSTERDAM BV	100,00 %	IG
SERVISAIR AMERICAS	100,00 %	IG
SERVISAIR ASSITANCE PISTE ORLY	99,99 %	IG
SERVISAIR CARGO (ex-GMD)	100,00 %	ig
SERVISAIR CARGO France	100,00 %	IG
SERVISAIR CHILE SA	100,00 %	IG
SERVISAIR DENMARK SAS	100,00 %	IG
SERVISAIR DEUTSCHLAND GMBH	100,00 %	IG
SERVISAIR ESCALES	99,99 %	IG
SERVISAIR FINLAND OY	100,00 %	IG
SERVISAIR France	99,99 %	IG

Raison sociale	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SERVISAIR GMBH	100,00 %	IG
SERVISAIR GUERNSEY	100,00 %	IG
SERVISAIR HOLDING BV	100,00 %	IG
SERVISAIR HOLDING CORPORATION	100,00 %	IG
SERVISAIR HOLDINGS LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR IBERICA SA	100,00 %	IG
SERVISAIR IRELAND LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR JERSEY LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR JOSHI INDIA PRIVATE LTD	50,00 %	IP
SERVISAIR LLC	100,00 %	IG
SERVISAIR NORGE AS	100,00 %	IG
SERVISAIR NORTH AMERICA INC CANADA	100,00 %	IG
SERVISAIR ORLY	99,79 %	IG
SERVISAIR PLC	100,00 %	IG
SERVISAIR Portugal LDA	100,00 %	IG
SERVISAIR ROISSY	99,95 %	IG
SERVISAIR ROTTERDAM AIR BV	100,00 %	IG
SERVISAIR SAS	100,00 %	IG
SERVISAIR SWEDEN AB	100,00 %	IG
SERVISAIR USA INC	100,00 %	IG
SERVISAIR VENEZUELA CA	100,00 %	IG
SERVISAIR UK LTD	100,00 %	IG
SHAMROCK LOGISTICS LTD IRL	100,00 %	IG
SHAMROCK LOGISTICS LTD UK	100,00 %	IG
SMART HANDLING BV	100,00 %	IG
SNOWLIFT LLC	51,00 %	IP
TRADING SPACES LTD	100,00 %	IG
ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO	40,00 %	MEE

20.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société DERICHEBOURG relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

La note 4.1.2. de l'annexe expose les modalités de réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités retenues, les différentes hypothèses utilisées et leurs résultats, afin de nous assurer de leur cohérence.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assuré du caractère raisonnable de ces estimations et du caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris La Défense, le 19 décembre 2008

Les commissaires aux comptes

HOCHE Audit
William Nahum
Associé

ERNST & YOUNG Audit
Jean-Claude LOMBERGET
Associé

20.3 Comptes sociaux de DERICHEBOURG SA au 30 septembre 2008

20.3.1 Bilan

En euros

ACTIF	Exercice clos le 30-09-08 Brut	Amortissements et provisions	Net	Exercice clos le 30-09-07 net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	43 823	41 079	2 744	214 073
Fonds commercial	956 966	910 883	46 083	36 754 638
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 206 915	71 125	2 135 790	2 139 109
Constructions	5 203 108	3 195 553	2 007 555	2 193 490
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 751 259	13 317 786	4 433 473	5 120 357
Autres immobilisations coporelles	391 141	326 521	64 620	267 502
Immobilisations en cours			0	0
Avances et acomptes			0	0
Immobilisations financières (1)				
Participations	640 008 867	135 103 105	504 905 762	502 942 587
Créances rattachées à des participations			0	79 398 800
Autres titres immoblisés			0	0
Prêts	1 777 336	1 776 939	397	101 378
Autres immobilisations financières	13 297 350		13 297 350	76 604
TOTAL I	**681 636 765**	**154 742 991**	**526 893 774**	**629 208 538**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements			0	0
En-cours de production de biens			0	0
Marchandises			0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	**134 852**		**134 852**	**8 862**
Créances				
Clients et comptes rattachés	9 011 709	275 256	8 736 453	4 939 460
Autres créances	661 855 184	39 673 812	622 181 372	385 880 805
Valeurs mobilières de placement	4 512 452	876 225	3 636 227	76 028 604
Disponibilités	13 042 986		13 042 986	1 170 403
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	10 789		10 789	66 480
TOTAL II	**688 567 972**	**40 825 293**	**647 742 679**	**468 094 614**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			0	0
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion (V)	3 235 155		3 235 155	4 723 221
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)	**1 373 439 892**	**195 568 284**	**1 177 871 608**	**1 102 026 373**

(1) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes. *81 253 722*

En euros

PASSIF	Exercice clos le 30-09-08	Exercice clos le 30-09-07
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé 42 598 971)	42 598 971	45 808 829
Primes d'émission, de fusion, d'apport	39 682 202	144 649 561
Écarts de réévalutation [1]	0	0
Réserve légale [2]	3 909 531	1 436 031
Réserves réglementées [3]	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	31 730 358	0
Résultat de l'exercice	44 654 442	49 469 995
Provisions réglementées	1 659 584	1 617 504
TOTAL I	**164 235 088**	**242 981 920**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	19 794 866	10 986 688
Provisions pour charges	997 332	1 050 871
TOTAL II	**20 792 198**	**12 037 559**
DETTES [3]		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit [4]	597 076 238	563 304 178
Emprunts et dettes financières divers	66 792	15 591 362
Avances et acomptes reçus sur commande	432 601	611 158
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 275 361	5 894 830
Dettes fiscales et sociales	674 989	211 164
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	40 048 056	40 599 553
Autres dettes	347 916 750	219 888 720
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	**991 490 787**	**846 100 965**
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF IV	**1 353 535**	**905 929**
TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)	**1 177 871 608**	**1 102 026 373**

(1) Réserve de réévalutation (1976) — *0* — *0*
(2) Dont réserves réglementées de plus-values à long terme — *0* — *0*
(3) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an — *481 083 385* — *335 450 896*
(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP — *37 191 977* — *37 708 646*

20.3.2 Compte de résultat

En euros

	Exercice clos le 30-09-08			Exercice clos
	France	Exportation	Total	le 30-09-07
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises		0		
Production vendue				
– de biens				
– de services	4 503 732		4 503 732	5 440 144
Chiffre d'affaires net	**4 503 732**	**0**	**4 503 732**	**5 440 144**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges			5 000	2 276 028
Autres produits			44 010	2 395 374
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			**4 552 742**	**10 111 546**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (I)			2 948 054	12 340 162
Impôts, taxes et versements assimilés			177 491	148 292
Salaires et traitements			256 570	1 045 037
Charges sociales			103 615	289 701
Dotations d'exploitation				
– sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 434 192	1 606 890
– sur immobilisations : dotations aux provisions				
– sur actif ciruclant : dotations aux provisions				
– pour risques et charges : dotations aux provisions			461	
Autres charges			130	879 092
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			**4 920 513**	**16 309 174**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**– 367 771**	**– 6 197 628**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (2)			77 017 974	80 042 763
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés (2)			34 331 555	15 017 389
Reprises sur provisions et transferts de charges			16 263 665	66 531 950
Différences positives de change			5 127 834	5 247 749
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		90 326	376 304	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			**132 831 354**	**167 243 914**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			54 925 544	33 584 036
Intérêts et charges assimilées (3)			66 615 998	66 411 379
DIfférences négatives de change			5 130 565	3 261 283
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			**126 672 107**	**103 256 698**
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**6 159 247**	**63 987 216**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**5 791 476**	**57 789 588**

En euros

	Exercice clos le 30-09-08	Exercice clos le 30-09-07
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	455 156	1 157 332
Produits exceptionnels sur opérations en capital	293 245	205 511 825
Reprise sur provisions et transferts de charges	209 232	2 568 072
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**957 633**	**209 237 229**
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	687 169	118 807
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 125 058	255 751 710
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	197 312	773 719
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**2 009 539**	**256 644 236**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**– 1 051 906**	**– 47 407 007**
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION (IX)		
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	**– 39 914 872**	**– 39 087 414**
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+V+VII)	**138 341 729**	**386 592 689**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**93 687 287**	**337 122 694**
BÉNÉFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	**44 654 442**	**49 469 995**
(1) Crédit-bail mobilier	*28 420*	*32 814*
(2) Produits financiers concernant les entreprises liées	*89 178 425*	*91 834 608*
(3) Intérêts concernant les entreprises liées	*4 548 069*	*15 503 457*

20.3.3 Annexe des comptes sociaux

Sommaire

119 ■ 1. Faits marquants de l'exercice
- 1.1 Evénements significatifs de l'exercice
- 1.2 Evénements postérieurs à la clôture

119 ■ 2. Principes et méthodes comptables
- 2.1 Règles et méthodes comptables
- 2.2 Immobilisations incorporelles
- 2.3 Immobilisations corporelles
- 2.4 Immobilisations financières
- 2.5 Stocks
- 2.6 Créances
- 2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères
- 2.8 Valeurs mobilières de placement
- 2.9 Provisions réglementées
- 2.10 Retraites et engagements assimilés
- 2.11 Participation des salariés
- 2.12 Intégration fiscale
- 2.13 Instruments financiers
- 2.14 Identité de la société consolidante

121 ■ 3. Notes explicatives sur les comptes
- 3.1 Immobilisations
- 3.2 Amortissements
- 3.3 Provisions inscrites au bilan
- 3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)
- 3.5 État des échéances des créances et des dettes
- 3.6 Valeurs mobilières de placement
- 3.7 Charges et produits constatés d'avance
- 3.8 Capital social
- 3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit
- 3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net
- 3.11 Résultat exceptionnel
- 3.12 Ventilation de l'impôt
- 3.13 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt
- 3.14 Engagements financiers
- 3.15 Effectif moyen
- 3.16 Rémunération globale des dirigeants
- 3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

1. Faits marquants de l'exercice

1.1 Événements significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2008, aucun évènement significatif n'est à relever.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
– continuité d'exploitation ;
– permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
et conformément aux règles générales d'indépendance des exercices ; et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
Pour les fonds acquis avant le 1er octobre 1997, la durée d'amortissement est de cinq ans.
Les frais d'établissement sont totalement amortis sur l'exercice de leur constatation.
Les progiciels informatiques sont amortis sur une durée comprise entre douze mois et cinq ans suivant l'importance des logiciels.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés, selon le mode linéaire, sur la durée de vie estimée des immobilisations.
Toutefois, pour les sociétés absorbées au cours de l'exercice qui n'utilisaient pas ces règles, aucune correction des plans d'amortissement initiaux n'est opérée.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :
– construction et aménagements : de dix à trente ans (1) ;
– installations techniques : de quatre à dix ans ;
– autres immobilisations : de quatre à dix ans.

(1) NB : portée à 50 ans pour les immeubles de placement.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition, y compris les frais directement liés.

Les titres de participation sont provisionnés au bilan si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.
La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie prévisionnels estimés et actualisés de la filiale, sous déduction de son endettement financier net.

2.5 Stocks

N/A.

2.6 Créances

Les créances sont évaluées à leurs valeurs nominales taxes comprises et donnent lieu à une dépréciation lorsqu'elles sont l'objet d'un contentieux ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et créances en monnaie étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice selon les principes comptables habituels ; les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Ces dernières sont comptabilisées au cours d'acquisition. À la clôture de l'exercice, si la valeur historique est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision est constituée.

2.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :
– la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire ;
– la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

2.10 Retraites et engagements assimilés

N/A.

2.11 Participation des salariés

N/A.

2.12 Intégration fiscale

Le groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale.
Sont inclus dans le champ d'application de ce régime les sociétés françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins par Derichebourg SA (tête de groupe). La convention prévoit que chaque société calcule et paie, à la société “tête de groupe”, son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

2.13 Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, DERICHEBOURG SA utilise des instruments financiers et principalement des swaps de taux.
Le montant total swapé pour couverture de la dette à taux fixe sur l’indice EURIBOR 3 mois est le suivant :
– dette en K$: 15 000 ;
– dette en K€ : 336 948.

Par ailleurs, au terme d'une convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme et d'une confirmation conclue entre un établissement financier et CFF Recycling préalablement à la fusion, CFF Recycling et l'établissement financier se sont engagés dans une opération d'échange afin que CFF Recycling bénéficie d'une exposition synthétique au risque économique des actions Penauille Polyservices pour un montant notionnel maximal et utilisé de 25 M€, garantie par l'ouverture d'un compte gage espèce au profit de l'établissement financier. Du fait des apports, Penauille Polyservices, redénommée Derichebourg SA, a été substituée aux droits et obligations du contrat. Un avenant au contrat soumis à la signature des parties constate cette substitution en même temps qu'il prend en considération les clauses de défaut du contrat syndiqué. L'évaluation à sa juste valeur de cette couverture représente un risque à cette date de 14,3 M€.

2.14 Identité de la société consolidante

La société consolidante est la société CFER qui détient 50,1 % de Derichebourg SA au 30 septembre 2008.

3. Notes explicatives sur les comptes

3.1 Immobilisations

En milliers d'euros Rubrique	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions Apports, création virements	Diminutions par cessions Mises hors service	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	39 613		38 612	1 001
	39 613	**0**	**38 612**	**1 001**
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 207			2 207
Constructions	5 163	40		5 203
Installations techniques et outillages industriels	18 808	346	1 403	17 751
Installations générales, agencements et divers	495		356	139
Matériel de transport	130	32	28	134
Matériel de bureau, informatique et mobiliers	296		178	118
	27 099	**418**	**1 965**	**25 552**
Immobilisations financières				
Titres de participation	618 896	21 963	850	640 009
Autres titres immobilisés				0
Créances rattachées	79 399		79 399	0
Actions propres				0
Prêts et autres immobilisations financières	1 855	13 221	1	15 075
	700 150	**35 184**	**80 250**	**655 084**
Total général	766 862	35 602	120 827	681 637

3.2 Amortissements

En milliers d'euros		Situations et mouvements de l'exercice		
Immobilisations amortissables	**Montant début d'exercice**	**Augmentations Dotations**	**Diminutions Reprises**	**Montant fin d'exercice**
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	2 644	105	1 797	952
	2 644	**105**	**1 797**	**952**
Immobilisations corporelles				
Terrains	67	4		71
Constructions	2 971	225		3 196
Installations techniques et outillages industriels	13 687	1 034	1 403	13 318
Installations générales, agencements et divers	321	33	250	104
Matériel de transport	130	1	7	124
Matériel de bureau, informatique et mobiliers	203	32	136	99
	17 379	**1 329**	**1 796**	**16 912**
Total général	**20 023**	**1 434**	**3 593**	**17 864**

3.3 Provisions inscrites au bilan

En milliers d'euros Rubriques	Montant net Début d'exercice	Augmentations Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin d'exercice
Provisions pour investissements					
Amortissements dérogatoires	1 610	196	155		1 651
Autres provisions réglementées	8				8
Provisions réglementées	**1 618**	**196**	**155**		**1 659**
Provisions pour risques et charges	12 037	15 558	2 508	4 296	20 791
Provisions pour risques et charges	**12 037**	**15 558**	**2 508**		**20 791**
Provisions sur immo. financières	117 629	20 101	850		136 880
Provisions sur comptes clients	275				275
Autres provisions pour dépréciation	29 948	19 266	3 617	5 047	40 550
Provisions pour dépréciation	**147 852**	**39 367**	**4 467**		**177 705**

3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)

Em milliers d'euros Postes du bilan	Total	liées	Dont montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif			
Participations	640 009	635 745	4 264
Créances rattachées à des participation (y.c. ICNE)			
Créances clients et comptes rattachés	9 013	3 786	5 117
Comptes courants débiteurs (y.c. ICNE) (hors intég.)	652 645	392 119	260 526
Passif			
Comptes courants créditeurs (y.c. ICNE) (hors intég.)	339 828	157 704	182 124
Dettes financières diverses	67		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 275	1 994	2 838
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	40 048		48
Autres dettes	9 197		
Postes du compte de résultat			
Produits de participation	77 018	76 112	906
Autres produits financiers	34 332	13 066	
Charges financières	66 616	4 548	

3.5 État des échéances des créances et des dettes

En milliers d'euros **État des créances**	**Montant brut**	**Dont produits à recevoir**	**À 1 an au plus**	**À plus d' 1 an**
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	0		0	0
Autres immobilisations financières	1 777		1 777	0
Prêts	13 298		77	13 221
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	329		0	329
Autres créances clients	8 684		8 684	
Personnel et comptes rattachés			0	
Sécurité sociale et autres organismes			0	
État - Impôt sur les bénéfices			0	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	29		29	
Débiteurs divers	290	152	290	
Groupe et associés	661 670		661 670	
Charges constatées d'avance	11		11	
Total général	**686 088**	**152**	**672 538**	**13 550**

En milliers d'euros **État des dettes**	**Montant brut**	**Dont charges à payer**	**À 1 an au plus**	**À plus d'1 an et à 5 ans au plus**	**À plus de 5 ans**
Auprès des établissements de crédit					
– à 1 an maximum à l'origine	37 192		37 192		
– à plus de 1 an à l'origine	559 884		49 477	290 407	220 000
Emprunts et dettes financières divers	67		67		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 275		5 275		
Personnel et comptes rattachés	34		34		
Sécurité sociale et autres organismes	96		96		
État - Impôts sur les bénéfices	145		145		
État - Taxe sur la valeur ajoutée	301		301		
Autres impôts, taxes et assimilés	99		99		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	40 048		40 048		
Groupe et associés	347 744		347 744		
Autres dettes	606		606		
Produits constatés d'avance					
Total général	**991 491**		**481 084**	**290 407**	**220 000**

3.6 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	Montant (en valeur brute)
Actions propres	4 272
Sicav	240
Divers	
Total	**4 512**

3.7 Charges et produits constatés d'avance

En milliers d'euros

Cycles	Charges	Produits
Exploitation	3	
Financier	8	
Exceptionnel		
Total	**11**	

3.8 Capital social

3.8.1 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	**183 235 315**	**0,25 €**
Variations de capital	– 12 839 433	
Actions composant le capital social en fin d'exercice	**170 395 882**	**0,25 €**

	Actions en fin d'exercice	Actions potentielles
Nombre	170 395 882	6 631 580
Résultat net (en K€)	44 655	44 655
Résultat par action (en €)	0,26	0,25

3.8.2 OBSAR

En mars 2004, une émission d'OBSAR de 160 M€ a été intégralement souscrite par compensation avec des dettes existantes. Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2007, les obligations ont été complètement remboursées.

À chaque obligation ont été attachés 26 BSAR de catégorie A, 17 BSAR de catégorie B et 15 BSAR de catégorie C. En conséquence, il a été émis 3 250 000 BSAR de catégorie A, 2 125 000 BSAR de catégorie B et 1 875 000 BSAR de catégorie C. Chaque BSAR permet de souscrire une action nouvelle Penauille Polyservices.

En date du 18 juillet 2007, il a été procédé à l'annulation de 1 968 649 BSAR de catégorie A, 1 317 702 BSAR de catégorie B et 1 157 685 BSAR de catégorie C.

Les trois lignes de BSAR sont de même échéance, mais de prix d'exercice différents :
– la ligne de BSAR de catégorie A d'un prix d'exercice de 16 €, créant potentiellement un maximum de 1 281 351 actions nouvelles, soit une levée de fonds de 21 M€ ;
– la ligne de BSAR de catégorie B d'un prix d'exercice de 25 €, créant potentiellement un maximum de 807 298 actions nouvelles, soit une levée de fonds d'environ 20 M€.
– la ligne de BSAR de catégorie C d'un prix d'exercice de 32 €, créant potentiellement un maximum de 717 315 actions nouvelles, soit une levée de fonds de 23 M€.

3.8.3 Actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

a) Caractéristiques des bons à souscription d'actions (BSA) issus des actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

Nombre de BSA attaché à chaque action
À chaque action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice
455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la société (la "parité d'exercice") (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n°05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions. Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice
Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10, "Suspension de l'exercice des BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n°05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la société. La période d'exercice a été prorogée au 13 mars 2017.

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la parité d'exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11. "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n°05-198 en date du 31 mars 2005.

Cession des BSA

Pendant les deux premières années suivant leur émission, les BSA seront cessibles uniquement entre les prêteurs, sous réserve de certaines exceptions décrites dans la note d'opération Derichebourg SA (*Cf*. Événements significatifs de l'exercice), bénéficiera dans certaines conditions, d'un droit de préemption relatif à leur éventuelle cession pendant cette même période. Ce droit de préemption ne pourra être exercé qu'aux mêmes conditions de prix que celles offertes par le prêteur acquéreur concerné.
À l'issue de cette période de deux ans, les BSA seront librement cessibles.

Cotation des BSA

Les BSA seront détachés des actions dès l'émission des ABSA. Les BSA ne feront pas l'objet, lors de leur émission, d'une demande d'admission aux négociations sur Eurolist by Euronext, ni sur aucun autre marché réglementé français ou étranger. Les BSA feront l'objet d'une demande auprès d'Eunonext Paris SA en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français, à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report *sine die* de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

b) Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Émission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les "actions exercées"), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 2 € de valeur nominale chacune, portés à 0,25 € au cours de l'exercice 2007 suite aux opérations de réduction de capital par division du nominal, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par action exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L.225-132 du code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte, au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les actions exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les actions exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris SA sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

3.8.4 Stocks Options

À titre d'informations, il est rappelé les plans autorisés ou en cours, ci-après.

Les deux premiers plans d'option de souscription sont fermés et il n'y a plus possibilité d'exercer d'option au titre de ces plans.

	3e plan	4e plan
Date d'assemblée autorisant le plan	11-12-03	24-06-04
Date du conseil d'administration attribuant les options	12-01-04	
Nombre d'options attribuées	242 000	Aucune option n'a été attribuée à ce jour
Nombre total d'actions pouvant être souscrites : – par les mandataires sociaux (information globale) – par les dix premiers attributaires salariés (information globale)	242 000 45 000 164 000	170 000
Nombre de salariés bénéficiaires	17	
Nombre de dirigeants concernés	11	
Point de départ d'exercice des options	13-01-08	
Date d'expiration	12-01-09	
Prix de souscription par action	12,15 €	
Nombre d'actions souscrites au 30-09-08	Aucune option de souscription n'a été exercée	
Options de souscription ou d'achat d'action à exercer ou attribuer	242 000	170 000

Il n'y a eu aucune attribution et/ou levée d'options de souscription au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

3.8.5 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros **Rubrique**	**Valeur début d'exercice**	**Résultat de l'exercice**	**Affectations**	**Valeur fin d'exercice**
Capital	45 809		– 3 210	42 599
Primes	144 650		– 104 968	39 682
Écart de réévaluation				0
Réserves légales	1 436		2 474	3 910
Réserves réglementées				0
Autres réserves				0
Report à nouveau	0		31 730	31 730
Résultat	49 470	44 655	– 49 470	44 655
Provisions réglementées	1 617		42	1 659
Total	**242 982**	**44 655**	**– 123 402**	**164 235**

3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Conclusion d'un accord bancaire

En vue de procéder au refinancement de l'endettement existant du Groupe, CFF Recycling et Penauille Polyservices ont conclu le 1er juin 2007 avec un syndicat de banques comprenant notamment la Société Générale, BNP Paribas et Natixis, un contrat de crédit prévoyant la mise en place, pour une durée de sept ans, (i) d'un crédit à terme amortissable d'un montant principal maximum de 550 M€, destiné à refinancer une partie de l'endettement du groupe et (ii) d'un crédit revolving d'un montant principal maximum de 150 M€, destiné à refinancer une partie de l'endettement du Groupe et à financer ses besoins généraux (le "contrat de crédits").

Le premier tirage sur ces lignes de crédit n'est intervenu qu'après la réalisation de la fusion. Seule Penauille Polyservices devenue la société DERICHEBOURG a la qualité d'emprunteur au titre du contrat de crédits.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur ces lignes de crédit portent intérêt au taux EURIBOR ou LIBOR, selon le cas, augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé Cas de défaut

Le contrat de crédits prévoit l'obligation de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg après la fusion ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Derichebourg devra également procéder au remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance d'un changement de contrôle ou de direction générale de Derichebourg.

Par ailleurs, le contrat de crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital (à l'exception de certains cas d'augmentation de capital comme, notamment, celles ayant pour objet de financer une opération de croissance externe ou celles destinées aux salariés du Groupe) ou en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal au produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir à hauteur de 70 % ou 100 % du produit net de cession, selon le niveau d'endettement constaté du Groupe, en cas de cession d'actifs immobilisés (à l'exception de certaines cessions d'actifs spécifiquement visées par le contrat de crédits).

Clauses restrictives ("covenants")

Le contrat de crédits comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe à, notamment :

– contracter des dettes supplémentaires ;
– consentir des sûretés et des garanties ;
– s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations;
– s'engager dans des opérations de croissance externe ;
– procéder à des cessions d'actifs ou de participations ;
– procéder au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le contrat de crédits comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg après la fusion. De même, le contrat de crédits comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur les lignes de crédit.

Ratios financiers

Le contrat de crédits prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

– le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de douze mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée : au 30 septembre 2008, le ratio de levier est de 2,83 ;

Date de calcul	Ratio de levier inférieur ou égal à
30 septembre 2007	4,00
31 mars 2008	3,75
30 septembre 2008	3,50
31 mars 2009	3,25
30 septembre 2009	3,00
31 mars 2010	2,75
30 septembre 2010	2,75
31 mars 2011	2,75
30 septembre 2011	2,75
31 mars 2012, 30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date	2,50

– le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) excédent brut d'exploitation consolidé sur (b) frais financiers nets consolidés, à chaque date de calcul et pour la période de douze mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur ou égal à 5.
Au 30 septembre 2008, le ratio de couverture est de 5,04.
Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut.

3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net

En milliers d'euros

Répartition par secteur d'activité	France	Export	Total
Redevances	910		910
Locations	3 380		3 380
Frais facturés			
Ferrailles			
Métaux			
Autres activités	214		214
Total	**4 504**		**4 504**

3.11 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros

Répartition par nature		Montant
Produits		
Produits exceptionnels sur opération de gestion		455
– Boni sur cession d'actions propres	455	
Produits exceptionnels sur opération en capital		297
Reprises sur provisions et transferts de charges		209
– Reprise d'amortissements dérogatoires	155	
– Reprise de provisions pour risques et charges	54	
Charges		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		687
– Mali sur cession d'actions propres	665	
– Divers	22	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 125
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		197
– Dotations aux amortissements dérogatoires	197	

3.12 Ventilation de l'impôt

En milliers d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat d'exploitation	– 368		– 368
Résultat financier	6 159		6 159
Résultat exceptionnel	– 1 051		– 1 051
Effet de l'intégration fiscale		– 39 915	39 915
Total	**4 740**	**– 39 915**	**44 655**

3.13 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt

En milliers d'euros

Nature des différences temporaires	Base	Montant IS
Accroissements		
Provisions réglementées	8	3
Reprise provision pour investissements		
Amortissements dérogatoires	1 651	568
Écarts de conversion actif	3 235	1 114
Total des accroissements		**1 685**
Allègements		
Contribution sociale solidarité	46	16
Déficits reportables	181 109	62 356
Participation		

Le taux d'IS est le suivant : 33 1/3 % + contribution sociale de 3,3 %, soit, 34,43 %.

3.14 Engagements financiers

3.14.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

En milliers euros

Engagements donnés	Montant
Garanties financières	3 989
DIF	
Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les SCI	
Total	**3 989**

3.14.2 Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement

Dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué de 700 M€ en principal souscrit par CFF Recycling et repris par Derichebourg SA lors de la fusion entre CFF Recycling et Penauille Polyservices (renommée Derichebourg SA), il a été consenti en garantie du paiement des sommes dues aux banquiers prêteurs un gage d'instruments financiers, portant sur les titres suivants.

En milliers euros

Nantissements et gages de titres

Bénéficiaire	Instruments financiers gagés	Nombre de titres gagés	% dans le capital
Société Générale (agent)	Actions nominatives Derichebourg Environnement	6 430 700	51 %
Société Générale (agent)	Actions nominatives Derichebourg Multiservices	3 700	100 %

3.14.3 Engagements hors bilan donnés vis-à-vis des filiales

En milliers d'euros

Engagements donnés	Montant
Cautions filiales [1]	54 050
Autres engagements donnés	35 000
Total	**89 050**

(1) Sociétés cautionnées

Filiales "France"	Filiales "Angleterre"	Filiales "Italie"	Filiales "États-unis"	Filiales "Belgique"	Filiales "Espagne"	Filiales "Portugal"	Filiales "Allemagne"
BERNES ET BRUYÈRES	SERVISAIR	SAN	CFF USA	GEORGES	CFF	CFF	CFF R
SCI BERTHELOT	PLC	GERMANO			IBERIA	Portugal	DEUTSCHLAND
SCI CARSOA	SERVISAIR	CRS					METALLUM
ECO PHU	UK						
INOTERA							
PURFER							
POLYURBAINE							

3.15 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié À l'ouverture de l'exercice	Personnel salarié À la clôture de l'exercice
Cadres	3	3
Agents de maîtrise	2	
Employés		
Total	**5**	**3**

3.16 Rémunération globale des dirigeants

En milliers euros	Montant
Rémunération des organes d'administration et de direction	N/A

3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

En milliers d'euros	Capitaux propres Capital	Réserves et provisions réglementées	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus Brute	Nette
1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Derichebourg					
A - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par DERICHEBOURG SA)					
C.A.B.C.L.	3 188	– 1 577	95,12 %	5 460	0
CFF IMMOBILIÈRE SCI	52 663	– 489	100,00 %	52 663	52 663
CFF SIGMA SCI	6 510	288	99,85 %	6 500	6 500
CIVITAS	3 659	– 4 444	100,00 %	1 829	0
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	126 092	– 69 757	100,00 %	126 092	126 092
DERICHEBOURG MULTISERVICES	14 000	214	100,00 %	22 000	22 000
PSIMMO	2	– 2 746	99,00 %	2	0
SERVISAIR GMBH	41 738	94 837	100,00 %	338 866	211 866
SERVISAIR SAS	80 000	– 633	100,00 %	80 000	80 000
VOGIM SCI	139	542	80,00 %	194	194
B - Filiales (de 10 à 50 % du capital détenu par DERICHEBOURG SA)					
ALLO CASSE AUTO	110	2 137	47,93 %	2 212	2 212
DAC	40	362	49,60 %	497	177
DREYFUS	40	5 676	42,50 %	816	816
LARDET ET FILS	39	573	34,82 %	242	242
PLASTIC RECYCLING	75	706	50,00 %	750	750
REYFRA	3 005	5 714	50,00 %	1 263	1 263
ROUSSEL	152	1 423	34,04 %	337	0
VALERCO	76	1 664	50,00 %	107	107
VALREN	37	– 5	50,00 %	19	19
2 - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non repris au paragraphe 1					
A - a - Filiales françaises				**0**	**0**
A - b - Filiales étrangères				**0**	**0**
B - a - Filiales françaises				**160**	**5**
B - b - Filiales étrangères				**0**	**0**

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice clos
1 156		11 938	– 1 463	
20 293		4 141	– 71	
		429	135	
527		0	– 30	
18 787		28 186	102 964	74 612
49 055		8 966	– 14 533	
4 792		389	– 233	
156 759		1 035	42 560	
295 564		0	– 5 519	
291		53	9	
		nc	1 320	575
		nc	45	
		nc	1 481	314
		nc	81	13
1 119		8 064	– 1 133	
		77 071	1 447	1 500
		0	70	
		1 277	126	
534		965	12	
0				
0				

20.4 Rapport général des commissaires aux comptes Exercice clos le 30 septembre 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008 sur :
– le contrôle des comptes annuels de la société DERICHEBOURG SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
– la justification de nos appréciations ;
– les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823 9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations. nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
– votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation selon les modalités définies dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces titres de participation servant de base à une éventuelle dépréciation, et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des corrmptes annuels, pris dans leur ensemble, et contribuent à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler :
– sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
– sur la sincérite des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toutes natures consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris La Défense, le 19 décembre 2008

Les commissaires aux comptes

HOCHE Audit
William Nahum
Associé

ERNST & YOUNG Audit
Jean-Claude LOMBERGET
Associé

20.5 Politique de versement de dividende

20.5.1 Modalités de paiement des dividendes
(Article 42 des statuts)

"Le paiement du dividende se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration. La mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande du conseil d'administration."

20.5.2 Affectation et répartition des résultats
(Article 41 des statuts)

"(…) Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou le distribuer.

En outre, l'assemblée générale peut décider de la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.
L'assemblée, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, outre des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions."

20.5.3 Politique de distribution des dividendes

Les dividendes distribués par DERICHEBOURG SA pour les trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dividende par action	0,00	0,09	0,08 *

** Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale Ce dividende ouvrira droit à l'abattement de 40 % bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3, alinéa 2 du code général des impôts..*

Sans que cela constitue un engagement pour l'avenir, le Groupe espère distribuer chaque année un dividende correspondant à environ 20 % du résultat net consolidé.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

À la date de l'enregistrement du présent document de référence, le Groupe n'a pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir une influence significative sur sa situation financière ou sa rentabilité. La note 4.26 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en 20.1.5 mentionne une action engagée par la société contre M. Penaille concernant le paiement du solde du prix de vente des actions JCP Participations.

20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Ces informations sont produites en 12.

20.8 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 30 septembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Abandons de créances à certaines filiales

Des abandons de créances ont été consentis par le Conseil d'administration au profit des filiales suivantes :

Filiales	Montants abandonnés (en euros)	Date du conseil d'administration
GLOBEGROUND IBERICA	425 000	28 janvier 2008
CABCL (remise de dettes assortie d'une clause de retour à meilleure fortune) Administrateur concerné : M. Daniel DERICHEBOURG	800 000	21 juillet 2008
SERVISAIR NORWAY	2 000 000	21 juillet 2008
SERVISAIR DANMARK	6 000 000	21 juillet 2008
SERVISAIR AMSTERDAM	4 683 517,36	21 juillet 2008

2. Convention de licence de marque Derichebourg

Avec la société TBD Finances

Administrateurs concernés : Messieurs Daniel, Thomas et Boris Derichebourg.

Votre conseil d'administration du 12 décembre 2008 a fixé le montant de la redevance de licence de marque Derichebourg. Cette redevance est fixée à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Environnement et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Multiservices. Par ailleurs, à titre dérogatoire, il est expressément convenu qu'aucune redevance ne sera due par le pôle Multiservices pendant les trois premières années.

Cette convention prendra effet à compter du 1er mars 2009 pour une durée de 10 ans.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Convention de licence de marque

Votre Conseil d'administration du 2 juillet 2007 a autorisé la conclusion d'une convention de licence de la marque DERICHEBOURG avec la Société TBD Finances, propriétaire de cette dernière. Cette convention de licence n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

2. Conventions de location gérance

DERICHEBOURG SA est venue aux droits de la Société CFF RECYCLING, dissoute, par suite de son absorption, en qualité de loueur des fonds de commerce suivants :

a) Avec la Société COREPA SNC

Votre société a donné en location-gérance son unité industrielle de Bruyères-sur-Oise à la societé COREPA par acte sous seing privé du 7 octobre 1997 pour une durée de un an à compter du 1er octobre 1997, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Par ailleurs, votre société a donné en location-gérance son unité industrielle de Pagny-sur-Meuse à la société COREPA par acte sous seing privé du 1er octobre 2001 pour une durée

de un an à compter du 1er octobre 2001, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Votre société a constaté un produit de location-gérance de 2 778 200 € HT au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008, pour l'ensemble de ces deux locations.

b) Avec la Société REVIVAL

Votre société a donné en location-gérance son activité “métaux non ferreux” exercée sur le site d'Athis-Mons à la société REVIVAL par acte sous seing privé du 5 octobre 2000 pour une durée de un an à compter du 1er octobre 2000, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Votre société a constaté un produit de location-gérance de 54 300 € HT au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

3. Convention de mise à disposition de moyens et de prestations

Avec la société Financière DBG

La société Financière DBG a refacturé directement à la société Derichebourg Environnement, filiale à 100 % de votre société, un montant de 2 100 000 € au titre de la mise à disposition de moyens et de prestations pour l'exercice clos au 30 septembre 2008.

Paris et Paris La Défense, le 19 décembre 2008

Les commissaires aux comptes

HOCHE Audit
William Nahum
Associé

ERNST & YOUNG Audit
Jean-Claude LOMBERGET
Associé

20.9 Texte des résolutions présentées à l'assemblée générale

Ordre du jour

À titre ordinaire

– Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008
– Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008 et sur l'exécution de leur mission
– Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008
– Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce
– Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration sur les travaux du conseil et les procédures de contrôle interne
– Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2008 et quitus aux administrateurs
– Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008
– Affectation du résultat de l'exercice
– Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce
– Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société
– Pouvoirs en vue des formalités.

À titre extraordinaire

– Délégation de compétence à donner au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
– Délégation de compétence à donner au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
– Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise
– Suppression par application de la loi LME du 4 août 2008 de l'obligation pour les administrateurs de détenir une action de fonction
– Modification corrélative de l'article 14 des statuts intitulé "Conseil d'administration - Composition".

Texte des résolutions

À TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux
de l'exercice clos le 30 septembre 2008

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008 et sur les comptes dudit exercice, du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008, se soldant par un bénéfice comptable de 44 654 441,98 €, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés
de l'exercice clos le 30 septembre 2008

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe (inclus dans le rapport de gestion du conseil d'administration) et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation des résultats

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2008 s'élève à la somme de 44 654 441,98 €, décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit.

Origine	
– Résultat de l'exercice	44 654 441,98 €
– Report à nouveau	31 730 357,95 €
Bénéfice distribuable de	**76 384 799,93 €**
Affectation	
– Dotation à plein de la réserve légale, soit	350 366,05 €
– Distribution d'un dividende global de	13 631 670,56 €
– Le solde, soit	62 402 763,32 €
au poste "Report à Nouveau"	
Total	**76 384 799,93 €**

Elle fixe, en conséquence, le dividende à 0,08 € pour chacune des actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur jouissance. Il est payable à compter du 3 avril 2009.

Pour les personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, ce dividende est :
– soit éligible à l'abattement de 40 % conformément à l'article 158-3-2° du code général des impôts ;
– soit soumis, sur option du bénéficiaire, à un prélèvement libératoire de 18 % (article 117 *quater* du nouveau code général des impôts).

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du CGI, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois précédents exercices.

Exercices	Dividende global	Dividende par action
2005	0 €	0 €
2006	0 €	0 €
2007	15 335 629,38 €	0,09 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes versés au titre du dernier exercice ont ouvert droit, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, à l'abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du code général des impôts.

En tant que de besoin, le résultat correspondant aux dividendes non versés aux actions détenues en propres dans le cadre du programme de rachat d'actions, sera affecté au compte "Report à nouveau".

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, approuve les termes dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont visées, approuve la poursuite des conventions antérieurement conclues et autorisées qui ont continué de produire leurs effets au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Aurorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

1. Autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce, à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats, l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché, ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces opérations pourront intervenir à tout moment sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

2. Décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être achetées en vue d'assurer :
– l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action DERICHEBOURG par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologique de l'AFEI admise par l'Autorité des marchés financiers ;
– l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
– l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

3. Décide que le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 25 €, hors frais d'acquisition. En conséquence, le montant maximum que la société est suceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 25 € s'élèverait à 425 989 700 €, sur le fondement du capital social au 30 septembre 2008.

4. Décide que le prix d'achat d'actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur,

5. Décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra prévues par la loi.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et du rapport spécial des commissaires aux comptes établis conformément à la loi, faisant usage de la faculté visée à l'article L.225-129 du code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance,

2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 50 M€, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société ;

3. Décide en outre que le montant nominal des titres de créances qui pourront être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 300 M€, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, à la date de l'émission ;

4. Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

– limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;

– répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

– offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

5. Constate et décide, en tant que de besoin, que toute émission de bons de souscription d'actions de la Société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;

6. Constate et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès, à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

7. Décide, dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit ;

8. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec possibilité de subdélégation à son président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation

de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

9. En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ;

10. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de vingt-six mois, conformément à l'article L.225-129-2 du code de commerce.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes établis conformément à la loi, faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaies étrangères ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société, ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière. Ces valeurs mobilières pourront notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société, dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange (à titre principal ou subsidiaire) réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales, sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du code de commerce ;

2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 50 M€, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ; il est en outre précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la dixième résolution de la présente assemblée ;

3. Décide également que le montant nominal total des titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 300 M€ ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies à la date de l'émission ; étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des titres des créances qui seront émis en vertu de la dixième résolution de la présente assemblée ;

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L.225-135 du code de commerce. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le conseil d'administration l'estime opportun, être

exercée tant à titre irréductible qu'à titre réductible, étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger ;

5. Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
– limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne trois quarts au moins de l'émission décidée ;
– répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

6. Prend acte et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès, à terme, à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

7. Décide, dans le cas d'émission de bons de souscription autonomes, de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions auxquelles ces bons donnent droit.

8. Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;

9. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président et/ou à l'un de ses membres avec l'accord du président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et les conditions des émissions (en ce compris la parité d'échange dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange, à titre principal ou subsidiaire, initiée par la Société), fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des valeurs mobilières émises et, le cas échéant, prévoir les conditions de leur rachat en bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

10. En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ;

11. Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de vingt-six mois, conformément à l'article L.225-129-2 du code de commerce.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. Autorise le conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce) adhérents d'un plan

d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la Société ;

2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions et/ou titres donnant accès au capital qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation ;

3. Décide que cette délégation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels ces titres pourront donner droit ;

4. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation ;

5. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce plafond est fixé de manière indépendante. En conséquence, le montant nominal des actions ou titres qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation ne s'impute pas sur le plafond maximal des émissions que le conseil d'administration est habilité à réaliser en vertu de la délégation visée à la septième résolution ci-dessus ;

6. Décide que le prix des actions à souscrire ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Le conseil a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations ci-dessus afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle du commissaire aux comptes, le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la Société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués ;

7. Confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Suppression par application de la Loi LME du 4 août 2008 de l'obligation pour les administrateurs de détenir une action de fonction. Modification corrélative de l'article 14 des statuts intitulé “CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPOSITION”

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de supprimer, à compter de ce jour conformément aux nouvelles dispositions de la loi LME du 4 août 2008, le paragraphe 4 de l'article 14 des statuts intitulé “CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMPOSITION” :

“Sauf lorsque le code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une (1) action.”

Le reste de l'article demeure inchangé.

21. Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital souscrit
(Article 6 des statuts)

"Le capital social est fixé à la somme de 42 598 970,50 euros (quarante-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-dix euros et cinquante centimes). Il est divisé en 170 395 882 actions de 0,25 euro de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées."

21.1.2 Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale du 15 mars 2007 a approuvé deux résolutions, déléguant compétence au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité de capital de la société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription :
– le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 millions d'euros ;
– le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis s'élève à 300 millions d'euros.

21.1.3 Évolution du cours de l'action DERICHEBOURG SA

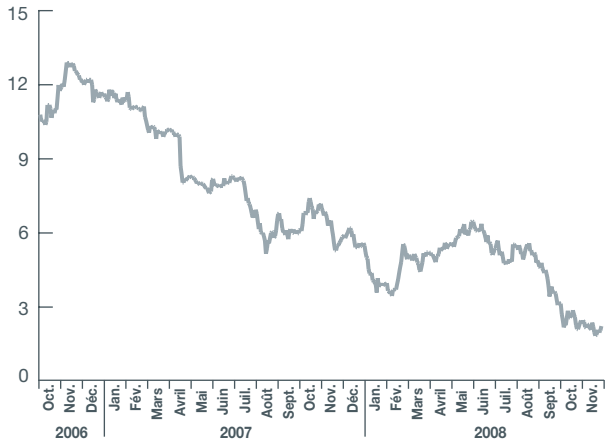

Informations sur le cours de l'action Derichebourg (code ISIN : FR0000053381) et sur les volumes

Mois	Cours ouverture du mois	Plus haut	Plus bas	Dernier cours du mois	Volume
Octobre 2006	10,90	12,15	10,28	11,91	1 093 027
Novembre 2006	12,02	12,99	11,81	12,00	1 356 602
Décembre 2006	12,02	12,30	11,05	11,57	1 379 816
Janvier 2007	11,60	11,99	11,11	11,38	834 089
Février 2007	11,38	11,91	10,45	10,56	1 307 090
Mars 2007	10,50	10,70	9,63	10,18	1 095 733
Avril 2007	10,24	10,25	7,85	8,23	3 906 648
Mai 2007	8,31	8,38	7,56	7,65	2 487 960
Juin 2007	7,70	8,35	7,68	8,30	1 993 676
Juillet 2007	8,35	8,45	6,60	6,90	3 711 706
Août 2007	6,81	7,04	5,05	6,50	14 499 377
Septembre 2007	6,70	6,91	5,64	5,98	11 767 759
Octobre 2007	5,99	7,68	5,91	7,18	15 603 205
Novembre 2007	7,20	7,20	5,06	5,85	13 119 297
Décembre 2007	5,91	6,38	5,40	5,52	10 862 680
Janvier 2008	5,52	5,76	3,26	3,90	23 063 036
Janvier 2008	5,52	5,76	3,26	5,04	23 063 036
Février 2008	3,93	5,67	3,42	5,05	29 037 931
Mars 2008	4,70	5,29	4,21	4,92	14 700 088
Avril 2008	5,05	5,64	5,53	5,48	11 326 917
Mai 2008	5,53	6,47	5,39	6,11	13 172 021
Juin 2008	6,10	6,56	5,36	5,55	12 003 721
Juillet 2008	5,50	5,73	4,80	5,13	7 997 817
Août 2008	5,12	5,76	4,66	4,84	7 867 800
Septembre 2008	4,80	4,98	3,00	3,08	11 816 735
Octobre 2008	3,17	3,32	2,05	2,45	23 960 542
Novembre 2008	2,46	2,48	1,81	2,23	18 009 279

21.1.4 Titres non représentatifs du capital

Depuis le remboursement des OBSAR émises par Penauille Polyservices, dont le remboursement total est intervenu le 2 juillet 2007, il n'existe plus de titres non-représentatifs du capital en circulation.

21.1.5 Titres donnant accès au capital

21.1.5.1 Options de souscription d'actions

L'information détaillée relative aux options de souscription d'actions est fournie dans la note 4.9 l'annexe aux comptes consolidés figurant en 20.1.5.

21.1.5.2 BSAR (bons de souscription d'actions remboursables)

125 000 obligations (OBSAR) mars 2004-janvier 2011 de 1 280 de nominal, ont été émises le 10 mars 2004, sous le code ISIN FR0010062927, pour un montant total de 160 000 000 €. Le taux nominal est Euribor + 0,30 %. Il a été procédé au remboursement partiel anticipé des ces obligations, le 13 mai 2005, par amortissement de la valeur nominale des obligations, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des obligataires réunie le 28 février 2005. En conséquence de ce remboursement anticipé par amortissement de la valeur nominale des obligations, la nouvelle valeur unitaire des obligations émises par la Société était fixée à 823,64 €. Le 2 juillet 2007, la Société a procédé au remboursement total des obligations, conformément aux possibilités offertes par le contrat. Le prix de remboursement a été déterminé en application des dispositions contractuelles. Il n'existe plus d'obligations en circulation.

À chacune des 125 000 obligations (OBSAR) émises le 10 mars 2004, sont attachées 26 BSAR de catégorie A, 17 BSAR de catégorie B, et 15 BSAR de catégorie C. En conséquence, il a été émis au porteur 3 250 000 BSAR de catégorie A, 2 125 000 BSAR de catégorie B, et 1 875 000 BSAR de catégorie C, sous les codes ISIN FR0010062935 pour les BSAR de catégorie A, FR0010062950 pour les BSAR de catégorie B, FR0010062968 pour les BSAR de catégorie C. Le seul droit attaché aux BSAR est de pouvoir souscrire, sous réserve d'ajustements prévus et à tout moment, jusqu'au 31 décembre 2010 une action nouvelle de la société pour chaque BSAR au prix de 16 € pour la catégorie A, de 25 € pour la catégorie B et de 32 € pour la catégorie C, libérable en espèces ou par compensation de créances. Par ailleurs, la Société peut, à son seul gré, procéder à tout moment, jusqu'à la fin de la période d'exercice, au remboursement anticipé de la totalité des BSAR de chaque catégorie restant en circulation au prix de 0,01 €. Toutefois, un tel remboursement anticipé ne sera possible que si la moyenne arithmétique, calculée sur dix jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action Derichebourg est cotée, choisis parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé des produits :

– du cours d'ouverture de l'action DERICHEBOURG sur le Premier Marché de NYSE-Euronext Paris ;

– de la parité d'exercice en vigueur à chacune des dates, excède 19 € pour les BSAR de catégorie A, 30 € pour les BSAR de catégorie B, 38,40 € pour les BSAR de catégorie C.

Au 30 septembre 2008, le nombre de BSAR en circulation s'élève à :

– 1 281 351 BSAR de catégorie A ;

– 807 298 BSAR de catégorie B ;

– 717 315 BSAR de catégorie C.

Évolution du cours des BSAR

Cours des BSAR A - DERIBSARA10 (ISIN: FR0010062935)

Mois	Ouverture premier jour de cotation du mois	Plus haut	Plus bas	Clôture dernier jour de cotation du mois	Volume
Octobre 2006	2,11	2,31	1,95	2,30	76 028
Novembre 2006	2,30	2,53	2,30	2,45	87 160
Décembre 2006	2,26	2,45	2,12	2,17	75 492
Janvier 2007	2,20	2,40	2,10	2,10	48 985
Février 2007	2,20	2,39	2,09	2,09	28 332
Mars 2007	1,70	2,10	1,65	1,96	14 312
Avril 2007	1,96	2,15	1,03	1,45	75 580
Mai 2007	1,40	1,40	1,05	1,23	46 146
Juin 2007	1,40	1,48	1,27	1,39	9 228
Juillet 2007	1,24	1,39	1,00	1,05	23 905
Août 2007	1,18	1,37	1,16	1,32	34 585
Septembre 2007	1,32	1,51	1,28	1,45	37 428
Octobre 2007	1,35	1,47	1,27	1,35	39 665
Novembre 2007	1,29	1,35	1,20	1,22	13 488
Décembre 2007	1,33	1,33	1,10	1,20	21 752
Janvier 2008	1,30	1,30	0,61	0,65	17 300
Février 2008	0,66	1,00	0,59	0,81	65 741
Mars 2008	0,82	0,82	0,59	0,69	16 244
Avril 2008	0,64	0,67	0,51	0,66	19 430
Mai 2008	0,61	0,84	0,61	0,63	22 268
Juin 2008	0,62	0,62	0,45	0,49	47 053
Juillet 2008	0,49	0,49	0,45	0,49	58 080
Août 2008	0,43	0,49	0,43	0,44	20 300
Septembre 2008	0,42	0,42	0,42	0,42	1
Octobre 2008	0,13	0,13	0,09	0,09	55 196
Novembre 2008	0,10	0,14	0,10	0,11	91 957

Cours des BSAR B - DERIBSARB10 (ISIN: FR0010062950)

Mois	Ouverture premier jour de cotation du mois	Plus haut	Plus bas	Clôture dernier jour de cotation du mois	Volume
Octobre 2006 à janvier 2007					0
Février 2007	0,62	0,62	0,62	0,62	425
Mars 2007					
Avril 2007	0,67	0,73	0,67	0,73	217
Mai 2007					
Juin 2007	0,41	0,41	0,41	0,41	17
Juillet 2007	0,41	0,41	0,41	0,41	458
Août 2007	0,41	0,41	0,41	0,41	1 000
Septembre 2007	0,05	0,05	0,05	0,05	34
Octobre 2007	0,41	0,41	0,41	0,41	37 600
Novembre 2007					
Décembre 2007	0,20	0,20	0,20	0,20	207
Janvier 2008	0,20	0,20	0,20	0,20	5 000
Février 2008 à avril 2008					
Mai 2008	0,19	0,19	0,19	0,19	500
Juin 2008 à Novembre 2008					0

Cours des BSAR C- DERIBSARC10 (ISIN: FR0010062968)

Mois	Ouverture premier jour de cotation du mois	Plus haut	Plus bas	Clôture dernier jour de cotation du mois	Volume
Octobre 2006 à janvier 2007					0
Février 2007	0,22	0,22	0,22	0,22	422
Mars 2007					0
Avril 2007	0,19	0,30	0,19	0,30	5 015
Mai 2007	0,11	0,11	0,11	0,11	15
Juin 2007	0,16	0,16	0,16	0,16	15
Juillet 2007	0,17	0,17	0,17	0,17	5 015
Août 2007					
Septembre 2007	0,17	0,17	0,11	0,11	12 984
Octobre 2007	0,13	0,13	0,07	0,07	4 330
Novembre 2007	0,07	0,10	0,07	0,10	6 195
Décembre 2007	0,21	0,31	0,21	0,29	2 081
Janvier 2008	0,29	0,29	0,01	0,01	1 400
Février 2008	0,02	0,02	0,02	0,02	1 088
Mars 2008					
Avril 2008	0,02	0,02	0,02	0,02	44
Mai 2008	0,10	0,10	0,10	0,10	1 001
Juin 2008	0,11	0,11	0,02	0,02	1 003
Juillet 2008 à septembre 2008					0
Octobre 2008	0,02	0,02	0,02	0,02	3 015
Novembre 2008	0,02	0,26	0,02	0,26	27 211

21.1.5.3 BSA (bons de souscription d'action)

Le conseil d'administration du 13 mai 2005 a procédé, sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte du 28 février 2005, à l'émission de 12 738 854 actions ordinaires de la Société, assorties de bons de souscription d'action "BSA" (ensemble des ABSA) qui ont été intégralement souscrites par compensation de créances par la catégorie de personnes à laquelle la souscription a été intégralement réservée, à savoir la catégorie de personnes constituées des prêteurs (et leurs ayants droit) au titre de deux conventions de crédit conclues par PENAUILLE POLYSERVICES, et remboursées en juillet 2007.

L'assemblée générale mixte du 28 février 2005 a déterminé que les BSA seront soumis notamment aux principales conditions suivantes :

– les BSA ne seront pas exerçables au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois ans et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit ;

– 455 BSA donneront le droit de souscrire à 128 actions ordinaires nouvelles au prix de 6,70 euros l'une (prime d'émission incluse) ;

– les BSA seront détachables des actions dès l'émission des ABSA et pourront être ainsi conservés et cédés indépendamment de ces dernières ;

– les titulaires des BSA seront organisés en une masse conformément aux dispositions du code de commerce et devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions, et les BSA formant des rompus ne donneront pas lieu à indemnisation de leurs titulaires par la Société ;

– une demande d'admission des BSA aux opérations d'Euroclear France sera déposée, de même qu'une demande en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français, de manière à ce que les BSA puissent être admis aux négociations sur un tel marché à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA ;

– l'ensemble des BSA ne pourra permettre la souscription de plus de 3 583 616 actions de la Société, auxquelles s'ajouteront, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaire à émettre pour préserver, conformément aux dispositions qui seront arrêtées par le conseil d'administration, les droits des titulaires des BSA, étant entendu que la décision d'émission des ABSA emporte, au profit des titulaires des BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice des BSA.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 22 mars 2005, a déterminé les autres modalités d'émission des ABSA, et notamment les modalités de cession des BSA, les mesures de protection des droits des porteurs de BSA, ainsi que les conditions dans lesquelles l'exercice de ces droits de souscription attachés aux BSA pourra être suspendu, et les droits des porteurs des BSA pourront être préservés en cas d'opérations financières concernant la société.

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre CFF RECYCLING, PENAUILLE POLYSERVICES, JCP PARTICIPATIONS, DJC, des contacts ont été pris avec les banques créancières de PENAUILLE POLYSERVICES pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de PENAUILLE POLYSERVICES ont souhaité conditionner leur autorisation à cette fusion à :
– ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 ;
– faire assurer par CFER, premier actionnaire de CFF RECYCLING et dorénavant premier actionnaire de DERICHEBOURG SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques.

CFER a accepté également que la promesse d'achat auprès des banques exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13 mars 2017 et que les promesses d'achat à des dates échelonnées soient également reportées de cinq mois pour être désormais ouvertes en décembre (2008, 2009, 2010).

L'assemblée générale du 18 juillet 2007 a prolongé la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13 mars 2017.

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by NYSE-Euronext Paris, celle-ci aurait en principe dû intervenir le 14 mai 2007. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report *sine die* de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

21.1.5.4 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg SA d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas aux dites émissions

	Actions émises	Nombre total d'actions	Nombre d'actions détenues	%
Capital au 30 septembre 2008	**170 395 882**	**170 395 882**	**1 703 958**	**1,00**
Après exercice des options de souscription d'actions	242 000	170 637 882	1 703 958	1,00
Après exercice des BSA issu des ABSA	3 583 616	174 221 498	1 703 958	0,98
Après exercice des BSAR A	1 281 351	175 502 849	1 703 958	0,97
Après exercice des BSAR B	807 298	176 310 147	1 703 958	0,97
Après exercice des BSAR C	717 315	177 027 462	1 703 958	0,96

21.1.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Nombre de titres créés	Nombre de titres annulés	Nombre de titres composant le capital	Mouvement sur prime de fusion, d'émission ou d'apport	Prime de fusion, d'émission ou d'apport	Capital social
30-09-2005				38 097 718	74 522 295,90	229 492 984,16	76 195 436,00
25-06-2007	**Apurement Report à nouveau débiteur**			38 097 718	-183 623 391,96	45 869 592,20	76 195 436,00
25-06-2007	**Réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions de 2 € à 0,25 €***			38 097 718			9 524 429,50
18-07-2007	**Rémunération apport CFF RECYCLING**	157 977 029		196 074 747	162 836 175,75	208 705 767,95	49 018 686,75
18-07-2007	**Annulation BSAR détenus par DJC**				– 2 218 135,00	206 487 632,95	49 018 686,75
18-07-2007	**Annulation autocontrôle CFF RECYCLING**				– 22 080 225,20	184 407 407,75	49 018 686,75
18-07-2007	**Première annulation de 12 839 432 actions autodétenues**		– 12 839 432	183 235 315	– 104 967 359,35	79 440 048,40	45 808 828,75
18-07-2007	**Reconstitution réserves réglementées**				– 1 461 494,21	77 978 554,19	45 808 828,75
31-10-2007	**Deuxième annulation de 12 839 433 actions autodétenues***		– 12 839 433	170 395 882	– 38 296 099,55	39 682 454,64	42 598 970,50

** Un sous-compte "prime d'émission" d'un montant de 66 671 006,50 € a été créé lors de la réduction de capital du 25 juin 2007, et soldé lors de la deuxième annulation de titres autodétenus le 31 octobre 2007.*

21.1.7 Nantissements

a) Les actifs du Groupe donnés en nantissement sont décrits dans la note 4.25.2 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en 20.1.5.

b) Nantissement d'actions au nominatif
Dans le cadre d'un différend opposant Derichebourg SA et M. Jean-Claude Penauille, 8 760 000 titres détenus par CFER, représentant 5,1 % du capital de la société, ont été donnés en nantissement.

21.1.8 Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales

Au 30 septembre 2008, DERICHEBOURG SA détenait 825 243 actions propres représentant 0,48 % du capital.

Par ailleurs, l'assemblée générale mixte du 18 juillet 2007 a autorisé le conseil d'administration à acquérir des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social aux fins de :
– l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AFEI admise par l'Autorité des Marchés financiers ;
– leur attribution aux salariés dans les conditions et modalités prévues par la loi ;
– leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre de croissance externe.

Ce programme a une durée de dix-huit mois et expirera le 17 janvier 2009. Une résolution visant à autoriser le conseil d'administration à procéder à des rachats d'actions sera présentée à la prochaine assemblée générale.

21.2 Actes constitutifs et statuts

21.2.1 Objet social de l'émetteur

(Article 3)
"La société a pour objet, en France et dans tous pays :
– l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
– la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières ;
– toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;
– l'acquisition, l'exploitation, la gestion et l'administration par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
– et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement ;
– le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion, d'absorption, d'avance, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, d'achat, de cession ou de location de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.
Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation."

21.2.2 Résumé des dispositions concernant les organes d'administration et de direction

Composition du conseil d'administration (Art. 14)
"La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une (1) action."

Durée des fonctions - limite d'âge (Art. 15)
"La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office."

Présidence du Conseil (Art. 16)
"Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne

peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires."

Délibérations du Conseil - Procès-verbaux (Art. 17)
"Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix, et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Par exception à ce qui précède, les décisions suivantes sont prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés :
– nomination et révocation du président du conseil d'administration ;
– nomination et révocation du directeur général ;
– modification de l'orientation stratégique des activités de la société ;
– proposition de résolution ou agrément d'une résolution soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires en vue de modifier les statuts de la Société.

En cas de partage, la voix du président de séance n'est pas prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur."

Pouvoirs du Conseil (Art. 18)
"Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles."

Direction générale (Art. 19)
"La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 17 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer

compte tenu des circonstances. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués."

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

(Article 13)

"La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Toutes les actions tant anciennes que nouvelles, pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance ; dans les répartitions éventuelles de bénéfices comme en cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles."

Il n'existe qu'une catégorie d'actions.

21.2.4 Actions pour la modification des droits des actionnaires

(Article 35)

"L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le conseil d'administration."

(Article 37)

"Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés."

21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission

Convocation des assemblées (Article 25)

"Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. À défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le code de commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins

5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.
Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation."

(Article 26)
"Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au *Bulletin des Annonces légales obligatoires*, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le conseil d'administration ainsi que les modalités de justification auprès de la société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.
Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au *Bulletin des Annonces légales obligatoires*, conformément à la loi.
Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.
Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.
Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au code de commerce.
Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante."

Ordre du jour (Article 27)
"L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement."

Admission aux assemblées - vote par correspondance (Article 28)
"Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.
Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.
Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.
La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.
Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.
En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12.
Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.
Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.
Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale."

Constitution du Bureau (Article 29)
"L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. À défaut elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

À chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.
Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même."

Vote (Article 30)
"Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.
La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 21.
Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis cinq (5) ans au moins au nom du même actionnaire.
Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.
Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double."

Assemblées générales ordinaires (Article 33)
"L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête."

Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires (Article 34)
"L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés."

Assemblées générales extraordinaires (Article 35)
"L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le conseil d'administration."

Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires (Article 36)
"Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires."

21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Cf. description des conditions d'attribution des droits de vote double en 21.2.5 (Art. 30).

21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Cf. 18.1.2.

21.2.8 Conditions imposées par l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications de capital

Augmentation de capital (Article 8)
"Le capital social peut être augmenté par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions du code de commerce."

Amortissement et réduction du capital (Article 9)
"Le capital social peut être amorti ou réduit par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions du code de commerce."

21.3 Franchissements de seuils de participation

Franchissements de seuils

À la hausse (% du capital)				À la baisse (% du capital)			
Sociétés	Au 30-09-08	Situation antérieure au 30-09-07	Seuil franchi	Sociétés	Au 30-09-08	Situation antérieure au 30-09-07	Seuil franchi
				Servisair Cargo France	0	100 %	2/3

22. Contrats importants

Au titre des contrats importants, le groupe souhaite mentionner les contrats suivants.

22.1 Contrats de crédits

Une présentation détaillée du contrat de crédit syndiquée figure dans la note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés présente en note 20.1.5 du présent document de référence.

22.2 Promesse de vente relative à la cession du site de Poissy

Le groupe avait signé en octobre 2004 une promesse de vente avec un promoteur contre dation en paiement.
Le changement d'équipe municipale intervenu en 2008 a généré de nouveaux délais et rendu la promesse caduque. En effet, la nouvelle municipalité a souhaité examiner le dossier, qui néanmoins, demeure à cette date toujours d'actualité.

23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt

23.1 Déclarations / Rapports d'expert

Sans objet.

23.2 Information provenant de tierce partie

Dans le cadre de la préparation des comptes aux normes IFRS, le Groupe a utilisé des informations provenant de tierce partie dans les domaines suivants :

– actifs immobiliers : une expertise a été réalisée pour chaque site d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement détenu en pleine propriété, par un cabinet indépendant et reconnu afin de déterminer au 1er octobre 2004 la valeur de marché de chaque actif immobilier ;
– provisions pour indemnités de fin de carrière et pour "workers compensation" : le Groupe a eu recours à plusieurs cabinets d'actuaires indépendants afin de calculer les provisions pour indemnités de départ en retraite et pour pensions et les provisions pour "workers compensation".

24. Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la société (119, avenue du Général-Michel-Bizot – 75012 Paris) ou sur le site Internet de la Société (www.derichebourg.com) ou de l'Autorité des Marchés financiers (www.amf-france.org) pour les informations financières et les documents de référence :
(a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
(b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
(c) les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

24.1 Nom du responsable de l'information

Responsable : Bernard Régis
Qualité : Directeur général adjoint
Adresse : 119, avenue du Général-Michel-Bizot
75579 PARIS Cedex 12
Tél. : + 33 1 44 75 40 40
e-mail : communication@derichebourg.com

24.2 Modalités de communication

Périodicité - Conformément à la réglementation, Derichebourg publie ses résultats semestriels et annuels, et diffuse une information trimestrielle comprenant le montant net par branche d'activité du chiffre d'affaires du trimestre écoulé, une description générale de la situation financière et des résultats du Groupe et une explication des opérations et événements importants qui ont eu lieu pendant la période et leur incidence sur la situation financière.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la société : www.derichebourg.com

24.3 Calendrier : dates clés de l'exercice

Calendrier 2008-2009

Communiqué de presse sur les résultats de l'exercice 2007-2008	12 décembre 2008
Réunion d'analystes financiers	15 décembre 2008
Dépôt du document de référence 2007-2008	Avant le 31 janvier 2009
Information du 1er trimestre 2008-2009	11 février 2009
Assemblée générale annuelle	12 février 2009
Chiffre d'affaires du 1er semestre 2008-2009	15 mai 2009
Publication des comptes semestriels au 31 mars 2009	26 mai 2009
Chiffre d'affaires du 3e trimestre 2008-2009	12 août 2009
Chiffre d'affaires de l'exercice 2008-2009	12 novembre 2009
Communiqué de presse sur les résultats de l'exercice 2008-2009	8 décembre 2009
Réunion des analystes	10 décembre 2009

24.4 Informations périodiques et occasionnelles

Diffusées sur le site www.derichebourg.com, ou www.amf-france.org ou www.hugingroup.com

Date	Document
01/10/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 10 au 14 septembre 2007
01/10/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 17 au 21 septembre 2007
01/10/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 24 au 28 septembre 2007
25/10/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 1er au 5 octobre 2007
25/10/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 8 au 12 octobre 2007
02/11/2007	Nombre d'actions et de droits de vote au 31 octobre 2007
05/11/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées en octobre 2007
14/11/2007	Chiffre d'affaires consolidé du 4e trimestre de l'exercice 2006-2007
04/12/2007	Déclaration des dirigeants
06/12/2007	Déclaration des dirigeants
10/12/2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées en novembre 2007
14/12/2007	Communiqué sur les résultats au 30 septembre 2007 + erratum
04/01/2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées en décembre 2007
11/01/2008	Présentation aux analystes
16/01/2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées les 7 et 9 janvier 2008 par l'émetteur
04/02/2008	Avis de réunion valant convocation
11/02/2008	Information financière trimestrielle : 1er trimestre de l'exercice 2007-2008
11/02/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec EXANE BNP PARIBAS
26/02/2008	Publication du document de référence
03/03/2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 11 au 16 février 2008
07/03/2008	Communiqué de M. Derichebourg
12/03/2008	Assemblée générale du 12 mars 2008
18/03/2008	Agenda financier
28/03/2008	Déclaration des droits de vote lors de l'assemblée générale 12 mars 2008
10/04/2008	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mars 2008
12/05/2008	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2008
14/05/2008	Chiffre d'affaires du 1er semestre de l'exercice 2007-2008
28/05/2008	Comptes semestriels consolidés au 31 mars 2008
12/08/2008	Chiffre d'affaires consolidé du 3e trimestre de l'exercice 2007-2008
13/08/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec EXANE BNP PARIBAS
28/08/2008	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2008
17/10/2008	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2008
21/10/2008	Ouverture d'un centre d'enfouissement technique en Italie
14/11/2008	Chiffre d'affaires de l'exercice 2007-2008
18/11/2008	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2008
12/12/2008	Communiqué sur les résultats au 30 septembre 2008
15/12/2008	Présentation aux analystes

24.5 Informations diffusées *via* des publications dans la presse financière

Date	Document
17/12/2007	Résultats à fin septembre 2007 : conseil d'administration du 14 décembre 2007 – *Les Échos*
12/02/2008	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2007-2008 – *Les Échos*
13/02/2008	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2007-2008 – *La Tribune*
30/05/2008	Comptes semestriels consolidés au 31 mars – *Les Échos*
12/08/2008	Chiffre d'affaires consolidé du 3e trimestre de l'exercice 2007-2008 – *Les Échos*
13/12/2008	Résultats à fin septembre 2008 : conseil d'administration du 12 décembre 2008 – *Les Échos*

24.5 Informations publiée au BALO

Date de publication	Document
09/11/2007	Avis relatif au nombre d'actions composant le capital social
14/11/2007	Chiffre d'affaires du 4e trimestre de l'exercice 2006-2007
30/01/2008	Comptes consolidés au 30 septembre 2007
04/02/2008	Avis de réunion valant convocation à l'assemblée générale du 12 mars 2008
15/02/2008	Chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice 2007-2008
18/02/2008	Additif aux comptes annuels publiés dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 30 janvier 2008, n°13. Comptes sociaux au 30 septembre 2007.
26/03/2008	Avis relatif au nombre de droits de vote lors de l'assemblée générale du 12 mars 2008
11/04/2008	Avis relatif à l'approbation des comptes
16/05/2008	Chiffre d'affaires du 1er semestre de l'exercice 2007-2008
25/06/2008	Rapport financier semestriel période du 1er octobre 2007 au 31 mars 2008
13/08/2008	Chiffre d'affaires consolidé du 3e trimestre de l'exercice 2007-2008

25. Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le groupe

	ERNST & YOUNG			
	Montant		%	
En milliers d'euros	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007
Audit				
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Émetteur	240	227	18 %	22 %
Filiales intégrées globalement	697	563	52 %	56 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes				
Émetteur		198	0 %	20 %
Filiales intégrées globalement	0			
Sous-total	**937**	**988**	**71 %**	**98 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	391	21	29 %	2 %
Autres				
Sous-total	**391**	**21**	**29 %**	**2 %**
Total	**1 328**	**1 009**	**100 %**	**100 %**

	HOCHE AUDIT				AUTRES AUDITEURS			
	Montant		%		Montant		%	
	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007
	72	0	57 %			138		10 %
	55	0	43 %		1 576	1 314	100 %	90 %
					0		0 %	0 %
	126	**0**	**100 %**	**0**	**1 576**	**1 452**	**100 %**	**100 %**
					0		0 %	0 %
					0		0 %	0 %
	0	**0**	**0 %**	**0 %**	**0**	**0**	**0 %**	**0 %**
	126	**0**	**100 %**	**0 %**	**1 576**	**1 452**	**100 %**	**100 %**

26. Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel	Document de référence
Comptes annuels	20.3
Comptes consolidés	20.1
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	20.4
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.2
Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L.225-100, L.225-100-2 ; L.225-100-3 et L.225-211 alinea 2 du Code de Commerce	4 8 9 10 16.3 17 18
Déclaration des personnes assurant la responsabilité du rapport de gestion	1
Honoraires des commissaires aux comptes	25
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société	16.3
Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	16.4
Liste de l'ensemble des informations publiées par la société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	24

Réalisation : LUCARIS L'AGENCE +33 (0)1 53 00 74 29

DERICHEBOURG

DERICHEBOURG
119 avenue du Général Michel Bizot - 75579 PARIS cedex 12
Tél. : +33 (0)1 44 75 40 40 - Fax : +33 (0)1 44 75 43 22
www.derichebourg.com